Quatre-vingt-cinquième année. — N° 157. Le Numéro : 15 francs. Lundi 6 et Mardi 7 Juillet 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Discours prononcé par M. le Président de la République, à Tignes, le 4 juillet 1953 (p. 6014).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 6 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet de M. Henri Queuille, vice-président du conseil (p. 6016).

Arrêté du 29 juin 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre délégué du Conseil de l'Europe (p. 6016).

Arrêté du 30 juin 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre d'Etat chargé de la réforme constitutionnelle (p. 6016).

Arrêté portant admission à la retraite (radiodiffusion-télévision française) (p. 6016).

Ministère de la justice.

Décret désignant des magistrats pour faire partie des tribunaux militaires permanents de Constantine et d'Oran (rectificatif) (p. 6017).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 6 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat (p. 6017).

(1 f.)

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Arrêté du 26 juin 1953 concernant une régie d'avances (p. 6017).

Liste des médecins militaires ayant obtenu le titre de « médecin », « chirurgien » ou « spécialiste » des hôpitaux militaires à la suite des concours ouverts en 1953 (rectificatif) (p. 6017).

Liste des candidats admis à subir les épreuves orales du concours d'entrée à l'école militaire d'administration (section coloniale) (p. 6017).

Tour de départ pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 6018).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 6 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat au budget (p. 6029).

Arrêtés des 1er et 6 juillet 1953 portant délégations de signature (p. 6030).

Arrêté du 6 juillet 1953 fixant la valeur imposable servant de base au calcul de la taxe cumulée sur les laines (p. 6030).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 20 juin 1953 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 6030).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés du 6 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat et délégation de signature (p. 6017).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant application du décret du 27 mai 1953 ajoutant la myxomatose des rongeurs à la nomenclature des maladies réputées contagieuses (rectificatif) (p. 6031).

Arrêté portant nomination d'un membre du comité consultatif des épizooties (p. 6031).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 53-600 du 6 juillet 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer (p. 6031).

Arrêté du 15 juin 1953 fixant pour la période triennale 1953-1954-1955 le minimum des fonds disponibles des caisses de réserve dans les territoires d'outre-mer (p. 6031).

Arrêtés portant mises en position de mission et attribution de rappels pour services militaires (administrateurs et travaux publics) (p. 6032).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté du 21 mai 1953 portant revision du projet de reconstruction et d'aménagement d'une commune (p. 6032).

Arrêté portant homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (rectificatif) (p. 6032).

Tableau d'avancement de l'année 1953 pour le grade d'inspecteur titulaire du corps permanent de l'inspection générale (p. 6032).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 6 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre (p. 6032).

Arrêté portant admission à la retraite (offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre) (p. 6032).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 25 juin 1953 portant modification aux inscriptions au Recueil de formules de médicaments de prescription courante (p. 6032).

Arrêté modifiant et complétant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux (rectificatif) (p. 6033).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés du 28 juin 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégations de signature (p. 6033).

Destitution de fonctions (p. 6031).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions, de la conférence des présidents et d'une conférence d'organisation de débats. — Réunion de commission (p. 6031).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de la conférence des présidents (p. 6036).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 6037).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 6039).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif au tirage de la vingt-quatrième tranche de la loterie nationale 1953 (p. 6039).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de poste à l'école centrale des arts et manufactures (p. 6039).

Avis de vacance d'emplois de secrétaires principaux de l'administration académique (p. 6039).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 6039).

BANQUE DE FRANCE

Avis de concours pour les emplois de dame secrétaire comptable et de dame rédactrice (p. 6042).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la caisse des dépôts et consignations (p. 6042).

Annonces (p. 6043).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 87 et 88 (session de 1952) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Discours prononcé par M. le Président de la République, à Tignes, le 4 juillet 1953.

Monsieur le président,

Ma présence aujourd'hui à vos côtés est un acte de fidélité et un acte de gratitude.

De fidélité à l'esprit de la Résistance française, dont la Savoie fut un des hauts lieux et Jean Moulin l'un des héros. Vous-même, après avoir combattu dans la clandestinité, et dirigé le Paris de l'insurrection nationale, vous savez quelles espérances de libération totale exaltaient les Français, alors unis, et comment leur mission ne semblait pas devoir s'arrêter à la seule délivrance du territoire national, mais se poursuivre en refaisant une nation politiquement libre, économiquement prospère, socialement juste.

Parmi les mesures proposées par le Conseil national de la Résistance figurait « le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie et des richesses du sous-sol ».

Le 18 janvier 1946, le gouvernement du général de Gaulle, dont j'avais l'honneur de faire partie, déposait un projet de loi dont, dit l'exposé des motifs: « l'objet essentiel est de remettre à la nation, qui est seule en mesure de lui donner le développement impérieusement exigé par nos besoins, l'équipement du pays en électricité qui conditionne la renaissance et l'indépendance de la France ».

Ainsi, mon dernier voyage officiel rejoint mon premier message présidentiel du 21 janvier 1947, où je rappelais notre idéal, le but de nos combats.

Et c'est parce que l'Electricité de France a, dans l'œuvre de relèvement national, réalisé la tâche qui lui était confiée, que ma présence aujourd'hui est aussi un acte de gratitude.

L'électricité partout, au meilleur prix, au service des producteurs et des consommateurs, tel était l'objectif du service national de l'Electricité de France à sa création.

Y a-t-elle réussi ? Je ne discuterai pas la doctrine, je citerai des faits.

En 1939, la production d'électricité était de 19 milliards de kilowatts-heure. Tombée à 13 milliards après les destructions de la guerre, elle dépasse maintenant 43 milliards: en moins de huit ans, elle a doublé les chiffres de l'avant-guerre.

Et si l'on considère la gestion qui a fait souvent les frais de critiques ou de slogans inconsidérés, comment ne pas reconnaître que les deux derniers exercices font apparaître un solde bénéficiaire de 3 à 4 milliards de francs, qui ont été affectés au financement des investissements.

Sans doute serait-il injuste d'oublier la part que le fonds de modernisation et d'équipement a prise dans le financement de ces investissements. Mais, il est honnête de préciser qu'il ne s'agit pas de subvention puisque l'Electricité de France assume elle-même l'amortissement de ces prêts et qu'en outre, par des emprunts et par ses ressources propres, elle a pris en charge plus de 40 p. 100 du total des sommes nécessaires aux travaux d'équipement entrepris depuis 1946.

Prétendra-t-on que les prix de l'électricité sont lourds et que la nationalisation de l'électricité a contribué à la hausse des prix industriels français ? Les chiffres répondent: par rapport à 1938, le coefficient des prix industriels est de 33, celui des prix agricoles 25, celui du fuel oil et du gas oil 21 et 23.

Le prix de l'électricité est seulement au coefficient moyen de 13.

S'il y a, bien entendu, des perfectionnements à apporter et des erreurs à corriger, si toute entreprise — et plus encore si elle nationalisée — doit toujours au plus près réduire sa marge bénéficiaire et tenter de comprimer les prix de revient, je souhaiterais que bien des censeurs des nationalisations fissent dans leurs sociétés le même effort dans l'intérêt public. Ils auront alors la satisfaction d'avoir, comme les ingénieurs, les techniciens, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers de l'Electricité de France, bien travaillé pour la nation.

Si de tels résultats peuvent être obtenus dans cette immense entreprise, c'est que chacun collabore d'un même cœur à l'œuvre commune: le personnel qui, par ses représentants, coopère à la gestion et participe aux bénéfices par l'extension de ses œuvres sociales, les dirigeants qui ont la fierté et la joie de manier un des instruments essentiels à l'économie du pays.

Mais la sécurité accordée aux uns, la responsabilité qui pèse sur les autres entraînent des devoirs: si des échanges de vues professionnelles sont nécessaires entre le personnel et la direction, des conflits s'élèvent qui n'ont parfois, avec l'activité professionnelle, que de lointains rapports. Rien ne peut nuire plus aux nationalisations que l'indiscipline, les arrêts du travail, le désordre social.

Il faut dans nos entreprises exclure les divisions politiques et les concurrences partisanes pour ne travailler que dans l'intérêt commun. Les conflits du travail, s'ils s'élèvent, doivent être réglés par la procédure de conciliation, d'autant plus que le personnel participe à la gestion et bénéficie d'un statut privilégié et d'un emploi assuré.

Cette discipline, qui doit s'étendre à tous les Français, ne peut naître que du sentiment qu'a chacun d'accomplir une grande œuvre dans une société humaine où, comme l'a dit Jaurès: « Tous les hommes passent de l'état de concurrence à l'état de coopération, où la masse s'élève de la facilité économique à l'initiative et à la responsabilité, où toutes les énergies qui se dépensent en luttes stériles se coordonnent pour une grande action commune ».

C'est cette solidarité pour le bien de tous qui a permis, malgré les retards dus à l'accumulation des ruines de la guerre, de reconstituer, d'accroître et de moderniser le potentiel de l'économie française dans un délai de moins de dix ans.

C'est à cette même solidarité que pour la dernière fois je fais appel dans l'intérêt de la patrie.

⁂

Ce redressement du pays dû à un effort collectif, je l'avais déjà célébré à Génissiat il y a exactement cinq ans, puis l'an dernier à Donzère-Mondragon. Le mois dernier également, M. le ministre de l'industrie et du commerce ouvrait à Ottmarsheim une autre centrale sur le grand canal d'Alsace dont la section égale celle du canal de Suez.

Aujourd'hui, c'est Tignes, puissante conjonction des efforts de l'homme et des moyens de la technique, Tignes, image du génie humain, mais symbole aussi des sacrifices douloureux que l'intérêt général commande parfois à nos goûts, à nos habitudes, à nos traditions.

Ainsi que vous l'avez si justement noté dans votre beau et vivant discours, monsieur le président du Conseil général, la configuration géographique et géologique de votre Savoie ne la prédisposait guère à devenir un centre essentiel de l'économie française.

Il y a quelques décades Tignes n'évoquait qu'une vallée heureuse, aux sites admirables par l'âpreté de ses glaciers, la rudesse de ses pentes, l'étroitesse de ses gorges, et voilà que le génie des hommes s'est servi des mérites de la nature pour l'asservir: le glacier donnait l'eau, la pente en accélérait le cours, l'étroitesse de la gorge en permettait la capture.

Pendant six ans, la calme vallée a été la proie de l'homme. Quatre mille techniciens et ouvriers l'ont défigurée de leurs échafaudages, de leurs chantiers, de leurs machines. Quelques-uns ont payé de leur vie ou de graves blessures ce combat pacifique contre une nature qui ne veut pas se soumettre. Donnons-leur à cette heure notre pensée reconnaissante: c'est à leur sacrifice, rappelons-le nous toujours, que nous devons aujourd'hui cette magnifique victoire.

Elle est aujourd'hui devant nous. L'homme, dans cette lutte pour la dompter, n'a pas enlaidi la nature. Il a su recréer dans la technique une beauté nouvelle. La vallée est devenue lac, mais un lac vivant, régularisant la Haute-Isère et assurant par ses 230 millions de mètres cubes l'alimentation en énergie de toutes les centrales de la vallée de l'Isère.

Le barrage est le plus haut d'Europe comme l'écluse de Donzère est la plus haute du monde. Il a été construit dans des conditions de rapidité exceptionnelles malgré un terrain difficile, parfois impossible, et fournit dès maintenant 543 millions de kilowatts et dans un bref délai 700. Il constitue à la fois l'ensemble le plus important de puissance installé en dehors des centrales géantes du Rhône et surtout — c'est là sa caractéristique — le plus considérable aménagement d'accumulation de France. Augmentant de 25 p. 100 le potentiel d'énergie mis en réserve, il permettra de restituer en hiver et aux heures de pointe, une énergie supplémentaire d'une valeur que de simples chiffres de production ne peuvent guère exprimer. A tous ceux qui ont permis cette réalisation admirable, à l'Electricité de France, au président Flouret et au directeur général Gaspard, à tous leurs collaborateurs, ingénieurs et ouvriers, techniciens et employés, que je ne puis citer ici, et qui ont travaillé d'un même cœur, d'un même élan à l'œuvre commune, j'adresse l'expression de la gratitude de la nation, et je n'aurai garde d'omettre dans mes remerciements le ministre Louvel dont l'intelligente persévérance et l'action continue ont permis à ces projets de prendre corps et de se réaliser.

Mais je ne puis oublier aussi aujourd'hui que si des raisons de très haute utilité nationale ont justifié ces travaux, une agglomération où vivaient avec leurs souvenirs et leurs tradi-

tions une centaine de foyers, a disparu sous les eaux. Ce sacrifice n'était admissible que dans l'intérêt de la communauté tout entière.

Aussi, a-t-il un sens et la valeur d'un exemple.

Le peuple français est capable des efforts les plus difficiles. Ni le travail, ni les épreuves ne le rebutent. Mais, passionné de justice et d'égalité, il entend que les charges soient également supportées par tous et au seul profit de la nation.

Notre jeunesse est prête à apporter son ardeur et sa foi à la construction d'une France rénovée. Mais il faut lui proposer un idéal et des tâches dignes d'elle, de sa valeur, de ses espérances. Notre force ne peut être fondée que sur la cohésion, le travail et l'enthousiasme d'un peuple animé par la foi en la patrie et en un idéal de justice et de fraternité.

Alors les sacrifices n'auront pas été vains.

Alors la disparition poignante d'une petite ville alpestre dans les eaux d'un torrent prendra toute la signification du grand drame de l'humanité allant, par delà les tombeaux et les étroits sentiers, vers l'accomplissement de son destin. Et comme la cité engloutie d'Ys qui dort sous les flots de son sommeil magique, on croira voir le vieux village émerger dans le clair matin des vallées joyeuses, et les cloches de son église ne pleureront pas seulement les morts mais appelleront les vivants heureux à la grande fête de la concorde humaine.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Cabinet de M. Henri Queuille, vice-président du conseil.

Le vice-président du conseil,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du vice-président du conseil:

Directeur de cabinet.

M. Guy Boursiac, trésorier-payeur général honoraire.

Chef de cabinet.

M. Jacques Juillet, préfet.

Conseillers techniques.

M. Aziz Benamor, licencié en droit.
M. Jules Chabrat.

Chefs adjoints de cabinet.

M. Guy Canteloube, administrateur civil à l'office des changes.
M. Georges Maury, diplômé de l'institut d'études politiques.

Chef du secrétariat particulier.

M. Charles Grisoni, inspecteur à la direction générale de la sécurité sociale de Paris.

Attaché.

M. Victor Clerc.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 28 juin 1953, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1953.

HENRI QUEUILLE.

Cabinet du ministre délégué au Conseil de l'Europe.

Le ministre délégué au Conseil de l'Europe,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels, modifié par le décret du 21 août 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre délégué au Conseil de l'Europe:

Directeur de cabinet.

M. Pierre Nicolay, maître des requêtes au conseil d'Etat;

Chef de cabinet.

M. Georges Dayan, avocat à la cour d'appel de Paris,

Chefs adjoints de cabinet.

M. Georges Beauchamp, ex-conseiller à l'O. N. U.
M. André Colin, professeur, chargé du secrétariat particulier,

Chargés de mission.

M. Jean Marin.
M. Jean-Paul Martin, sous-préfet hors classe.
M. Gabriel Lisette, administrateur de la France d'outre-mer.

Attachés de cabinet.

M. Jean Baptandier, docteur en médecine,
M. Georges Roche, journaliste.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juin 1953.

FRANÇOIS MITTERRAND.

Cabinet du ministre d'Etat chargé de la réforme constitutionnelle.

Le ministre d'Etat,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 21 août 1951 modifiant le décret n° 48-253 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre d'Etat:

Conseillers techniques.

M. Hontebeyrie (Alfred), préfet en congé.
M. de Broglie, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat.

Directeur du cabinet.

M. Georges Tavera, receveur-percepteur des finances.

Chef de cabinet.

M. Jean Ravail, inspecteur de l'administration au ministère de l'intérieur.

Chefs adjoints de cabinet.

M. Grillon, avocat à la cour de Paris.
M. Maurice David dit David-Darnac, journaliste, chargé des relations avec le Parlement.

Chef du secrétariat particulier.

M. Pierre Barrachin.

Chargé de mission.

M. Gaston Vernerey, secrétaire rédacteur d'administration.

Attaché de cabinet.

M. Jean-Marie Py, attaché au contentieux de la Société nationale des chemins de fer français.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1953.

EDMOND BARRACHIN.

Radiodiffusion-télévision française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, en date du 15 juin 1953, M. Fénelon (Pierre-Raoul), inspecteur général de 1re classe à la radiodiffusion-télévision française, est admis à faire valoir ses droits à pension de retraite, à compter du 16 août 1953.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret désignant des magistrats pour faire partie des tribunaux militaires permanents de Constantine et d'Oran.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 mai 1953: page 4395, 2e colonne, 5e ligne, au lieu de: « Sont désignés pendant la même période pour faire partie des tribunaux militaires permanents devant connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat, mettant en cause avec des officiers d'un grade au moins égal à celui de lieutenant-colonel ou assimilé, soit séparément, des personnes étrangères aux armées », lire: « Sont désignés pendant la même période pour faire partie des tribunaux militaires permanents devant connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat, mettant en cause avec des officiers d'un grade au moins égal à celui de lieutenant-colonel ou assimilés, des personnes étrangères aux armées ».

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne la composition des cabinets ministériels, modifié par le décret du 21 août 1951;

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur:

Directeur de cabinet.

M. Pierre Maestracci, chargé de mission au commissariat général au plan d'équipement et de modernisation.

Conseiller technique.

M. Jean Rochet, administrateur civil au ministère de l'intérieur.

Chef de cabinet.

M. André Le Guenedal, ancien conseiller de l'Union française.

Chef adjoint de cabinet.

M. Georges Bedicam, magistrat.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 2 juillet 1953,

Fait à Paris, le 6 juillet 1953.

ÉDOUARD THIBAULT.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés, à compter du 2 juillet 1953, au cabinet du secrétaire d'Etat au commerce:

Directeur du cabinet.

M. Georges Lapeyre, administrateur civil au ministère des finances.

Chef de cabinet.

M. Claude Cournot.

Chef adjoint de cabinet.

M. Max Calm, chargé du secrétariat particulier.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1953.

RAYMOND BOISDÉ.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 6 juillet 1953 portant nomination de membres du cabinet du secrétaire d'Etat,

Arrête:

Article unique. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Georges Lapeyre, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat, tous les actes, arrêtés et décisions à l'exclusions des décrets intéressant le département.

Fait à Paris, le 6 juillet 1953.

RAYMOND BOISDÉ.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Régies d'avances.

Par arrêté du 26 juin 1953, l'article 2 de l'arrêté du 7 avril 1952 instituant une régie d'avances auprès du magasin régional d'habillement et du service de santé n° 789 à Brazzaville (Afrique équatoriale française), est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 435.000 F, dont:

« 340.000 F, dépenses de personnel;

« 95.000 F, dépenses de matériel ».

(Le reste sans changement.)

Liste des médecins militaires ayant obtenu le titre de « médecin », « chirurgien » ou « spécialiste » des hôpitaux militaires à la suite des concours ouverts en 1953.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juin 1953, page 5718, 15e ligne, au lieu de: « Dulas (Jean-Félix) », lire: « Dulac (Jean-Félix) ».

(Le reste sans changement.)

Liste des candidats admis à subir les épreuves orales du concours d'entrée à l'école militaire d'administration (section coloniale).

Sont admis à subir les épreuves orales et les épreuves d'aptitude physique du concours d'entrée de 1953 à l'école militaire d'administration (section coloniale), les candidats dont les noms suivent:

Bonnaud (Pierre), sergent, compagnie d'état-major des troupes coloniales, Paris.

Bories (Georges), maréchal des logis, 1er/3e régiment d'artillerie coloniale, Vernon.

Casanova (Louis), sergent, école militaire préparatoire d'Autun.

Cavailhe (Georges), maréchal des logis, 1er régiment d'artillerie coloniale, Melun.

Daniel (Guy), sergent-chef, section mixte des infirmiers coloniaux, Marseille.

François (Michel), sergent-major, D. I. T. C., Marseille.

Madec (Lucien), sergent-major, section des C. O. A. C. X., Toulon.

Pujol (Jean), sergent, D. I. T. C., Marseille

Raynoird-Thal (Pierre), maréchal des logis, D. I. T. C., Marseille, en congé de fin de campagne à Montpellier, 33, avenue du Pont-Juvenal.

Segarra (Francis), sergent-chef, compagnie d'état-major des troupes coloniales, Paris.

Tessier (Michel), sergent, bataillon de district portuaire de Bordeaux.

Valot (Georges), sergent-chef, section du C. O. A. C. X., Toulon.

Les épreuves orales du concours auront lieu au siège de l'école militaire d'administration, caserne de Lauwe, à Montpellier, les 20 juillet 1953 et jours suivants.

Les concurrents devront être mis en route de façon à se présenter le 19 juillet 1953, avant midi, à l'école, où ils seront pris en subsistance. Ils seront, dès la clôture des épreuves, renvoyés sur leur formation. Ceux qui ont participé au concours d'entrée à plusieurs écoles devront remettre au président du jury une déclaration d'option pour le cas d'admissions simultanées.

Les anciens chefs de corps ou de service des sous-officiers qui, depuis qu'ils ont fait acte de candidat au concours, auraient reçu une autre affectation, notifieront l'admissibilité des intéressés à leur nouveau chef de corps ou de service.

Tour de départ pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Direction du personnel militaire de l'armée de terre.

Extraits des listes « A » et « B » établis à la date du 1er juillet 1953.

Les sous-officiers appartenant aux armes et services gérés par la direction du personnel militaire de l'armée de terre figurant sur les extraits de listes suivants sont inscrits, à compter du 1er juillet 1953, sur les tours de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

Les extraits de listes de tour de départ ci-après (tour normal et tour spécial, cf. C. 6M. n° 172983 PM/I. B. du 10 octobre 1952) annulent et remplacent ceux publiés au *Journal officiel* du 11 avril 1953 (p. 3408). Ils serviront aux désignations nouvelles à intervenir à partir du 1er juillet 1953.

L'attention des chefs de corps et de services est attirée sur l'observation rigoureuse des prescriptions de l'instruction ministérielle n° 97281 P.M./I.B. du 23 juin 1919 (*B.O.*, p. t., p. 2115) et ses modificatifs, rappelées ci-après:

Dès parution du présent tableau, ils doivent obligatoirement:

1° Faire procéder à la visite médicale d'aptitude de tout le personnel y figurant;

2° Régulariser la situation militaire de tous les sous-officiers en instance de rengagement (cf. chap. III, art. 4);

3° Adresser d'urgence et directement à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (5e bureau), dès que possible, et au plus tard pour le 25 juillet 1953 (terme de rigueur), les listes nominatives prévues, accompagnées des pièces (certificats de visite, demandes de sursis, demandes de radiation, déclarations de non-rengagement, etc.) devant y être jointes (cf. chap. III, art. 4, §§ 5 et 6).

Les demandes de sursis non transmises avec ces listes dans les délais prescrits ne seront pas, sauf cas de caractère tout à fait exceptionnel, prises en considération.

Ces listes, mêmes incomplètes, seront envoyées pour la date fixée; elles seront complétées, dès que possible, par voie télégraphique, les pièces annexes étant acheminées par la voie postale.

Au cas où certains sous-officiers auraient, par erreur, été omis sur les extraits ci-après, les chefs de corps ou de service devront les signaler à l'occasion de l'envoi des listes visées ci-dessus en donnant tous les renseignements utiles.

Pour les personnels qui, figurant sur les extraits de listes, seraient détachés, absents ou mutés, les chefs de corps ou de service indiqués en regard des noms des intéressés devront, par les moyens les plus rapides, avertir, selon le cas, soit les nouveaux chefs de corps ou de service pour suite à donner, soit les intéressés eux-mêmes.

NOTA. — 1° En ce qui concerne les bénéficiaires de sursis pour inaptitude physique, les chefs de corps ou de service feront connaître directement à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (5e bureau) la date à laquelle les sous-officiers intéressés seront disponibles après avoir passé la visite d'aptitude conformément aux prescriptions de l'instruction ministérielle n° 4728-2-D. C. S. S. A. du 19 août 1949 (*B. O.*, p. t., p. 2656), reçu toutes les vaccinations réglementaires et pris la permission complète de départ colonial;

2° Toute liste, compte rendu ou pièce adressée à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (5e bureau) concernant les personnels ci-dessous devra obligatoirement comporter l'indication de l'arme (ou du service) et le numéro d'inscription de l'intéressé sur les extraits de listes de tour de départ;

3° Figurent aux « inscriptions anciennes » les sous-officiers ayant fait l'objet d'une désignation et bénéficiaires de sursis, les inaptes administratifs ou en instance de décision;

4° Figurent sous la rubrique « rengagés spéciaux » les sous-officiers ayant contracté un rengagement spécial pour tout territoire autre que l'Indochine; ces personnels ne feront pas l'objet d'une désignation pour ce territoire.

A. — SOUS-OFFICIERS DU SERVICE GENERAL

I. — Infanterie.

TOUR NORMAL

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Fievre (L.), 41e B. I.
2 Mallet (E.), 152e R. I.
3 Ratelade (A.), 1er B. C. P.
4 Duchene (A.), 99e B. I. A.
5 Maes (R.), 6e R. T. M.
6 Monclin (G.), G. S. E. E. M. S., Paris.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Borras (J.), 3/110e R. I. C.
2 Harter (J.), E. S. O., Strasbourg.
3 Bevilacqua (G.), 4e R. T. T.
4 Rau (J.), C. A. R. n° 101.
5 Hervo (G.), 1er R. I.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Bouvier (J.-P.), C. A. R. n° 1.
2 Parizet (H.), 1er R. T. M.
3 Giovannelli (B.), C. A. R. n° 9.
4 Brunet (A.), E. M. P., Billom.
5 Clerc (A.), S.E.P.R. 1er R. M.
6 Sarrailh (R.), 92e R. I.
7 Pialou (J.), C. A. R. n° 1.
8 Quentin (R.), 2e B. C. P.
9 Saint-Jean (L.), 1er R. I.
10 Lornier (D.), C. A. R. n° 103.
11 Derrien (H.), 93e R. I.
12 Paillard (M.), E. A. I., Saint-Maixent.
13 Garmendia (P.), 7e R. T. A.
14 Chardon (L.), 2e R. T. A.
15 Lepine (A.), 5e R. I.
16 Poupon (E.), 5e R. I.
17 Merle (J.), 1er R. I.
18 Peter (M.), 6e B. C. A.
19 Lehalper (P.), 71e B. I.
20 Guerin (A.), 93e R. I.
21 Ghillebaert (A.), 5e R. T. M.
22 Le Boucher (L.), 7e R. T. A.
23 Thomas (M.), 26e R. I.
24 Ragot (P.), 5e B. C. P.
25 Guilhou (G.), U. R. 6e 1/2 B. C. A.
26 Landrat (R.), 11e comp. de Q. G.
27 Cornet (J.), centre mobilisateur Chalon-sur-Saône.
28 Bertho (J.), 5e R. I.
29 Sales (C.), 3/110e R. I. C.
30 Capgras (G.), 152e R. I.
31 Ayroulet (A.), 13e B. C. A.
32 Huber (R.), E. M. P., Aix-en-Provence.
33 Jacob (A.), 27e B. C. A.
34 Cleophas (G.), 3e B. C. P.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Petit (P.), 99e B. I. A.
2 Gossart (M.), 1er R. I.
3 Douiller (R.), 13e B. C. A.
4 Combes (A.), 22e B. C. A.
5 Guichard (P), 5e R. T. M.
6 Weider (A.), D. M. I., Oujda.
7 Barbotin (J.), 151e R. I.
8 Court (P.), 5e B. C. P.
9 Calvin (U.), 19e B. C. P.
10 Tixier (J.), 15e B. C. A.
11 Boury (R.), 4e R. Z.
12 Heidet (R.), 1er B. C. P.
13 Bares (R.), 20e B. C. P.
14 Bertrand (M.), 4e R. T. M.
15 Ory (J.), 7e B. C. A.
16 Ramirez (E.), 9e B. Z.
17 Noël (R.), 16e B. C. P.

Adjudants.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Moniez (R.), C. C. 43e 1/2 B. I.
2 Laffaire (R.), 18e R. I. P. C.
3 Renou (J.), 4e R. Z.
4 Mysoot (C.), S. E. P. R., 2e R. M.
5 Dalquier (R.), 1er R. T. A.
6 Gardien (A.), 151e R. I.
7 Baciocchini (J.), 92e R. I.
8 Le Gall (L.), 1er B. C. P.
9 Soria (M.), C. A. R. n° 102.
10 Fontenelle (L.), 16e B. C. P.
11 Bordenave (H.), 2e R. T. A.
12 Blaise (A.), 26e R. I.
13 Bourguet (J.), 2e R. T. A.
14 Journee (L.), 2e R. T. A.
15 Dieu (M.), C. A. R. n° 2.
16 Doazan (J.-M.), centre mobilisateur Melun.
17 Guyot (R.), C. A. R. n° 114.
18 Elias (I.), 93e R. I.
19 Gouritin (M.), C. A. R. n° 3.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lagadic (C.), 2e B. C. P.
2 Pitoulard (R.), 6e B. C. A.
3 Nouvier (E.), 1er B. C. P.
4 Pernet (J.), 9e B. T. M.
5 Brault (A.), D. T. M. V. F.
6 Discher (F.), 7e R. T. A.
7 Couet (R.), 35e R. I.
8 Egot (J.), 67e B. I.
9 Yolle (P.), C. A. R. n° 1.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Valery (Don-Jacques), C. A. R. n° 114.
2 Berardet (A.), C. C. 7e 1/2 B. C. A.
3 Esquivie (C.), E. A. M., Fontainebleau.
4 Ferry (J.), 31e B. C. P.
5 Chatelain (G.), 4e B. I.
6 Alba (M.), service relations nationales n° R. 6M.
7 Daubanes (A.), 93e R. I.
8 Allamando (A.), 5e R. I.
9 Meunier (J.), 1er R. I.
10 Bonnet (S.), E. T. A. P., Pau.
11 Schwoerer (F.), 5e R. I.
12 Drouot (S.), C. S. F. A., Joinville-le-Pont.
13 Cuvelot (M.), 5e R. T. M.
14 Fardel (V.), 7e B. C. A.
15 Dupont (H.), 67e B. I.
16 Trotel (E.), 3/110e R. I. C.
17 Archinbault (M.), 5e R. I.
18 Demarest (P.), 7e R. T. A.
19 Giudicelli (L.), base militaire Marseille.
20 Bernabe (G.), 1er R. I.
21 Marcel (R.), 21e B. C. P.
22 Picarel (Y.), D. I. 6M., Marseille.
23 Mauxion (J.), 7e R. A. T.
24 Ferret (R.), 27e B. I.
25 Planson (H.), 7e R. T. A.
26 Marmottan (G.), 5e B. C. P.
27 Ladwein (T.), 1er R. I.
28 Malleron (H.), 5e R. I.
29 Coulet (G.), 7e B. C. A.
30 Griesbacher (C.), 15e B. C. A.
31 Moulin (F.), E. S. M. I. A.
32 Achilli (L.), 7e R. T. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Aillard (M.), B. C. 99e B. I. A.
2 Steitz (J.), 46e B. I.
3 Le Guillermic (P.), centre mobilisateur Amiens.
4 Benaiges (E.), 11e B. P. C.
5 Laigaisse (C.), 1er B. C. P.
6 Lacasse (A.), 93e R. I.
7 Bernard (J.), E. S. O. Strasbourg.
8 Jouanny (E.), 8e B. C. P.
9 Gautier (J.), 5e R. T. M.
10 Boyer (M.), 4e R. T. M.
11 Romantini (A.), C. A. R. n° 9.
12 Desprez (L.), 67e B. I.
13 Deval (J.), 11e B. C. A.
14 Faydt (J.), 9e B. T. M.
15 Leconte (D.), 67e B. I.
16 Conte (A.), C. A. R. n° 114.
17 Saves (L.), 1er R. I.
18 Maroc (S.), 2e R. T. A.
19 Ascencio (D.), 8e B. Z.
20 Dautan (P.), 2e B. Z.
21 Zurli (J.), 3e R. T. A.
22 Cordiez (R.), 152e R. I.
23 Touchard (P.), 27e B. I.
24 Forgues (H.), 2e R. T. M.
25 Bardinat (A.), 29e B. C. P.
26 Dupuy (R.), 14e R. I. P. C.
27 Beretti (J.), C. C. 7e 1/2 B. C. A.
28 Kmoisant (M.), 30e B. C. P.
29 Michalak (E.), 5e R. I.
30 Laquieze (J.), S. E. P. R. 4e R. M.
31 Galy (R.), 11e R. I. P. C.
32 Daugy (R.), 19e B. C. P.
33 Henry (J.), 5e R. T. M.
34 Guelle (A.), 2e B. C. P.

Sergents-majors.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

4 Vrecourt (J.), C. A. R. n° 2.
2 Jecko (J.), C. E. T. Mulhouse.
3 Lacharme (A.), 1er R. T. A.
4 Pellet (J.), C. A. R. n° 8.
5 Bouyssou (S.), Comp. d'infanterie autonome, Vienne.
6 Courtet (M.), 93e R. I.
7 Bouadi (L.), 26e R. I.
8 Patoux (R.), 2e R. T. A.
9 Vincent (M.), G. S. E. E. M. S., Paris.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Maldeme (A.), 35e R. I.
2 Dunand (C.), 1er R. T. M.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Courtois (H.), 93e R. I.
2 Desbat (R.), 15e B. C. A.
3 Veillard (G.), 4e R. T. M.
4 Boussières (P.), 19e B. C. P.
5 Raynal (G.), C. A. R. n° 9.
6 Souquières (R.), 93e R. I.
7 Orselli (P.), 7e B. C. A.
8 Tanneur (R.), 2e R. T. M.
9 Eychenne (P.), C. A. R. n° 5.
10 Garcin (J.), 6e B. C. A.
11 Talmas (G.), 1er R. T. A.
12 Mainetti (A.), 1er R. I.
13 Donnart (P.), 41e B. I.
14 Leguerneve (G.), E. S. M. I. A.
15 Latreche (A.), 3e R. T. A.
16 Muller (C.), 30e B. C. P.
17 Fialon (R.), 13e B. C. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 De Jonghe (H.), 1er R. I.
2 Sternenberg (P.), 15e B. C. A.
3 Toldre (H.), C. A. R. n° 1.
4 Kabouche (B.), 3e R. T. A.
5 Mori (E.), 1er R. I.
6 Pengam (E.), service relations nationales 3e R. M.
7 Druon (G.), 5e R. T. M.
8 Laurent (J.), 5e R. I.
9 Thisse (E.), D. I. M. Marseille.
10 Audigeos (F.), 9e B. T. M.
11 Mathieu (J.), 1er R. T. M.
12 Bugnon (G.), 35e R. I.
13 Amann (R.), 3e R. T. A.
14 Mayeux (R.), 2e B. Z.
15 Toubiana (J.), 3e R. T. A.
16 Kacha (A.), 7e R. T. A.
17 Deberne (R.), 5e R. T. M.
18 Blazy (F.), 151e R. I.
19 Genaux (J.), 2e R. T. M.
20 Gollnisch (R.), 1er R. T. A.
21 Escane (F.), 4e R. T. M.
22 Jean (G.), C. A. R. n° 1.
23 Le Berre (P.), 19e B. C. P.
24 Desblancs (R.), 1er R. I.
25 Goudinoux (J.), 20e B. C. P.
26 Cervino (J.), 2e B. Z.

Sergents-chefs.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Labaeye (P.), 43e B. I.
2 Lesausse (P.), 2e B. C. P.
3 Rodier (C.), E. A. I., Saint-Maixent.
4 Tellier (C.), 5e R. T. M.
5 Franchi (M.), 7e R. T. A.
6 Le Fèvre (F.), 14e R. I. P. C.
7 Hirsch (A.), 5e R. I.
8 Copin (C.), C. A. R. n° 1.
9 Arvers (M.), 9e B. Z.
10 Joyon (R.), 41e B. I.
11 Merrad Ammar ben Goudjil, 3e R. T. A.
12 Lebris (C.), 2e B. Z.
13 Colin (R.), E. M. P., Billom
14 Alminana (J.), C. A. R. n° 102.
15 Lucas (G.), 14e R. I. P. C.
16 Ghellab (A.), 1er R. T. A.
17 Bergier (R.), 2e B. Z.
18 Vidon (E.), U. R. 4e 1/2 R. C. A.
19 Weinsberg (C.), 35e R. I.
20 Nabucet (A.), B. A. C. F. M., Paris.
21 Garnier (A.), 19e B. C. P.
22 Smagghe (G.), 1er R. I.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Breton (G.), 29e B. C. P.
2 Laneelle (J.), 1er B. C. P.
3 Bekhouche Ammar ben Lakdar, 26e R. I.
4 Cerri (A.), 7e R. T. A.
5 Heilliette (A.), 26e R. I.
6 Costeceque (J.), 19e B. C. P.
7 Bacha (A.), E. S. O., Cherchell.
8 Tobaldi (M.), 28e B. C. A.
9 Deville (J.), E. S. O., Cherchell.
10 Ceroni (S.), 5e R. I.
11 Tellier (J.), 159e B. I. A.
12 Tergant (L.), C. A. R. n° 102
13 Ragot (E.), 26e R. I.
14 Delalande (J.), 41e B. I.
15 Georget (J.), C. A. R. n° 1.
16 Taliercio (S.), D. T. M. V. P.
17 Corral (F.), 2e R. T. A.
18 Daunis (E.), 30e B. C. P.
19 Donadio (J.), 27e B. C. A.
20 Gallet (R.), C. A. R. n° 111.
21 Benchedida (A.), C. A. R. n° 102.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Touzet (R.), 126e B. I.
2 Berthout (H.), 3/110e R. I. C.
3 Frisch (L.), 8e B. Z.
4 Ferret (M.), 7e R. T. A.
5 Guytard (P.), 126e B. I.
6 Noir (L.), 93e R. I.
7 Honta (G.), 93e R. I.
8 Lemoine (P.), G. S. E. E. M. S., Paris.
9 Jarcin (R.), E. A. I. Saint-Maixent.
10 Baes (H.), C. A. R. n° 2.
11 Chabrillat (A.), 8e B. C. P.
12 Sicot (H.), 2e B. Z.
13 Buisson (A.), 30e B. C. P.
14 Chenevet (R.), C. A. R. n° 6.
15 Carnival (A.), 15e B. C. A.
16 Crucy (R.), 41e B. I.
17 Clape (R.), C. A. R. n° 1.
18 Feliers (J.), 2e R. T. M.
19 Jannot (L.), C. A. R. n° 8.
20 Messin (G.), 1er R. I.
21 Lefebvre (P.), 151e R. I.
22 Louboutin (R.), 20e B. C. P.
23 Portalier (C.), 5e R. I.
24 Mizikis (A.), 1er R. I.
25 Berge (R.), 24e B. C. P.
26 Guinchard (M.), 1er R. I.
27 Salinas (F.), 3/110e R. I. C.
28 Bendriss (S.), 7e R. T. A.
29 Maupouet (S.), 5e R. I.
30 Hippolyte (P.), 5e R. I.
31 Berthelier (R.), 3e B. C. P.
32 Vitali (J.), 3/110e R. I. C.
33 Chalopin (F.), 151e R. I.
34 Jean (M.), 5e R. I.
35 Arene (J.), 31e B. C. P.
36 Simon (L.), 5e B. C. P.
37 Villeval (M.), C. C. 43e 1/2 B. I.
38 Margory (R.), 67e D. I.
39 Gautier (R.), C. A. R. n° 3.
40 Mazet (R.), 28e R. C. A.
41 Soulam (M.), 19e B. C. P.
42 Bon (A.), 5e R. I.
43 Muau (A.), 5e R. T. M.
44 Cauchois (J.), 5e R. T. M.
45 Demeaux (J.), E. S. M. I. A.
46 Thomas (R.), 5e R. T. M.
47 Pichonnière (C.), 20e B. C. P.
48 Rocher (M.), 5e R. I.
49 Rechautier (H.), 7e B. C. A.
50 Legigan (G.), E. S. M. I. A.
51 Toullec (J.), E. S. M. I. A.
52 Constant (R.), 93e R. I.
53 Cano (J.), 5e R. I.
54 Clouet (J.), 1er B. C. P.
55 Onnee (R.), 31e B. C. P.
56 Racine (C.), 31e B. C. P.
57 Lahire (J.), 6e B. C. A.
58 Chaumont (D.), 3/110e R. I. C.
59 Petitfourt (M.), 26e R. I.
60 Faye (L.), prytanée militaire.
61 Leurette (P.), E. M. E. Heriot.
62 Regnier (R.), 1er B. C. P.
63 Dexant (Y.), prytanée militaire.
64 Lemasson (A.), E. S. M. I. A.
65 Nadin (M.), 7e B. C. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Remane (M.), 13e B. C. A.
2 Ben Moussa (M.), 2e R. T. A.
3 Van der Borght (J.), 3e R. I.
4 Bial (L.), E. M. P., les Andelys.
5 Sainsaux (M.), 8e B. C. P.
6 De Oliveira (A.), 29e B. C. P.
7 Furlan (R.), 7e R. T. A.
8 Dauly (R.), 152e R. I.
9 Linder (L.), 19e B. C. P.
10 Venzon (J.), 5e B. C. P.
11 Lemeniec (J.), 5e R. I.
12 Scellos (J.), 93e R. I.
13 Pawlak (S.), 21e B. C. P.
14 Mebarki (M.), 35e R. I.
15 Auzanneau (M.), 6e B. C. A.
16 Maillard (A.), 6e R. T. M.
17 Poitevineau (G.), 1er R. I.
18 Faulconnier (A.), 99e R. I. A.
19 Baras (J.), 5e R. T. M.
20 Girardot (P.), 1er R. I.
21 Lépine (J.), 92e R. I.
22 Seillaret (A.), 15e B. C. A.
23 Bidaux (P.), 8e B. Z.
24 Prabonne (J.), 126e B. I.
25 Journée (J.), 1er R. I.
26 Rapuc (B.), 15e B. C. A.
27 Rouit (G.), 8e B. C. P.
28 Mignot (A.), 29e B. C. P.
29 Haustete (R.), 159e B. I. A.
30 Muller (R.), 2e B. C. P.
31 Peyrat (R.), 9e R. T. M.
32 Rahir (M.), 9e R. T. M.
33 Devezeaud (R.), 159e B. I. A.
34 Gredin (L.), 5e R. T. M.
35 Hauguel (C.), 19e B. C. P.
36 Fillot (J.), 1er R. I.
37 Manigaut (Y.), 9e B. T. M.
38 Thirant (M.), 35e R. I.
39 Arbes (B.-Y.), 2e R. T. A.
40 Lepeltier (R.), 2e R. T. M.
41 Sarlande (J.), 93e R. I.
42 Cadillon (R.), 30e B. C. P.
43 Lemeur (J.-P.), E. S. M. I. A.
44 Jarlot (G.), 35e R. I.
45 Jeunet, dit Tetet (E.), 1er R. T. A.
46 Sarniguet (J.), C. A. R. n° 6.
47 Ghalid (N.), 2e R. T. A.
48 Derdour (C.), comp. des services n° 5.
49 Boukhors (A.), 2e R. T. A.
50 Lafond (A.), 1er R. T. M.
51 Marteil (J.), 5e B. C. P.
52 Caillier (J.), 26e R. I.
53 Valla (H.), 26e R. I.
54 Bartet (L.), 1er B. C. P.
55 Risse (R.), 2e B. C. P.
56 Cartrot (M.), 29e B. C. P.
57 Beaulieu (L.), 29e B. C. P.
58 Lefeuvre (M.), 8e B. C. P.
59 Breniere (R.), 8e B. C. P.
60 Paquet (C.), 8e B. C. P.
61 Jamet (A.), 30e B. C. P.
62 Aubert (M.), 7e B. C. A.
63 Poulain (C.), 8e B. Z.
64 Chelnin (S.), 29e B. C. P.
65 Calvayrac (F.), 24e B. C. P.
66 Stanley (G.), 20e B. C. P.
67 Loedel (J.), 19e B. C. P.
68 Faessel (R.), 29e B. C. P.
69 Salzard (R.), 2e B. C. P.
70 Bru (R.), 126e B. I.
71 Lalot (J.), 2e B. C. P.
72 Bastiani (J.), 159e B. I. A.
73 Aubin (G.), 24e B. C. P.
74 Hily (J.), 7e R. C. A.
75 Grosson (J.-M.), 99e R. I. A.
76 Chanlreau (J.-R.), 7e B. C. A.
77 Deregard de Villeneuve (J.), E. M. E. Heriot.
78 Brando (J.), 15e B. C. A.
79 Becker (R.), 5e R. I.
80 Le Monnier (P.), 31e B. C. P.
81 Chambel (E.), 9e B. T. M.
82 Pietri (J.), 126e B. I.
83 Dubost (R.), 92e R. I.
84 Husson (M.), 29e B. C. P.
85 Guillain (P.), 19e B. C. P.
86 Pallon (H.), 159e B. I. A.
87 Lavoine (R.), E. M. P., les Andelys.

Sergents.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Olivier (M.), 1er B. C. P.
2 Rigaut (G.), 3e B. Z.
3 Sagardoy (J.-L.), 11e R. I. P. C.
4 Leroux (P.), 5e R. I.
5 Barnier (R.), C. A. R. n° 8.
6 Le Guillouzer (J.), 92e R. I.
7 Jourdan (A.), 3e B. Z.
8 Viollet (J.), 22e B. C. A.
9 Srajek (E.), 5e R. I.
10 Ojeda (D.), 4e R. T. M.
11 Maulin (Y.), 26e R. I.
12 Barthe (J.), 11e R. I. P. C.
13 Reytet (G.), 26e R. I.
14 Stephan (L.), 29e B. C. P.
15 François (M.), 99e R. I. A.
16 Monfourny (R.), E. S. M. I. A.
17 Nicolas (J.), E. S. O., Strasbourg.
18 Reynier (R.), 27e B. C. A.
19 Taulet (C.), 3e R. T. A.
20 Bethuel (S.), E. M. P., Autun.
21 Hurstel (R.), 151e R. I.
22 Coutanceau (G.), 152e R. I.
23 Croissant (P.), C. A. R. n° 9.
24 Clave (B.), 152e R. I.
25 Mattei (P.), 3e B. Z.
26 Toureille (J.), C. A. R. n° 1.
27 Miconnet (G.), E. T. A. P., Pau.
28 Morel (H.), 3e R. T. A.
29 Wagner (P.), 6e R. T. M.
30 Izdebski (R.), 29e B. C. P.
31 Hamdoudi (L.), 3e R. T. A.
32 Lahiouel (M.), 3e R. T. A.
33 Pernet (J.), 5e B. C. P.
34 Bertrand (J.), 1er R. T. A.
35 Bouzada (M.), E. S. O., Cherchell.
36 Vacher (J.), 92e R. I.
37 Reano (J.), 5e R. T. M.
38 Vernerie (N.), E. N. E. P. M., Antibes.
39 Goujon (M.), 93e R. I.

40 Titry (S.), 152e R. I.
41 Belabiod (A.), 7e R. T. A.
42 Bertrand (R.), E. N. E. P. M., Antibes.
43 Charrier (R.), E. S. O., Strasbourg.
44 Cornicard (J.), E. S. M. I. A.
45 Ferrer (J.), C. E. P. M., Rabat.
46 Guilbert (P.), E. T. A. P., Pau.
47 Lacladere (H.), E. N. E. P. M., Antibes.
48 Mayent (C.), E. S. O., Cherchell.
49 Leroy (G.), 151e R. I.
50 Mirande (B.), C. A. R. n° 4.
51 Persin (P.), D. C. I., Versailles.
52 Poirey (J.), C. E. P. M., Rabat.
53 Fonteneau (G.), E. S. O., Strasbourg.
54 De Jurquet de La Salle (F.), 150e R. I. A.
55 Collomb (J.), 11e B. C. A.
56 Roussin (R.), 151e R. I.
57 Chulton (A.), 5e R. I.
58 Authesserre (A.), 92e R. I
59 Biagini (P.), E. M. P., Aix-en Provence.
60 Pruvost (Y.), 67e B. I
61 Jeannotte (G.), 26e R. I.
62 Berger (A.), 26e R. I.
63 Charpentier (M.), 1er B. C. P.
64 Dombret (G.), E. M. P., Billom.
65 Pasquet (M.), 5e R. T. M.
66 Beauseroy (R.), 26e R. I.
67 Vialla (R.), 152e R. I.
68 Lorrain (E.), 26e R. I.
69 Aussibal (J.-M.), 3e R. T. A.
70 Brousset (M.), E. A. I., Saint-Maixent.
71 Suraud (J.), E. S. O., Strasbourg.
72 Belleselve (G.), 2e B. C. P.
73 Chiballe (A.), 151e R. I.
74 Mathieu (G.), 3e B. Z.
75 Lartet (J.), E. A. I., Saint-Maixent.
76 Perrin (C.), C. A. R. n° 1.
77 Doubouy (J.), C. A. R. n° 9.
78 Ete (J.), 2e B. C. P.
79 Klein (R.), 8e B. C. P.
80 Cornic (R.), E. A. I., Saint-Maixent.
81 Lemesle (A.), prytanée militaire.
82 Martin (R.), 2e B. C. P.
83 Desnoux (G.), E. A. I., Saint-Maixent.
84 Gautier (P.), 5e R. T. M.
85 Soulard (J.), E. S. O., Cherchell.
86 Quelin (P.), E. S. O., Strasbourg.
87 Dartiguelongue (J.), prytanée militaire.
88 Grange (M.), 29e B. C. P.
89 Madaule (G.), E. A. I., Saint-Maixent.
90 Mauries (J.), E. A. I., Saint-Maixent.
91 Mayeur (H.), 19e B. C. P.
92 Geay (C.), 1er R. T. M.
93 Tournes (J.), 1er R. I.
94 Calmes (R.), 5e R. I.
95 Tarrit (P.), E. M. P., Autun.
96 Pegon (J.), B. C., 27e 1/2 B. I.
97 Peiller (M.), 93e R. I.
98 Jarasson (M.), 19e B. C. P.
99 Diot (J.), 19e B. C. P.
100 Gris (M.), 21e B. C. P.
101 Savarit (M.), 21e B. C. P.
102 Faelens (G.), 7e R. T. A.
103 Soulere (A.), 1er R. I.
104 Pisaneschi (Saint-Pierre), 5e R. I.
105 Reixach (C.), 5e R. I.
106 Doye (P.), E. A. I., Saint Maixent.
107 Macel (J.), 31e B. C. P.
108 Fournet-Fayard (M.), E. A. I., Saint-Maixent.
109 Laquieze (P.), E. S. O., Strasbourg.
110 Carouge (J.-M.), C. A. R. n° 1.
111 Marie (R.), 1er R. I.
112 Le Dall (F.), 5e R. I.
113 Lecuyer (L.), 151e R. I.
114 Damade (W.), E. M. P., Autun.
115 Asnard (L.), C. A. R. n° 1.
116 Chulion (M.), 99e B. I. A.
117 Pecqueux (G.), 152e R. I.
118 Millot (F.), 2e B. C. P.
119 Giacobucci (A.), 1er R. T. A.
120 Billmann (J.), 151e R. I.
121 Cifoni (L.), 3e B. C. P.
122 Mattei (A.), 1er R. I.
123 Thomas (F.), U. R., 4e 1/2 B. C. A.
124 Bollard (H.), 21e B. C. P.
125 Lalanne (P.), 152e R. I.
126 Jolly (G.), 8e B. Z.
127 Bonhomme (G.), 152e R. I.
128 Adnot (A.), 41e B. I.
129 Ouvrard (G.), 21e B. C. P.
130 Mala (J.), E. S. O., Cherchell.
131 Ducourneau (A.), C. A. R. n° 4.
132 Duc (A.), 21e B. C. P.
133 Picard (G.), 1er R. I.
134 Drilleau (F.), 5e R. I.
135 Buffenoir (A.), 1er R. I.
136 Dumas de Chabaud-Latour (M.), 2e R. T. M.
137 Lelouet (A.), E. N. E. P. M., Antibes.
138 Lagrange (M.), 8e B. C. P.
139 Hervo (J.-M.), 8e B. C. P.
140 Sapin (M.), C. C., 43e 1/2 B. I.
141 Peyrebrune (P.), 27e B. C. A.
142 Gaby (B.), C. A. R. n° 5.
143 Dias (A.), C. A. R. n° 101.
144 Carrere (G.), 11e R. I. P. C.
145 Lacaze (F.), 11e R. I. P. C.
146 Martinell (A.), C. A. R. n° 5.
147 Girard (R.), 26e R. I
148 Pailloux (P.), 1er R. T. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Billet (J.), 1er R. T. A.
2 Menager (L.), 26e R. I.
3 Rebillard (H.), 11e B. C. A.
4 Dutacq (C.), 1er B. C. P.
5 Kill (J.), 2e R. T. A.
6 Lecornu (R.), 26e R. I.
7 Carles (P.), 7e B. C. A.
8 Raymond (R.), 7e B. C. A.
9 Bouriaux (A.), 93e R. I.
10 Picard (C.), C. A. R. n° 1.
11 Joanet (R.), 2e R. T. M.
12 Beilleau (F.), 152e R. I.
13 Combe (J.), 41e B. I.
14 Robert (L.), 5e R. I.
15 Bourguignon (P.), E. S. O., Strasbourg.
16 Aureal (J.), 29e B. C. P.
17 Joly-Pottuz (R.), 5e R. I.
18 Lang (A.), 15e B. C. A.
19 Massol (A.), 13e B. C. A.
20 Phelepp (A.), 1er R. T. A.
21 Djekrif (S.), 3e R. T. A.
22 Giannini (A.), 152e R. I.
23 Plana-Fortea (R.), 2e B. C. P.
24 Seigue (L.), 3e R. T. A.
25 Rabmouni (A.), 3e R. T. A.
26 Fernandez (L.), 18e R. I. P. C.
27 Fusch (R.), 19e B. C. P.
28 Person (J.), comp. inf. autonome, Vienne.
29 Roubaud (R.), 18e R. I. P. C.
30 Azais (A.), E. S. O., Cherchell.
31 Debouvry (G.), 7e R. T. A.
32 Repiton-Preneuf (B.), 18e R. I. P. C.
33 Vizier (A.), 2e B. Z.
34 Corde (G.), C. I. M., Oukaimeden.
35 Voisin (H.), 46e B. I.
36 Chabert (A.), 92e R. I.
37 Oubraham (B.), 7e R. T. A.
38 Penhort (J.), 71e B. I.
39 Dupuy (H.), 2e R. T. M.
40 Venneugues (P.), 4e R. T. T.
41 Lallat (B.), 5e R. T. M.
42 Lahaut (H.), 1er R. I.
43 Cassar (P.), 3e B. Z.
44 Vorelli (H.), E. T. A. P., Pau.
45 Bourgeois (P.), 29e B. C. P
46 Buchert (C.), 35e R. I.
47 Capazza (R.), 4e B. I.
48 Canouet (G.), C. A. R. n° 101.
49 Legrand (J.), 30e B. C. P.
50 Rebiere (A.), 30e B. C. P.
51 Lambour (E.), E. S. O., Strasbourg.
52 Maachi Mohamed Tahar dit Omar, 35e R. I.
53 Gelis (H.), 14e R. I. P. C.
54 Abdelhadi (R.), 3e B. Z.
55 Alli (E.), B. C., 27e 1/2 B. I.
56 Bulcourt (J.), 3e R. T. A.
57 Chanier (C.), 3e R. T. A.
58 Consigney (G.), B. C., 27e 1/2 B. I.
59 François (E.), 3e R. T. A.
60 Kaci (A.), base militaire, Alger.
61 Lelouarn (J.), 71e B. I.
62 Menet (M.), 37e B. O.
63 Risse (J.), 19e B. C. P.
64 Taillard (C.), 46e B. I.
65 Friou (P.), U. R. 6e 1/2 B. C. A.
66 Beauvillain (R.), 41e B. I.
67 Rossel (R.), 150e B. I. A.
68 Debaissieux (M.), 6e R. T. M.
69 Arpin (M.), 6e B. C. A.
70 Lartilleux (X.), 11e B. C. A.
71 Lopez (D.), 7e B. C. A.
72 Tardieu (B.), 7e R. T. A.
73 Aissaoui (S.), 1er R. T. A.
74 Gino (F.), 26e R. I.
75 Bassaisteguy (J.), U. R., 6e 1/2 B. C. A.
76 Fernandez (J.), 11e B. C. A.
77 Lapeyrie (P.), 29e B. C. A.
78 Herzberg (P.), 67e B. I.
79 Saint-Dizier (A.), 8e B. Z.
80 Maslard (D.), 2e R. T. A.
81 Salzard (M.), E. S. O., Strasbourg.
82 Desmazières (E.), comp. inf. autonome, Vienne.
83 Vincent (D.), 1er B. C. P.
84 Wax (L.), 8e B. C. P.
85 Woillard (A.), 8e B. C. P.
86 Leprive (G.), 4e R. T. T.
87 Matujzczak (H.), 1er R. I.
88 Mœuf (G.), 2e R. T. M.
89 Schneider (A.), 1er B. C. P.
90 Delbano (H.), 1er R. T. A.
91 Andarelli (J.), 22e B. C. A.
92 Angele (J.), 46e B. I.
93 Bouteiller (M.), 30e B. C. P.
94 Caristo (G.), 3e R. T. A.
95 Chergui (B.), 2e R. T. A.
96 Darrieux (J.), 1er R. T. A.
97 Mammeri (A.), 1er R. T. A.
98 Sacco (M.), 3e B. C. P.
99 Thieury (R.), 46e B. I.
100 Aubry (J.), 1er R. I.
101 Bandini (J.), 19e B. C. P.
102 Barbaras (D.), 46e B. I.
103 Beltramelli (L.), 5e R. I.
104 Callamand (R.), 14e R. I. P. C.
105 Canada (A.), 151e R. I.
106 Colin (Y.), 7e R. T. A.
107 Coudie (C.), U. R., 6e 1/2 B. C. A.
108 Delattre (B.), 30e B. C. P.
109 Douard (M.), 1er B. C. P.
110 Fassi (M.), 7e R. T. A.
111 Godard (J.), 8e B. C. P.
112 Gonnand (P.), 7e B. C. A.
113 Gougnard (A.), 24e B. C. P.
114 Kendzierski (A.), 6e R. T. M.
115 Lagaillarde (M.), 22e B. C. A.
116 Lagleize (J.), 18e R. I. P. C.
117 Ledoux (A.), 5e R. T. M.
118 Leturck (G.), 5e B. C. P.
119 Leuck (P.), 126e B. I.
120 Machado (J.), 5e B. C. P.
121 Majerus (A.), 18e R. I. P. C.
122 Manfredi (A.), C. C., 43e 1/2 B. I.
123 Marro (P.), 92e R. I.
124 Martinez (E.), 22e B. C. A.
125 Melaye (B.), 1er R. I.
126 Messaoudi (A.), 2e R. T. A.
127 Pandolfi (J.), 11e B. C. A.
128 Pradel (Y.), comp. inf. autonome, Vienne.
129 Prin (O.), 19e B. C. P.
130 Rosa (R.), 8e B. C. P.
131 Santa-Maria (S.), 2e R. T. A.
132 Schneider (P.), 151e R. I.
133 Singer (G.), D. I. M., Marseille.
134 Skyranka (J.), C. C. 43e 1/2 B. I.
135 Stourme (R.), 20e B. C. P.
136 Tabirent (B.), 1er R. T. A.
137 Vallée (M.), 1er R. I.
138 Vidal (R.), 27e B. C. A.
139 Waeffler (J.), C. R. P. 904/2.
140 Brivadier (R.), C. A. R. n° 4.
141 Chaabas (A.), 1er R. T. A.
142 Adam (C.), 92e R. I.
143 Demonte (R.), 7e R. T. A.
144 Gibergues (R.), 6e R. T. M.
145 Laurent (M.), B. C. 27e 1/2 B. I.
146 Boufalda Tahar ben Ali, 3e R. T. A.
147 Bahous (A.), 7e R. T. A.
148 Diab (A.), 7e R. T. A.
149 Lecorre (C.), 1er E. R. T.
150 Durbec (J.), C. A. R. n° 9.
151 S. N. P. Ali ben Mohamed, 3e R. T. A.
152 Monchaire (R.), 41e B. I.
153 Flecher (R.), 26e R. I.
154 Cayzac (F.), 92e R. I.
155 Maier (R.), E. S. O. Strasbourg.
156 Chenuau (M.), E. M. P., Aix-en-Provence.
157 Geyer (A.), 26e R. I.
158 Gamba (R.), 5e R. T. M.
159 Verwaerde (G.), C. A. R. n° 1.
160 Zaitri (M.), 1er R. T. A.
161 Daviet (R.), B. A. C. F. M., Paris.
162 Ramoul (R.), 3e R. T. A.
163 Dahmani (A.), base militaire, Oran.
164 Esposito (S.), 92e R. I.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Pacifici (P.), 5e R. T. M.
2 Camboulives (F.), 28e B. C. A.
3 Woinson (A.), 152e R. I.
4 Poignon (A.), C. C. 43e 1/2 B. I.
5 Bernard (Y.), E. S. M. I. A.
6 Barnaud (R.), 24e B. C. P.
7 Guerin (L.), 2e B. Z.
8 Coine (A.), 1er R. I.
9 Thouvenel (B.), 5e R. T. M.
10 Roussel (G.), C. A. R. n° 4.
11 Vignaud (L.), 15e B. C. A.
12 Deroyant (Y.), E. S. M. I. A.
13 Barros (B.), B. C. 27e 1/2 B. I.
14 Marechal (A.), 1er R. I.
15 Roux (M.), 3/110e R. I. C.
16 Weber (C.), 16e B. C. P.
17 Pailler (L.), C. A. R. n° 101.

18 Alicot (M.), 5e R. I.
19 Debove (L.), E. S. M. I. A.
20 Lozovitch (A.), 5e R. T. M.
21 Havrez (H.), 30e B. C. P.
22 Katola (J.), 19e B. C. P.
23 Feminier (R.), 31e B. C. P.
24 Alix (V.), 41e R. I.
25 Van Haezevelde (G.), 9e B. T. M.
26 Cantrel (A.), 35e R. I.
27 Aliotti (P.), 3e R. T. A.
28 Balussou (E.), 8e B. C. P.
29 Jeanpert (H.), C. A. R. n° 8.
30 Gardet (M.), 5e R. T. M.
31 Poiraud (R.), 5e R. T. M.
32 Buc (L.), 3e R. T. A.
33 Ambard (P.), 6e B. C. A.
34 Oudard (R.), 1er B. C. P.
35 Berge (C.), 1er R. I.
36 Bertrand (M.), B. C. 27e 1/2 B. I.
37 Soucher (M.), 92e R. I.
38 Costa (J.-M.), 35e R. I.
39 Boiron (F.), C. A. R. n° 4.
40 Laouenan (H.), 3/110e R. I. C.
41 Dubos (A.), 19e B. C. P.
42 Callet (G.), U. R. 4e 1/2 B. C. A.
43 Risbourg (P.), E. M. P., les Andelys.
44 Acquafresca (R.), 1er R. I.
45 Bonfils (P.), 3e R. T. A.
46 Compere (M.), 5e R. T. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Hadli (A.), B. C. 27e 1/2 B. I.
2 Hachemi (L.), 3e R. T. A.
3 Abdoune (M.), 1er R. T. A.
4 Krika (A.), 26e R. I.
5 Rebour (P.), 1er B. C. P.
6 Pasquier (M.), 1er R. I.
7 Andry (G.), 7e R. T. A.
8 Demmack (M.), 3e R. T. A.
9 Noirel (H.), 31e B. C. P.
10 Behr (R.), 152e R. I.
11 Caneggiani (P.), 22e B. C. A.
12 Falempin (A.), 9e B. T. M.
13 Coeffard (J.), 19e R. I. P. C.
14 Gambotti (A.), 6e R. T. M.
15 Trigant (M.), 29e B. C. P.
16 Canteau (J.), 2e R. T. M.
17 Toumazou (J.), 15e B. C. A.
18 Lebigre (J.), 26e R. I.
19 Potet (S.), 67e B. I.
20 Caumartin (E.), 31e B. C. P.
21 Malus (J.), 15e B. C. A.
22 Bouyahi (M.), 1er R. T. A.
23 Arous (C.), 3e R. T. A.
24 Girbas (H.), 5e R. I.
25 Benzerga (O.), 4e B. I.
26 Duclos (R.), C. A. R. n° 8.
27 Colombeix (J.), 4e R. T. T.
28 Manjard (A.), B. C. 27e 1/2 B. I.
29 Mathieu (C.), 29e B. C. A.
30 Pialat (R.), D. C. I., Versailles.
31 Jard (R.), 2e B. Z.
32 Reille (M.), 8e B. C. P.
33 Peltier (M.), 67e B. I.
34 Guillard (J.), 30e B. C. P.
35 Deschamps (J.), 30e B. C. P.

TOUR SPÉCIAL

Adjudants-chefs.

Liste « A ».

a) Inscription ancienne.

1 Proteau (E.), 3/110e R. I. C.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Teyssere (J.-M.), 14e R. I. P. C.
2 Lapierre (M.), D. C. I., Versailles.
3 Gantiez (R.), 1er R. I.
4 Pillot (P.), E. M. 25e D. I. A. P.
5 Paul (R.), 151e R. I.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

Néant.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Villy (A.), 6e R. T. M.
2 Hernandez (J.), 29e B. C. P.
3 Bejot (M.), 35e R. I.
4 Desoche (L.), C. C 27e 1/2 B. I.
5 Tomasina (I.), 35e R. I.
6 Gratiolet (J.), 30e B. C. P.
7 Ona (R.), 9e B. T. M.
8 Esling (R.), E. N. E. P. M., Antibes.
9 Crosnier (J.), 1er R. I.
10 Denis (R.), 152e R. I.
11 Baud (H.), 4e B. I.
12 Vidal (P.), 21e B. C. P.
13 Mayer (L.), 92e R. I.
14 Le Devehat (F.), 5e R. I.
15 Demaretz (P.), 92e R. I.
16 Le Faucheur (J.), E. S. M. I. A.
17 Faucher (P.), 3e R. I.
18 Magne (J.), 151e R. I.
19 Mezières (J.), 1er R. T. A.
20 Durand (J.), 5e R. I.
21 Fusy (A.), 22e B. C. A.
22 Rotie (A.), 6e B. Z.
23 Condé (V.), 22e B. C. A.

Adjudants.

Liste « A ».

a) Inscription ancienne.

1 Benkendil (A.), C. A. R. n° 102.

b) Inscription nouvelle.

1 Jaimond (E.), 1er R. T. A.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

Néant.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Bancarel (A.), 27e B. I.
2 Perrin (M.), E. S. M. I. A.
3 François (R.), 26e R. I.
4 Parent (G.), 152e R. I.
5 Flattot (E.), 6e 1/2 B. C. A.
6 Miele (C.), 4e R. Z.
7 Ambrosi (J.), C. A. R. n° 101.
8 Bouffier (L.), D. I. M., Marseille.
9 Ginez (J.), 22e B. C. A.
10 Weigel (J.), 151e R. I.
11 Goetz (J.), 21e B. C. P.
12 Leroux (J.), 21e B. C. P.
13 Bourdinière (G.), 21e B. C. P.

Sergents-majors.

Liste « A ».

Néant.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

Néant.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Chabourine (P.), 1er E. R. T.
2 Grange (R.), 5e B. C. P.
3 Freudenreich (P.), 1er R. I.
4 Bar (A.), 28e B. C. A.
5 Petit (M.), 1er R. I.
6 Milliot (A.), 21e B. C. P.
7 Roblin (R.), C. A. R. n° 8.
8 Renouf (J.), 152e B. I. A.

Sergents-chefs.

Liste « A ».

Inscription ancienne.

1 Roche (J.), 1er R. I.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Mandrou (J.), 31e B. C. P.
2 Courtois (R.), 9e B. T. M.
3 Nogaro (E.), 21e B. C. P.
4 Chaillot (M.), 3/110e R. I. C.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Bourgeois (R.), 2e B. C. P.
2 Muller (J.), 31e B. C. P.
3 Petit (H.), 22e B. C. A.
4 Laurent (G.), 92e R. I.
5 Bouquet (J.), 41e R. I.
6 Boureet (M.), 2e R. T. M.
7 Dubois (E.), 21e B. C. P.
8 Dufour (P.), 1er R. I.
9 Le Josne (J.), 1er R. I.
10 Taboret (J.), 5e R. I.
11 Bonacoscia (E.), 152e R. I.
12 Astier (Y.), 19e B. C. P.
13 Serret (R.), 159e B. I. A.

Sergents.

Liste « A ».

Inscriptions anciennes.

1 Gorce (P.), 92e R. I.
2 Lacroix (F.), 1er R. I.
3 Preud'homme (G.), 1er R. I.
4 Woiny (E.), 28e B. C. A.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Taurel (M.), 28e B. C. A.
2 Ulrich (A.), 31e B. C. P.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lucien (F.), 5e R. T. M.
2 Voiliot (P.), 5e B. C. P.

II. — Arme blindée et cavalerie.

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Clave (P.), 4e cuirassiers.
2 Helas (L.), 3e hussards.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Le Blanc (J.), 5e hussards.
2 Raud (M.), 1er R. C. A.
3 Cambon (L.), 11e cuirassiers.
4 Devemy (R.), 7e cuirassiers.
5 Pelorjas (F.), 5e hussards.
6 Roumat (P.), base militaire, Marseille.
7 Gilbert (L.), 11e R. C. A.
8 Fortier-Quantin (M.), 3e dragons.
9 Le Moign (A.), 1er R. S. M.
10 Courivaud (H.), 8e dragons.
11 Walther (C.), 1er R. C. A.
12 Gonnot (Y.), 503e R. C. C.
13 Perrier (R.), 3e R. C. A.
14 Tournier (C.), 11e cuirassiers.
15 Maveraud (J.), 8e R. C. A.
16 Tallet (J.), 1er E. R. T.
17 Torres (H.), 1er R. S. A.
18 Pelletier (H.), 8e R. C. A.
19 Guell (Y.), 12e dragons.
20 Le Men (A.), 5e dragons.
21 Le Ray (R.), B. A. C. F. M., Paris.
22 Haudry (F.), 503e R. C. C.
23 Bezeau (E.), E. S. M. I. A.
24 Louvier (A.), 8e dragons.
25 Sanson (A.), G. S. E. E. M. S., Paris.
26 Bechard (J.), 30e dragons.
27 Lassemblée (E.), 13e dragons.
28 Marchal (A.), 2e dragons.
29 Ramondenc (A.), 5e R. C. A.
30 Raveleau (J.), E. S. M. I. A.
31 Lefebvre (M.), 9e R. C. A.
32 Bourgeois (E.), comp. des services n° 5.
33 Rousseau (J.), 2e R. C. A.
34 Laine (G.), C. T. E. B. Mailly.
35 Tetaert (T.), 11e cuirassiers.
36 Bonnefoy-Claudet (A.), 3e R. C. A.
37 Granjean (A.), centre mobilisateur, Nevers.
38 Peresse (J.), 5e hussards.
39 Kache (P.), 16e dragons.
40 Detoisien (A.), 12e cuirassiers.
41 Gelé (G.), E. A. A. B. C., Saumur.
42 Devalez (G.), 7e R. C. A.
43 Galan (E.), 2e R. C. A.
44 Contal (P.), 11e cuirassiers.
45 Cardin (J.), 13e dragons.
46 Jaffrelot (A.), 2e dragons.
47 Sicard (R.), 5e dragons.
48 Peraldi (D.), 8e R. C. A.
49 Fradin (M.), 7e G. S. A.
50 Brusson (C.), S. E. P. R. 8e R. M.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Barbeteguy (L.), 12e cuirassiers.
2 Pizano (F.), 2e R. C. A.
3 Lemarie (J.), 5e hussards.
4 Pabion (R.), 16e dragons.
5 Battu (A.), E. S. M. I. A.
6 Rouge (L.), 2e R. C. A.
7 Peyronnel (J.), 13e dragons.
8 Climence (R.), E. A. A. B. C., Saumur.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Ancian (L.), 5e R. C. A.
2 Portelli (C.), 9e R. C. A.
3 Delavault (C.), 6e cuirassiers.
4 Kergosien (J.), E. S. M. I. A.
5 Lemaire (L.), 6e cuirassiers.
6 Ducroquet (P.), E. S. M. I. A.
7 Fuchs (A.), 7e R. C. A.
8 Sentis (R.), 1er hussards.
9 Daviault (G.), 3e R. C. A.
10 Poisson (R.), 1er dragons.
11 Gudin (L.), 5e hussards.
12 Tiquet (R.), E. S. M. I. A.
13 Oudot (R.), E. A. B. C., Alger.
14 Frantz (C.), 3e hussards.
15 Denis (A.), 16e dragons.
16 Dulout (J.), centre mobilisateur, Lannemezan.
17 Drugeon (F.), centre mobilisateur du Ruchard.
18 Richard (H.), E. S. M. I. A.
19 Bordenave (P.), 501e R. C. C.
20 Moreau (A.), 30e dragons.
21 Tillier (A.), 5e hussards.
22 Valentin (M.), 501e R. C. C.
23 Cerseau (R.), 77e comp. de Q. G.
24 Larrouy (L.), 11e cuirassiers.
25 Turc (L.), 8e hussards.
26 André (H.), 503e R. C. C.
27 Gueroult (M.), E. A. A. B. C., Saumur.
28 Casanova (M.), 7e cuirassiers.
29 Jacques (A.), 4e R. S. M.
30 Cattiaux (A.), 2e hussards.
31 Berthou (J.), 1er R. C. A.

32 Gress (M.), 5e hussards.
33 Coquelin (A.), E. A. A. B. C., Saumur.
34 Mollard (F.), 2e R. C. A.
35 Perdereau (M.), 8e dragons.
36 Turle (M.), 6e E. S. A.
37 Vladieu (H.), 8e hussards.
38 Lacabe (J.), 2e dragons.
39 Pire (R.), E. A. A. B. C., Saumur.
40 Carpentier (J.), 1er R. C. A.
41 Stauffer (R.), 4e cuirassiers.
42 Marires (G.), 13e dragons.
43 Fullenwarth (J.), 1er R. S. M.
44 Bel (G.), 8e R. C. A.
45 Gautheron (R.), E. S. M. I. A.
46 Pfeiffer (M.), 3e hussards.
47 Richen (J.), 7e cuirassiers.
48 Gauthier (E.), 3e cuirassiers.
49 Couvreur (A.), 9e E. S. A.
50 Gloria (G.), comp. des services n° 5.
51 Piques (P.), 7e R. C. A.
52 Bresson (A.), 5e hussards.
53 Fragnet (G.), 1er R. C. A.
54 Barth (A.), 31e dragons.
55 Bart (P.), 1er dragons.
56 Gabyli (R.), 2e dragons.
57 Mathieu (R.), 7e R. C. A.
58 Delpey (E.), 3e cuirassiers.
59 Klein (A.), 3e R. S. A.
60 Montillet (L.), 3e cuirassiers.
61 Camboulive (J.), 1er cuirassiers.
62 Rince (J.), 2e hussards.
63 Maurage (L.), 19e E. C.
64 Thiercelet (R.), E. A. B. C., Alger.
65 David (F.), 10e dragons.
66 Joly (M.), 2e cuirassiers.
67 Pernelle (M.), 3e E. S. M.
68 Moal (A.), 12e cuirassiers.
69 Weirich (G.), 1er R. C. A.
70 Detant (A.), 4e cuirassiers.
71 Berthaudeau (E.), 501e R. C. C.
72 Commin (G.), 11e cuirassiers.
73 Selle (A.), mission liaison E. O., Paris.
74 Zwickert (F.), 3e R. S. A.
75 Guillaumot (G.), E. A. B. C., Alger.
76 Dausse (L.), 31e dragons.
77 Bouillot (J.), 8e hussards.
78 Rothan (A.), 1er E. R. T.
79 Mannarini (J.), 8e hussards.
80 Roulard (A.), 16e dragons.
81 Rondot (P.), 8e R. C. A.
82 Frayard (A.), 12e R. C. A.
83 Chapalain (G.), 3e cuirassiers.
84 Hebert (H.), 5e dragons.
85 Couture (J.), centre mobilisateur, Douai.
86 Denis (G.), S. E. P. R. 3e R. M.
87 Renoux (L.), S. E. P. R. 4e R. M.
88 Michelet (P.), 16e dragons.
89 Mohr (J.), E. A. B. C., Alger.
90 Chiaverini (P.), 30e dragons.
91 Bonnin (J.), S. E. P. R., 7e R. M.
92 Dubois (G.), C. T. E. B, Mailly.
93 Gross (J.), 1er R. C. A.
94 Rota (M.), 7e cuirassiers.
95 Decoopman (J.), 5e hussards.
96 Feyrignac (H.), 2e hussards.
97 Dumont (M.), 8e hussards.
98 Lambert (R.), 11e R. C. A.
99 Lambotte (F.), 2e R. S. A.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscriptions anciennes.

1 Chabrolle (E.), 11e G. E. C. M
2 Dringart (G.), garde chérifienne.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Jerome (P.), 503e R. C. C.
2 Philibert (M.), 7e G. S. A.
3 Beauvalet (A.), 1e cuirassiers.
4 Baron (C.), 1er R. S. A.
5 Levecque (M.), 1er R. S. M.
6 Thomas (B.), 8e dragons.
7 Roumejon (E.), 5e dragons.
8 Matis (P.), 8e hussards.
9 Ben (J.), 501e R. C. C.
10 Viart (J.), 1e R. C. A.
11 Strohl (J.), 5e hussards.
12 Gillet (C.), C. S. E. E. M. S., Paris.
13 Bourdin (L.), 7e cuirassiers.
14 De Nayer (E.), 8e dragons.
15 Lecourt (A.), 2e cuirassiers.
16 Couralet (H.), 5e dragons.
17 Dufour (R.), E. A. A. B. C., Saumur.
18 Dreveton (J.), 1e R. C. A.
19 Claverie (F.), 1er cuirassiers.
20 Tocquart (R.), C. T. E. B., Mailly.
21 Perraudin (R.), 13e dragons.
22 Drouot (J.), 4e cuirassiers.
23 Pecquin (M.), 1er cuirassiers.
24 Panel (R.), 8e R. C. A.
25 Boulanger (R.), 3e hussards.
26 Berard (R.), 31e dragons.
27 Bourlet (A.), 1er R. S. M.
28 Faure (J.), 2e hussards.
29 Crouzet (A.), 2e hussards.
30 Peres (R.), 9e R. C. A.
31 Ganachaud (G.), centre mobilisateur Luçon.
32 Le Magne (P.), 12e R. C. A.
33 Quesnoit (G.), 1er R. S. A.
34 Grosjean (H.), 8e cuirassiers.
35 Cedelle (G.), 1er dragons.
36 Reuiller (A.), 2e dragons.
37 Linard (B.), 2e R. S. A.
38 Plantin (R.), 3e cuirassiers.
39 Chatelain (A.), 16e dragons.
40 Fixot (R.), 8e hussards.
41 Aurange (H.), S. E. P. R. 1er R. M.
42 Poirault (R.), 2e R. S. A.
43 Bastet (J.), 2e R. C. A.
44 Colin (J.), 31e dragons.
45 Machenaud (D.), 2e cuirassiers.
46 Dubois (J.), 16e dragons.
47 Boisard (J.), E. A. A. B. C., Saumur.
48 Hereile (J.), 2e cuirassiers.
49 Menard (G.), 5e R. C. A.
50 Hamilius (A.), centre mobilisateur Luçon.
51 Chadburn (L.), E. A. B. C., Alger.
52 Chevy (G.), 1er R. C. A.
53 Morin (S.), 2e R. C. A.
54 Rhein (E.), 7e G. S. A.
55 Millet (H.), 8e R. C. A.
56 Ribet (L.), 7e G. S. A.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Theron (J.), S. E. P. R. 5e R. M.
2 Huguet (M.), 6e R. C. A.
3 Garraud (E.), 31e dragons.
4 Magnier (A.), 1er R. S. A.
5 Mehiguene (K.), 2e R. C. A.
6 Cesarini (F.), 16e dragons.
7 Bichet (L.), 2e R. C. A.
8 Egert (R.), 6e E. S. A.
9 Deruel (J.), E. S. M. I. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Gravoulet (P.), 11e cuirassiers.
2 Gueugnon (Y.), 7e R. C. A.
3 Rousseau (P.), 6e cuirassiers
4 Donge (J.), 7e cuirassiers.
5 Fort (P.), 12e R. C. A.
6 Marlineau (M.), 12e R. C. A.
7 Plantin (J.), 2e R. C. A.
8 Laurens (L.), 8e hussards.
9 Morineau (L.), 5e hussards.
10 Pazzaglia (M.), 6e dragons.
11 Estang (A.), 2e hussards.
12 Musse (E.), 19e E. C.
13 Jamilloux (R.), 9e R. C. A.
14 Leclet (S.), 6e cuirassiers.
15 Robin (G.), 3e R. C. A.
16 Texerot (P.), 12e dragons.
17 Pina (J.), 8e E. S. T.
18 Bordes (G.), 3e R. C. A.
19 Chaubard (J.), Ecole polytechnique.
20 Clarac (J.), 16e dragons.
21 Suzanna (A.), 13e dragons.
22 Pascal (J.), comp. des services n° 5.
23 Gentil (H.), 3e R. S. A.
24 Fraytag (H.), 2e dragons.
25 Garnier (G.), 7e cuirassiers.
26 Tort (P.), 2e R. C. A.
27 Jean (R.), centre mobilisateur Angoulême.
28 Renaud (M.), 3e cuirassiers.
29 Bizarro (L.), 13e dragons
30 Migliaccio (R.), 8e cuirassiers.
31 Baron (J.), 10e dragons.
32 Lagrange (R.), 5e hussards.
33 Verhoeven (M.), 16e dragons.
34 Gauthier (P.), 3e R. S. A.
35 Fauquet (L.), 6e E. S. A.
36 Bonnefoy (J.), 12e dragons.
37 Soum (R.), 2e hussards.
38 Richard (R.), 12e cuirassiers.
39 Mauperin (A.), 5e dragons.
40 Blind (H.), 16e dragons.
41 Berkane (B.), 6e E. S. A.
42 Vivet (R.), 16e dragons.
43 Larmagnac (M.), 1er R. C. A.
44 Vincent (M.), 8e cuirassiers.
45 Thomas (R.), E. A. A. B. C., Saumur.
46 Le Lay (F.), 4e R. S. M.
47 Rostiche: (M.), 3e hussards.
48 Sans (R.), 11e cuirassiers.
49 Zimmermann (O.), 7e cuirassiers.
50 Riess (E.), 31e dragons.
51 Coste (R.), 16e dragons.
52 Dautroy (C.), 8e hussards.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

1 Cauchois (J.), garde chérifienne.
2 Astruc (J.), 6e R. C. A.
3 Alaniesse (J.), 2e dragons.
4 Benkhelifa (Z.), 9e E. S. A.
5 Hollebecq (G.), 2e R. C. A.
6 Clavier (M.), 1er dragons.
7 Mezennec (G.), 4e cuirassiers
8 Pouchoulin (G.), 501e R. C. C.
9 Pardaën (P.), 19e E. C.
10 Pomel (J.), E. A. A. B. C., Saumur.
11 Frauciel (P.), 7e R. C. A.
12 Hergoualc'h (L.), 1er R. S. A.
13 Spyron (F.), 5e dragons.
14 Dauve (F.), 12e cuirassiers.
15 Brout (P.), 1er R. S. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Serieys (F.), 3e R. S. A.
2 Raffin (G.), 501e R. C. C.
3 Dechaux (F.), 30e dragons.
4 Brazes (F.), 1er hussards.
5 Bentaleb (B.), 2e R. C. A.
6 Carconne (A.), 8e R. C. A.
7 Mouchotte (P.), 501e R. C. C.
8 Lecuyer (B.), 1er R. C. A.
9 Junker (M.), 8e cuirassiers.
10 Barbarit (J.), 1er dragons.
11 Chartier (R.), 503e R. C. C.
12 Villard (C.), 6e dragons.
13 Guyot (J.), 6e hussards.
14 Roth (L.), 12e dragons.
15 Depre (R.), 6e dragons.
16 Jullien (P.), 8e hussards.
17 Babault (J.), 501e R. C. C.
18 D'Etienne (J.), 501e R. C. C.
19 Prieur (J.), E. S. O., Strasbourg.
20 Vasseur (P.), 5e R. C. A.
21 Cantan (J.), 6e dragons.
22 Boyer-Vidal (J.), 2e cuirassiers.
23 Maus (P.), 1er cuirassiers.
24 Larere (P.), 5e R. C. A.
25 Chatelat (M.), 3e R. C. A.
26 Polaert (A.), E. A. B. C., Alger.
27 Renault (C.), 12e cuirassiers.
28 Niay (J.), 2e dragons.
29 Bregeon (G.), E. A. A. B. C., Saumur.
30 Jehenne (F.), 12e dragons.
31 Guilader (P.), 503e R. C. C.
32 Lebourhis (P.), 5e hussards.
33 Lafont (L.), 8e dragons.
34 Rabatel (G.), 3e R. C. A.
35 Bruand (P.), 1er cuirassiers.
36 Paris (M.), 12e R. C. A.
37 Parnaut (R.), 3e R. S. A.
38 Basque (P.), 3e R. S. A.
39 Evrard (M.), 3e R. S. A.
40 Claeyssen (P.), 1er R. C. A.
41 Altot (S.), 4e R. C. A.
42 Audard (R.), 2e cuirassiers.
43 Rudkiewicz (J.), 12e dragons.
44 Eifer (A.), E. A. A. B. C., Saumur.
45 Lesaigle (J.), E. A. A. B. C., Saumur.
46 Ribreux (J.), 5e hussards.
47 Clavier (H.), 2e dragons.
48 Douchy (A.), 5e hussards.
49 Basel (E.), 8e hussards.
50 Delord (J.), 12e R. C. A.
51 Paris (J.), 6e dragons.
52 Balmat (P.), 4e R. S. M.
53 Gallo (R.), 3e hussards.
54 Obin (P.), 12e dragons.
55 De James (O.), 6e R. C. A.
56 Rougier (C.), E. A. A. B. C., Saumur.
57 Balugani (R.), 7e cuirassiers.
58 Hauville (F.), 12e cuirassiers.
59 Huchot (A.), 2e dragons.
60 Canty (M.), 6e dragons.
61 Mathieu (S.), 6e dragons.
62 Berthod (R.), C. A. R. n° 4.
63 Lemarie d'Archemont (J.), 8e dragons.
64 Pirlou (Y.), E. A. A. B. C., Saumur.
65 Renard (R.), 16e dragons.
66 Renout (A.), 11e R. C. A.
67 Donnat (A.), 1er cuirassiers.
68 Vincent (G.), E. A. A. B. C., Saumur.
69 Delorme (M.), 8e R. C. A.
70 Thueux (R.), 1er dragons.
71 Youbi (A.), 6e E. S. A.
72 Samondes (R.), 12e R. C. A.
73 Ciesolka (F.), 12e R. C. A.
74 Bontemps (M.), 11e cuirassiers.
75 Virion (B.), 5e dragons.
76 Croissant (M.), 31e dragons.
77 Sauvan (L.), 6e R. C. A.

78 Brayotel (B.), 6e cuirassiers.
79 Bacon (B.), 8e hussards.
80 Francelle (S.), 5e hussards.
81 Navarro (J.), C. I. O. A., Arzew.
82 Lutz (P.), 5e dragons.
83 Bugarel (A.), 12e R. C. A.
84 Breux (M.), centre mobilisateur, Tarascon.
85 Ronzie (R.), 7e cuirassiers.
86 Gindrey (P.), 13e dragons.
87 Martin (E.), 2e R. S. A.
88 Guingand (R.), 1er R. S. M.
89 Marmouyet (A), 11e R. C. A.
90 Liegey (M.), 6e cuirassiers.
91 Carlevato (P.), 8e cuirassiers.
92 Meugnot (P.), 8e cuirassiers.
93 Boulard (D.), 12e R. C. A.
94 Bouëtard (F.), 7e R. C. A.
95 Marref (A.), 9e R. C. A.
96 Lopez (A.), 2e R. C. A.
97 Servan (R.), 31e dragons.
98 Bouillot (R.), 503e R. C. C.
99 Dupareq (M.), 2e dragons.
100 Sicard (P.), 11e cuirassiers.

TOUR SPÉCIAL

Inscriptions nouvelles.

Adjudants-chefs.

1 Colin (P.), comp. des services n° 5.
2 Faure (R.), 21e D. I. A. T.
3 Lolliot (L.), 1er E. R. T.
4 Guenezan (J.), 12e dragons.

Adjudants.

1 Arnoux (G.), centre mobilisateur Lannemezan.
2 Lagier (P.), 5e R. C. A.
3 Gilet (R.), 5e hussards.
4 Wackernie (G.), 6e cuirassiers.
5 Depeyris (R.), 5e R. C. A.
6 Macchia (R.), 1er R. C. A.

Maréchaux des logis chefs.

1 Hardivillier (M.), 5e R. C. A.
2 Dunand (J.), 16e dragons.

III. — Artillerie.

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Gerard (H.), 401e R. A. A.
2 Remy (R.), 16e R. A.
3 Verge (L.), 8e R. A.
4 Timoreau (R.), 8e R. A.
5 Guern (Y.), centre mobilisateur, le Mans.
6 Ternynck (J.), 32e R. A.
7 Martin (V.), 10e R. A. A.
8 Sportiello (L.), 67e R. A.
9 Delpont (G.), 402e R. A. A.
10 Le Mahieu (H.), 405e R. A. A.
11 Labelle (G.), 453e G. A. A.
12 Blanc (A.), E. A. A.
13 Perrocheau (M.), E. S. M. I. A.
14 Floiras (G.), 405e R. A. A.
15 Perot (R.)), 13e R. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Attwod (A.), 401e R. A. A.
2 Tauzin (F.), 422e R. A. A.
3 Meunier (A.), 19e R. A.
4 Clotes (P.), E. S. A. A.
5 Salmon (M.), E. A. A.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Hoffmann (E.), 1er R. A.
2 Arcier (P.), 51e R. A.
3 Bertrand (J.), 1er E. R. T.
4 Poli (N.), B. T. M. I. A., Casa blanca.
5 Fournier (L.), 51e R. A.
6 Huillet (J.), 65e R. A.
7 Boussinot (A.), 32e R. A.
8 Maneille (E.), 9e R. A.
9 Schneider (F.), B. C., A. D./B. I
10 Vignau-Haut (R.), 35e R. I.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Alcaras (J.), 411e R. A. A.
2 Michelot (P.), E. S. A. A.
3 Goblot (J.), E. S. A. A
4 Barbe (A.), 422e R. A. A.
5 Poncin (P.), 32e R. A.
6 Ester (L.), E. S. A. A.
7 Racine (A.), 406e R. A. A.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscriptions anciennes.

1 La Boudigue (R.), E. S. A. A.
2 Gronlier (J.), 67e R. A.
3 François (R.), 33e R. A.
4 Rodoz (P.), 65e R. A.
5 Manien (L.), 610e G. E. I. A. S.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lugand (R.), 9e R. A.
2 Dauvergne (A.), E. S. A. A.
3 Doumerc (F.), 12e R. A.
4 Sire (B.), 1/21e R. A.
5 Perrin (H.), 1/21e R. A.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Devaux (M.), G. A. O. A. 2.
2 Thudot (G.), 406e R. A. A.
3 Souquet (R.), 9e R. A.
4 Schmitt (M.), 402e R. A. A.
5 Burnol (J.), 411e R. A. A.
6 Dehay (B.), 481e G. A. A.
7 Loye (R.), 1er R. A.
8 Raffali (P.), 485e G. A. A.
9 Vonier (B.), 61e R. A. A.
10 Charbonnel (A.), 35e R. A.
11 Elziere (E.), 65e R. A.
12 Vergnes (G.), 422e R. A. A.
13 Cheyssial (A.), 33e R. A.
14 Poirot (P.), 61e R. A. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Cozette (J.), 32e R. A.
2 Wallez (R.), E. S. A. A.
3 Girard-Bard (R.), E. S.-A. A.
4 Fougnion (R.), 405e R. A. A.
5 Pafias (G.), 61e R. A.
6 Beaumont (M.), E. S. A. A.
7 Gase (M.), G. A. O. A. 1.
8 Giudicelli (J.), 2/21e R. A.
9 Leberre (F.), 61e R. A.
10 Ciron (R.), 61e R. A.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

1 Suhas (J.), E. A. A.
2 Sobusik (T.), C. P. O. A.
3 Gonguet (G.), 451e G. A. A.
4 Jacquet (G.), 32e R. A.
5 Beaumelou (B.), E. A. A.
6 Madelenat (P.), 2/21e R. A.
7 Merten (A.), 481e G. A. A.
8 Guenzi (M.), 13e R. A.
9 Torret (J.), 1er R. A.
10 Binet (G.), 12e R. A.
11 Labarbe (A.), 3/21e R. A.
12 Visciglio (A.), 403e R. A. A
13 Descat (J.), 65e R. A.
14 Descat (J.), 65e R. A.
15 Hervier (G.), 65e R. A.
16 Lahaye (A.), G. A. O. A. 1.
17 Makara (A.), 403e R. A. A.
18 Santiago (M.), 477e G. A. A.
19 Louis (C.), 405e R. A. A.
20 Bagneux (A.), 66e R. A.
21 Anxionnat (M.), G. A. O. A. 1.
22 Martel (P.), 93e R. A.
23 Granet (G.), 404e R. A. A.
24 Eymery (M.), 13e R. A.
25 Izac (A.), 65e R. A.
26 Baret (J.), 421e R. A. A.
27 Irigoin (B.), E. A. A.
28 Brossard (P.), E. S. A. A.
29 Royer (P.), 61e R. A.
30 Bergot (G.), G. A. O. A. 1.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Allaer (M.), 61e R. A.
2 Fath (P.), 12e R. A.
3 Belhadjin (M.), 66e R. A.
4 Benaoum (M.), 465e G. A. A.
5 Lapierre (A.), 66e R. A.
6 Bassinet (J.), 66e R. A.
7 Huschard (R.), G. A. O. A. 1
8 Bencherif (M.), 67e R. A.
9 Tautain (V.), 8e R. A.
10 Le Guyader (J.), 401e R. A. A.
11 Bobillier (R.), 61e R. A. A.
12 Lablée (G.), 454e G. A. A.
13 Nivet (A.), C. P. O. A.
14 Biesse (P.), 9e R. A.
15 Girard (G.), 16e R. A.
16 Leblanc (J.), 61e R. A. A.
17 Baron (C.), 401e R. A. A.

IV. — Train.

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Le Lann (J.), 41e comp. de Q. G.
2 Bonnot (C.), 45e comp de Q. G.
3 Carton (J.-L.), 41e comp. de Q. G.
4 Beauvais (J.), cdt train 1e R. M.
5 Perrot (F.), G. T. 520.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Cascarino (F.), C. C. R. 281
2 Renoux (L.), 21e C. D. T.
3 Sappa (P.), 20e C. D. T.
4 Filippi (R.), 132e E. T.
5 Simonet (R.), G. T. 504.
6 Blazy (J.), 41e comp. de Q. G.
7 Butscha (L.), 27e E. T.
8 Morin (J.), E. A. T.
9 Masson (L.), 181e comp. de Q. G.
10 Casalta (J.-P.), 33e comp. de camp.
11 Fevre (R.), G. T. 526.
12 Thierry (R.), C. F. T. T.
13 Coves (A.), 22e C. D. T.
14 Panabiere (J.), 41e comp. de Q. G.
15 Louis (E.), G. T. 353.
16 Corny (L.), 129e E. R. G. T.
17 Karg (J.), 42e comp. de Q. G.
18 Duroulet (L.), 121e R. T.
19 Papin (R.), 51e comp. de Q. G.
20 Durand (R.), 123e E. R. G. T.
21 Chauvin (P.), 3e C. R. T.
22 Logette (R.), 42e comp. de Q. G.
23 Gaillard (O.), 183e comp. de Q. G.
24 Darbas (M.), E. A. T.
25 Gers (R.), G. C. R. 602.
26 Godet (A.), G. T. 512.
27 Debard (A.), 10e C. R. T.
28 Joseph (A.), E. S. M. I. A.
29 Boussat (R.), 21e C. D. T.
30 Fornes (R.), 123e E. R. G. T
31 Venezia (S.), 26e E. T.
32 Beaufort (R.), 28e E. T.
33 Maillard (G.), 1er E. R. T.
34 Schneider (A.), G. T. 502.
35 Seva (R.), E. A. T.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Ontan (P.), cdt sup. train 1er A. M.
2 Jestin (J.), 1er E. R. T.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Verdaguer (J.), 3e C. R. T.
2 Mordin (G.), G. T. 508.
3 Pauchet (R.), centre mobilisateur, Montlhéry.
4 Julien (M.), 23e C. D. T.
5 Nardin (C.), G. T. 526.
6 Roy (L.), cdt train, 1er R. M.
7 Salaün (L.), 28e E. T.
8 Giordani (F.), 26e E. T.
9 Chapelain (C.), 6e C. R. T.
10 Delahaigue (S.), G. T. 508.
11 Roboli (A.), 6e C. R. T.
12 Thomas (M.), 129e E. R. G. T.
13 Arif (M.), 26e E. T.
14 D'Uva (D.), G. T. 354.
15 Vignaud (H.), Q. G., E. M., 10e R. M.
16 Beltra (R.), C. I. O. A., Arzew.
17 Segura (H.), G. T. 526.
18 Le Moel (V.), 26e E. T.
19 Herry (A.), 17e comp. de Q. G.
20 Sastre (A.), 27e E. T.
21 Dobbs (C.), G. T. 507.
22 Taillard (R.), G. C. R. 601.
23 Lamour (P.), 41e comp. de Q. G.
24 Beltran (A.), 29e E. T.
25 Kahoul (M.), 9e C. R. T.
26 Herzog (C.), 25e E. T.
27 Rolando (J.), 27e E. T.
28 Colle (A.), G. T. 512.
29 Duvaut (A.), Q. G. Berlin.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscriptions anciennes.

1 Gras (M.), 51e comp. de Q. G.
2 Pauly (P.), 1er E. R. T.
3 Bazziconi (J.), cdt train 9e R. M.
4 Vaissier (G.), G. T. 509.
5 Person (E.), 31e comp. de camp.
6 Abresol (R.), G. T. 512.
7 Porpora (J.), 27e E. T.
8 Enard (J.), 9e C. R. T.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Obre (P.), G. T. 509.
2 Dousson (G.), 121e R. T.
3 Hieramenie (M.), 41e comp. de Q. G.
4 Pontacq (P.), 123e E. R. G. T.
5 Malherbe (C.), E. S. M. I. A.
6 Duhamel (V.), G. T. 504.
7 Boussion (D.), 101e comp. de G. Q.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Rousseau (R.), E. S. M. I. A.
2 Kinowski (S.), G. T. 385.
3 Cechetto (M.), G. T. 520.
4 Boo (M.), 5e C. R. T.
5 Aimand (F.), 28e E. T.
6 Roige (F.), G. T. 513.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Portelli (G.), E. A. T.
2 Quantin (M.), 129e E. R. G. T.
3 Carias (F.), 129e E. R. G. T.
4 Abou (C.), 1er E. R. T.
5 Marlineau (P.), G. T. 509.
6 Borel (E.), G. T. 527.
7 Ranger (A.), centre mobilisateur, Souge.
8 Perez (C.), centre mobilisateur, Carpiagne.
9 Darbot (J.), centre mobilisateur, Carpiagne.
10 Rodini (P.), G. T. 520.
11 Leplat (J.), 1er E. R. T.
12 Baye (S.), 1er E. R. T.
13 Virion (M.), centre mobilisateur, Rouen.
14 Lienhart (E.), 35e comp. de camp.
15 S. N. P. Mohamed ben Said, 28e E. T.
16 Cassel (C.), G. T. 504.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

1 Thomas (G.), G. T. 527.
2 Lopez (P.), C. R. A. 2.
3 Rivas (A.), 28e E. T.
4 Bonneville (A.), E. A. I., Saint-Maixent.
5 Theuveny (H.), 6e C. R. T.
6 Noguera (G.), 28e E. T.
7 Baccetti (J.), 28e E. T.
8 Richard-Pomet (M.), 23e C. D. T.
9 Maouche (M.), G. T. 520.
10 Anziani (A.), 25e E. T.
11 Almudever (G.), 28e E. T.
12 Mikno (E.), 41e comp. de Q.G.
13 Fay (C.), G. C. R. 601.
14 More (R.), cdt train 3e R. M.
15 Guerville (C.), 132e E. T.
16 Leurant (J.), 2e C. R. T.
17 Bourdin (M.), G. C. R. 601.
18 Aubry (A.), G. C. R. 601.
19 Bordji (M.), 27e E. T.
20 Delbende (B.), G. T. 525.
21 Mazet (J.), 26e E. T.
22 Fragnaud (P.), 121e R. T.
23 Brajus (P.), 26e E. T.
24 Ligiion (H.), G. T. 507.
25 Vuarchex (A.), 26e E. T.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Couasnard (J.), 121e R. T.
2 Piat (J.), 531e C. S. A.
3 Loifroy (M.), D. T. M. V. F.
4 Haingueriot (S.), 6e C. R. T.
5 Venturoli (J.-M.), 3e C. S. T.
6 Bourbonnais (A.), 121e R. T.
7 Becot (M.), 26e E. T.
8 Frioli (H.), E. A. T.
9 Mathieu (M.), 2e C. R. T.
10 Martinet (C.), 1er E. R. T.
11 Pattedoie (A.), E. A. T.
12 Agnus (R.), G. T. 512.
13 Dubuc (C.), G. C. R. 602.
14 Cazalbou (C.), 186e comp. de Q. G.
15 Tual (A.), 132e E. T.
16 Bux (P.), 121e R. T.
17 Reboulet (J.), 8e C. R. T.
18 Pons (H.), 121e R. T.
19 Pierrot (R.), E. A. T.
20 Laffargue (F.), E. A. T.
21 Parsy (Y.), 122e E. R. G. T.
22 Schwendiman (R.), C. P. R. T.
23 Veilex (R.), 129e E. R. G. T.
24 Reider (Y.), 121e R. T.
25 Thomas (J.), 21e C. D. T.
26 Bonnet (J.-C.), 2e C. R. T.
27 Saurat (A.), 122e E. R. G. T.
28 Garnier (R.), 7e C. R. T.

V. — Transmissions.

TOUR NORMAL

1e ARME

Adjudants-chefs.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Marmouget (M.), C. A. R. no 1.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Campy (M.), G. R. E. T. no 8

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Bucher (A.), E. M. A. T., A. F. N.
2 Agullo (L.), 148e R. T.
3 Pesenti (P.), G. R. E. T. no 8.
4 Nicoud (P.), C. A. R. no 1.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Bautista (M.), E. M. A. T., A. F. N.
2 Roy (G.), école polytechnique.
3 Beugnon (J.), 18e R. T.
4 Reynaud (R.), E. M. A. T., A. F. N.
5 Goriou (A.), G. R. E. T. no 4.
6 Viard (R.), 45e R. T.

Adjudants.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Jacquet (A.), C. A. R. no 1.
2 Sannier (R.), comp. des services no 5.
3 Merciol (L.), C. A. R. no 8.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Richard (C.), E. A. T. Sète.
2 Marcillac (G.), 42e R. T.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Joly (A.), G. R. E. T. no 6.
2 Larget (P.), C. A. R. no 1.
3 Cariou (J.), 42e R. T.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Gauthey (H.), base transit, Cherbourg.
2 Revol (R.), 46e R. T.
3 Thireau (J.), 8e R. T.
4 Paillassa (F.), 42e R. T.
5 Lovichi (M.), G. E. T. R. G. 123.
6 Lejeune (E.), 49e R. T.
7 Tendero (A.), 41e R. T.
8 Bourges (R.), E. A. T. Sète.
9 Poulineau (R.), G. E. T. R. G. 123.
10 Sauvage (G.), E. S. O., Cherchell.

Sergents-majors.

Liste « A ».

Néant.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Boulard (A.), E. B. G. M. T. N. O., Issy-les-Moulineaux.
2 Pleau (L.), C. A. R. no 1.
3 Lesporles (G.), 8e R. T.
4 Loduc (G.), 42e R. T.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Fassie (M.), 38e R. T.
2 Stupffel (A.), 49e B. T.
3 Pebernet (R.), G. E. T. R. G. 123.
4 Ducoin (L.), 45e R. T.
5 Crélin (C.), 41e R. T.
6 Bettle (J.), 47e B. T.
7 Jacquemin (J.), 42e R. T.
8 Dey (J.), 49e B. T.
9 Lorrain (R.), E. M. A. T., A. F. N.

Sergents-chefs.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Carre (M.), 8e R. T.
2 Pezzini (H.), C. A. R. no 8.
3 Salaun (R.), G. R. E. T. no 3.
4 Devaux (G.), C. A. R. no 2.
5 Camus (M.), C. A. R. no 9.
6 Rousseau (J.), C. A. R. no 4.
7 Roussillon (G.), G. R. E. T. no 1.
8 Tourenne (A.), C. A. R. no 4.
9 Delaborde (M.), C. A. R. no 7.
10 Amendola (P.), 8e R. T.
11 Deschamps (Y.), C. A. R. no 4.
12 Chenal (G.), C. A. R. no 6.
13 Lutz (R.), C. A. R. no 6.
14 Bernard (E.), C. A. R. no 3.
15 Lachaume (L.), C. A. R. no 4.
16 Gade (J.), E. R. M. T., Tunisie.
17 Feodon (R.), 102e C. M. T.
18 Peboscq (P.), C. A. R. no 5.
19 Spiess (E.), C. A. R. no 6.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Chasseray (G.), 23e B. T.
2 Arhante (R.), 42e R. T.
3 Protche (A.), G. R. E. T., Tunisie.
4 Rey (G.), 49e B. T.
5 Bourianne (G.), 148e B. T.
6 Albertini (A.), 23e B. T.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Bruscaggin (H.), C. A. R. no 8.
2 Le Goff (J.), C. A. R. no 3.
3 Mondon (A.), base transit, Cherbourg.
4 Foucault (R.), E. A. T., Sète.
5 Malavialle (G.), C. A. R. no 8.
6 Cambefort (J.), 41e R. T.
7 Bernon (P.), 45e R. T.
8 Alamagny (A.), 46e B. T.
9 Schalier (P.), C. A. R. no 6.
10 Rebouillat (A.), 148e B. T.
11 Fage (P.), E. R. M. T., 5e R. M.
12 Guillucq (R.), C. A. R. no 5.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Guionnet (P.), 38e R. T.
2 Brunet (G.), 41e R. T.
3 Tartaix (R.), 49e B. T.
4 Pene (D.), G. E. T. R. G. 123.
5 Viala (E.), E. S. O., Cherchell.
6 Jon (A.), 40e B. T.
7 Guschemann (L.), G. R. E. T., Tunisie.
8 Bierer (J.), 8e R. T.
9 Guillemin (J.), G. E. T. R. G. 123.
10 Griveaux (R.), C. A. R. no 8.
11 Lamboley (G.), C. A. R. no 7.
12 Gonnet (J.), 18e R. T.
13 Geissner (A.), C. I. O. A., Arzew.
14 Compain (H.), 40e B. T.
15 Pigeot (A.), 38e R. T.
16 Guinard (J.), 8e R. T.
17 Nossen (R.), 8e R. T.
18 Merel (G.), 49e B. T.
19 Didot (H.), S. H. A. P. E.
20 Robert (A.), 118e B. T.
21 Bertrand (P.), E. A. T.
22 Micoud (S.), base militaire Marseille.
23 Roge (C.), 38e R. T.
24 Truel (H.), 8e R. T.
25 Sebald (F.), 42e R. T.
26 Rouzoul (R.), 86e B. T.
27 Mathieu (P.), 42e R. T.
28 Olivieri (A.), G. R. E. T., Tunisie.
29 Lespinasse (G.), G. R. E. T. no 7.

Sergents.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Bouvard (R.), C. A. R. no 1.
2 Cour (L.), 47e B. T.
3 Besnard (P.), 148e B. T.
4 Coustali (J.), 49e B. T.
5 Marque (J.), 46e B. T.
6 Arnou (G.), 46e B. T.
7 Brunelle (A.), 42e R. T.
8 Thebault (A.), 45e R. T.
9 Hillion (R.), C. A. R. no 3.
10 Paul (J.), C. A. R. no 6.
11 Leroy (R.), G. R. E. T. no 3.
12 Alende (E.), C. A. R. no 102.
13 Abel (R.), C. A. R. no 7.
14 Girard (H.), C. A. R. no 7.
15 Lucas (A.), G. R. E. T. no 3.
16 Raffestin (P.), G.R.E.T. no 1.
17 Chabert (M.), E. A. T.
18 Silvestry (J.), 18e R. T.
19 Lievin (J.), C. A. R. no 101.
20 Lazhar (M.), C. A. R. no 101.
21 Lajournade (L.), 8e R. T.
22 Garnier (M.), 8e R. T.
23 Belloeil (R.), 41e R. T.
24 Morch (L.), 41e R. T.
25 Moreau (F.), G. R. E. T. no 1.
26 Callens (M.), E. A. T.
27 Larraburu (J.), E. A. T.
28 Coadou (G.), 8e R. T.
29 Condamin (E.), E. A. T.

30 Chomarat (H.), G. R. E. T. n° 6.
31 Renouard (J.), G. R. E. T. n° 4.
32 Trotin (P.), 45e R. T.
33 Faucher (C.), 45e R. T.
34 Anne (H.), 45e R. T.
35 Bougnot (R.), E. M. A. T., Afrique française du Nord.
36 Vitrino (J.), 45e R. T.
37 De Sauvecanne (Y.), 45e R. T.
38 Bourrouilh (G.), 8e R. T.
39 Tixier (P.), 45e R. T.
40 Huruguen (G.), 8e R. T.
41 Tourenq (A.), 45e R. T.
42 Teissier (M.), 45e R. T.
43 Pruvot (R.), 45e R. T.
44 Doucet (B.), G. R. E. T. n° 1.
45 Chazot (R.), G. R. E. T. n° 10.
46 Valette (G.), 8e R. T.
47 Maire (C.), C. I. T., D. E. M.
48 Ledoussal (J.), C. I. T., D.E.M.
49 Goubard (J.), C. I. T., D. E. M.
50 Mothes (J.), C. I. T., D. E. M.
51 Ricaud (F.), E. A. T.
52 Geminel (J.), G. R. E. T. n° 6.
53 Potier (R.), G. R. E. T. n° 5.
54 Choteau (P.), C. A. R. n° 2.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Jequel (P.), 102e C. M. T.
2 Fort (M.), 148e B. T.
3 Hubert (L.), 19e B. T.
4 Jamot (B.), G. R. E. T. n° 1.
5 Liska (D.), G. R. E. T. n° 1.
6 Godier (C.), 45e Comp. de Q. G.
7 Rossard (G.), G. R. E. T. n° 4.
8 David (C.), 23e B. T.
9 Pageard (A.), 50e B. T.
10 Austasie (P.), 118e B. T.
11 Bestel (Y.), E. A. T., Sète.
12 Barbot (D.), 118e B. T.
13 Begel (M.), 118e B. T.
14 Aubertin (E.), 45e R. T.
15 Fleck (Y.), 42e R. T.
16 Cocu (R.), E. A. T.
17 Brisset (J.), G. R. E. T. n° 1.
18 Piquemal (J.), E. M. A. T., Afrique française du Nord.
19 Rebourg (L.), 102e C. M. T.
20 Joly (M.), G. R. E. T. n° 6.
21 Lochvitzky (V.), 45e R. T.
22 Mary (R.), 45e R. T.
23 Leclercq (H.), 45e compagnie de Q. G.
24 Beriot (M.), 8e R. T.
25 Hupel (R.), G. R. E. T. n° 3.
26 Thiery (R.), 148e B. T.
27 Espinosa (H.), G. R. E. T. n° 10.
28 Rouanet (J.), G. R. E. T. n° 5.
29 Grosta (E.), E. R. M. T., 7e R. M.
30 Montserret (F.), 45e R. T.
31 Dupont (J.), 45e R. T.
32 Bardot (G.), 45e R. T.
33 Hullin (R.), 45e R. T.
34 Gagnaire (E.), 41e R. T.
35 Carion (J.), 50e B. T.
36 Devaux (R.), 42e R. T.
37 Bourotte (P.), G. R. E. T. n° 8.
38 Dartige (P.), 19e R. T.
39 Pontois (C.), G. R. E. T. n° 10.
40 Lefeuvre (B.), 42e R. T.
41 Demarly (J.), G. R. E. T. n° 1.
42 Berardier (A.), 101e C. M. T.
43 Jacquart (B.), 42e R. T.
44 Grulfy (C.), 101e C. M. T.
45 Val'ef (A.), 23e B. T.
46 François (J.), 40e B. T.
47 Lang (J.), 19e R. T.
48 Vinour (G.), G. R. E. T. n° 4.
49 Consalvi (Y.), 45e R. T.
50 Bontour (M.), 41e R. T.
51 Giliberto (A.), G. R. E. T., Tunisie.
52 Alfonsi (N.), 45e R. T.
53 Caratti (L.), 42e R. T.
54 Piucco (P.), 118e B. T.
55 Villard (J.), 42e R. T.
56 Dache (A.), 45e R. T.
57 Vassal (A.), G.E.T.R.G. 123.
58 Piat (M.), 45e R. T.
59 Bedel (J.), 41e R. T.
60 Marc (J.), 46e B. T.
61 Burlet (J.), 46e B. T.
62 Mouis (N.), 41e R. T.
63 Rizzato (J.), 118e B. T.
64 Boyer (P.), 45e R. T.
65 Sauvadet (R.), C. A. R. n° 1.
66 Billiau (F.), 19e R. T.
67 Bigot (M.), 42e R. T.
68 Dubos (C.), 8e R. T.
69 Gérard (L.), C. A. R. n° 8.
70 Vitrac (G.), 46e B. T.
71 Thomas (J.), 41e R. T.
72 Horiot (P.), 106e C. M. T.
73 Trunzer (E.), C. A. R. n° 6.
74 Noël (J.), C. A. R. n° 1.
75 Salivas (F.), C. A. R. n° 4.
76 Giraud (C.), C. A. R. n° 4.
77 Ulysse (J.), C. A. R. n° 1.
78 Valy (A.), C. A. R. n° 6.
79 Richard (P.), C. A. R. n° 8.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

Néant.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Rouvier (Y.), 8e R. T.
2 Huret (M.), 86e R. T.
3 Gimenez (B.), 148e B. T.
4 Kieffer (E.), G. R. E. T. n° 6.
5 Guigue (R.), G. R. E. T. Tunisie.
6 Scheidecker-Morel (J.), G. R. E. T. n° 6.
7 Dubost (H.), 47e R. T.
8 Guedoud (A.), 45e R. T.
9 Petit (J.), 50e B. T.
10 Kerjan (P.), G. R. E. T. n° 3.
11 Morisson (A.), S. E. T. T., F. F. A.
12 Pichoir (R.), 50e B. T.
13 Callebaut (J.), 45e R. T.
14 Colin (P.), 118e B. T.
15 Martin (P.), 148e B. T.
16 Hivert (R.), 23e B. T.
17 Morel (R.), 178e C. T.
18 Namy (P.), 42e R. T.
19 Guinet (P.), Base transit Cherbourg.
20 Fenaille (G.), 45e R. T.
21 Dufosse (R.), 50e B. T.
22 Bibe (G.), 42e R. T.
23 Lossouarn (J.), 50e B. T.
24 Vogensthal (P.), 105e C. M. T.
25 Vittori (R.), G. R. E. T. n° 9.
26 Chaumard (Y.), 47e B. T.
27 Seureau (J.), 41e R. T.
28 Testanière (E.), 41e R. T.
29 Truc (J.), 42e R. T.
30 Fine (A.), 188e B. T.
31 Bolatre (C.), G. R. E. T. n° 2.
32 Pusse (A.), 49e B. T.
33 Pottier (R.), E. A. T.
34 Normand (J.), 8e R. T.

2e Service

Liste « A ».

Adjudants-chefs.

a) Inscription ancienne.

1 Patault (A.), E. R. G. M. T. - N. E. Langres.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Bon (A.), E. R. M. T., 7e R. M.
2 Leduff (J.), G. R. E. T. n° 3.
3 Ory (A.), E. R. M. T., 4e R. M.
4 Spaeder (J.), S. E. T. T., F. F. A.
5 Boucquaert (J.), G. R. E. T. n° 1.
6 Delotte (E.), E. R. M. T., 7e R. M.
7 Saubion (J.), S. E. T. T., F. F. A.
8 Psalla (P.), Cdt Trans., Tunisie.
9 Henno (E.), E. R. M. T., 2e R. M.
10 Martin (L.), G. R. E. T. n° 4.
11 Cottet (H.), G. R. E. T. n° 5.
12 Laforce (R.), 8e R. T.
13 Kievenaar (J.), G. R. E. T. n° 1.
14 Aube (R.), S. E. T. T., F. F. A.
15 Gaillard (J.), G. R. E. T. n° 1.
16 Fromenteil (M.), Cdt Trans., 5e R. M.
17 Marioli (S.), E. R. G. M. T., N. E., Langres.
18 Foubert (A.), G. R. E. T. n° 2.
19 Gaven (A.), S. E. T. T., F. F. A.
20 Lambert (F.), S. E. T. T., F. F. A.

Adjudants.

a) Inscription ancienne.

1 Jeudy (L.), G. R. E. T. n° 10.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Grandchamp (R.), G. R. E. T. n° 4.
2 Deloisy (G.), E. R. M. T., 1er R. M.
3 Chaigneau (P.), E. R. M. T., Maroc.
4 Demurias (R.), G. R. E. T. n° 10.
5 Morvan (J.), G. R. E. T. n° 1.
6 Hauser (C.), G. C. R., F. F. A.
7 Barrois (P.), 13e R. T.
8 Arvy (P.), 41e R. T.

Sergents-majors.

a) Inscription ancienne.

1 Bride (P.), E. R. G. M. T., N. E., Langres.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Dommanget (L.), E. M. T., Autriche.
2 Fourgo (R.), G. R. E. T. n° 10.
3 Martinerie (M.), E. R. G. M. T., N. O., Issy-les-Moulineaux.
4 Casabianca (S.), G. R. E. T. n° 1.

VI. — Cadre des agents de chancellerie.

Liste « A ».

Tour normal

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Castillon (G.), missions (étranger).
2 Ducher (A.), missions (étranger).
3 Fabre (H.), missions (étranger).
4 Roques (L.), missions (étranger).
5 Giappesi (M.), missions (étranger).
6 Colson (R.), missions (étranger).
7 Loursac (H.), missions (étranger).
8 Bernadi (J.), missions (étranger).
9 Castille (A.), S. E. P. R., 1er R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Colaud (A.), E. M., subd. Nice
2 Guin (J.), E. M., subd. Agadir.
3 Bar (M.), E. M., 3e R. M.
4 Guey (M.), E. M., subd. Dijon.
5 Cournut (A.), Direct. contrôle budget et contentieux.
6 Verde (J.), E. M., 10e R. M.
7 Brehat (R.), E. M., 5e D. B.
8 Rollier (A.), D. P. M. A. T.
9 Pelletier (J.), 3e R. M.
10 Hechinger (R.), E. M., 15e D. I.
11 Vieille (P.), E. M., C. C. F. F. A.
12 Ciaux (J.), M. L. C. C. E. O., Paris.
13 Labarde (G.), missions (étranger).
14 Berbudeau (G.), E. M., subd. Pau.
15 Wendling (A.), E. M., C. C. F. F. A.
16 Scarella (M.), S. H. A. P. E.
17 Lelièvre (J.), missions (étranger).
18 Garcette (G.), E. M., subd. Rouen.
19 Rouhaud (P.), C. C. chemins de fer.
20 Etienne (J.), cabinet S. E. G.
21 Pader (R.), E. M. A.
22 Sauvat (E.), E. M., 27e D. I. A.
23 Balester (B.), E. M., 27e D. I. A.
24 Ollier (J.), E. M., subd. Saint-Etienne.
25 Kerrio (E.), D. P. M. A. T.
26 Adam (H.), base transit Cherbourg.
27 Tarayre (G.), B. G. Toulouse.
28 Gaucher (C.), E. M., subd. Nevers.
29 Mauer (G.), E. M., C. C. F. F. A.
30 Saget (L.), E. M., 9e R. M.
31 Fangeat (E.), S. S. Tunis.
32 Baland (A.), E. M. A.
33 Droguet (P.), E. M., subd. Nantes.
34 Vial (L.), E. M., subd. Saint-Etienne.
35 Dejean (P.), E. M., subd. Bordeaux.
36 Ortiz (F.), B. G. Blida.
37 Augait (J.), B. G. Metz.
38 Symoens (A.), B. T. M. I. A. Casablanca.
39 Douiliet (M.), cabinet S. E. G.
40 Bourel (P.), E. M., C. C. F. F. A.
41 Godin (R.), E. M., place de de Paris.
42 Lamaison (G.), D. P. M. A. T.
43 Angelis (G.), E. M., 10e R. M.
44 Rouyer (A.), E. M., 6e R. M.
45 Brisset (R.), D. P. M. A. T.
46 Bastries (P.), E. M., C. C. F. F. A., centre Europe.
47 Robin (A.), D. P. M. A. T.
48 Charney (L.), D. P. M. A. T.
49 Rogeon (R.), missions (étranger).
50 Liebert (A.), E. M., territoire militaire Touggourt.
51 Chiari (C.), S. G. P. D. N.
52 Chaud (A.), 2e R. M.
53 Courtade (P.), D. T. M., Tunisie.
54 Tourret (G.), E. M., G. B. 3.
55 Maldant (H.), S. S. Dijon.
56 Mansion (L.), E. M., 6e R. M.
57 Schwebel (H.), missions (étranger).
58 Leroux (R.), D. C. I. Versailles.
59 Real (E.), E. M., subd. Nancy.
60 Durand (P.), missions (étranger).
61 Lanneluc (A.), B. T. M. I. A. Bordeaux.
62 Cazes (R.), E. M., Div. Alger.
63 Mantz (G.), E. M., 2e D. I.
64 Belgrier (R.), D. P. M. A. T.
65 Varloteaux (R.), E. M., subd Chalons-sur-Marne.
66 Ponti (C.), E. M., subd. Chambéry.
67 Lanoye (G.), B. A. C. F. M. Paris.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

Néant.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Gattaux (R.), S. G. P. D. N.
2 Courregelonge (P.), B. G. Alger.
3 Sarrazin (F.), D. P. M. A. T.
4 Emzivat (J.), E. M. C. C. F. F. A.
5 Bonenfant (J.), cabinet S. E. G.
6 Ardonceau (R.), E. M. A.
7 Stefani (N.), Tunisie.
8 Dubois (L.), inspection F. T. M. A. en A. F. N.
9 Delsart (V.), D. P. M. A. T.

10 Peys (R.), B. A. C. F. M. Paris.
11 Liard (R.), D. T. M. V. P.
12 Adenot (J.), B. G. Nancy.
13 Tillier (E.), E. M. A.
14 Essermeant (G.), cabinet D. N.
15 Legrand (R.), B. G. Rabat
16 Concuron (M.), E. M., C. C. F. F. A.
17 Geslin (P.), base militaire Marseille.
18 Nedey (J.), E. M., C. C. F. F. A.
19 Fernandez (A.), E. M., Subd. Tlemcen.
20 Dhouailly (R.), E. M., 1er R. M.
21 Barres (M.), cabinet S. E. G.
22 Charbonel (H.), E. M., div. Casablanca.
23 Jean (E.), E. M., 4e D. I.
24 Delboy (J.), E. M., Subd Montpellier.
25 Mary (F.), E. M., Subd. Amiens.
26 Aumond (A.), E. M., Subd. Nantes.
27 Guillard (J.), E. M., zone Centre.
28 Neveu (R.), S. E. P. R., 10e R. M.
29 Goudard (R.), E. M., 1er R. M.
30 Bois (J.), E. M., 7e R. M.
31 Poletti (A.), S. S. Montpellier.
32 Delibes (H.), E. M., base 901.
33 Hardion (P.), E. M., 2e C. A.
34 Saliou (H.), S. S. Metz.
35 Labardens (J.), E. M. C. S. T. Tunisie.
36 Degraix (J.), base militaire Marseille.
37 Viard (B.), cabinet D. N.
38 Gascard (J.), E. M. A.
39 Bourgoin (J.), Sce trésorerie aux armées.
40 Serra (H.), S. E. P. R., 4e R. M.
41 Heintz (V.), E. M., Subd. Chartres.
42 Berger (R.), E. M., 6e R. M.
43 Balligand (M.), E. M., 8e R. M.
44 Douard (E.), D. P. M. A. T.
45 Richardot (J.), école état-major Paris.

Sergents-majors.

a) Inscription ancienne.

1 Bouricaud (G.), E. M., 4e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Molla (M.), B. G. Constantine.
2 Seignour (R.), E. M. C. C. F. F. A.
3 Antoniotti (O.), D. P. M. A. T.
4 Gallais (P.), base 901.
5 Michel (R.), E. M. C. S. F. F. Autriche.
6 Berdaguer (J.), E. M. C. S. T. Tunisie.
7 Cloupeau (A.), S. G. P. D. N.
8 Ragueneau (F.), E. M. subd. Versailles.
9 Brelivet (J.), E. M. C. S. T. Tunisie.
10 Morin (G.), cabinet S. E. G.
11 Sengelin (L.), S. S. Bordeaux.
12 Douillard (F.), E. M. A.
13 Lourson (H.), D. P. M. A. T.
14 Blanchet (M.), cabinet D. N.
15 Floriot (H.), E. M. subd. Vannes.

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

Néant.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Balac (J.), E. M. C. S. F. F. Autriche.
2 Flaissier (L.), E. M. 1re R. M.
3 Buteux (R.), cabinet S. E. G.
4 Dehaffreingue (J.), direction transports A. F. N.
5 Gattefosse (A.), B. G. Casablanca.
6 Leclere (P.), E. M. C. C. F. T. A. Centre Europe.
7 Langereux (R.), C. C. chemins de fer.

VII. — **Cadre des agents des corps de troupe.**

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Ponchant (A.), E. A. T. Tours.
2 Schuller (A.), C. A. R. no 7.
3 Marcout (R.), C. I. O. A. Arzew.
4 Ture (R.), S. E. P. R. Maroc.
5 Chiaramonti (G.), centre mobilisateur Corte.
6 Mere (L.), centre mobilisateur Besançon.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lewandowski (M.), S. E. P. R., 7e R. M.
2 Desplat (Y.), E. T. A. P., Pau.
3 Thiebault (E.), E. A. I., Saint-Maixent.
4 Uhlen (A.), E. A. A. B. C., Saumur.
5 Blanchet (E.), C. S. F. A., Joinville-le-Pont.
6 Berthelot (A.), C. I. M., Pyrénées.
7 Faivre (H.), E. M. P., Aix-en-Provence.
8 Gallecier (E.), B. C. E. U. S., Alger.
9 Sarrola (J.), collège N. A. T. O., Paris.
10 Cadet (L.), B. A. C. F. M., Paris.
11 Gastaud (M.), E. N. E. P. M., Antibes.
12 Quemener (G.), 1er E. R. T., Paris.
13 Michel (F.), centre mobilisateur, Saint-Etienne.
14 Lebrun (G.), E. S. O., Strasbourg.
15 Richard (A.), E. S. A. A. A., Nîmes.
16 Darroman (R.), C. A. R. no 4.
17 Vercooren (M.), D. T. A. P. M.
18 Obellianne (C.), E. N. E. P. M., Antibes.
19 Capelle (P.), E. T. A. P., Pau.
20 Aubrespic (H.), C. A. R. no 102.
21 Marque (V.), E. S. M. I. A.
22 Breysse (A.), direction recrutement, Marseille.
23 Petit (H.), C. A. R. no 7.
24 Beuque (J.), D. P. M. A. T.
25 Didier (M.), bureau recrutement, Constantine.
26 Giovannini (A.), bureau recrutement, Marseille.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Chenuet (E.), B. T. M. I. A., Casablanca.
2 Grosjean (J.), direction recrutement, Paris.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Schneiter (G.), C. A. R. no 112.
2 Destouches (A.), E. A. A. B. C., Saumur.
3 Chaud (R.), C. A. R. no 111.
4 Paganucci (D.), D. T. A. P. M.
5 Escaich (G.), cabinet S. E. G.
6 Pavia (F.), C. A. R. no 113.
7 Allouche (B.), prytanée militaire.
8 Fauriat (A.), délégation militaire des chemins de fer en Sarre.

Sergents-majors.

a) Inscriptions anciennes.

1 Patte (A.), E. A. I. Saint-Maixent.
2 Sontag (G.), C. E. T., Colmar.
3 Creuzot (R.), Centre mobilisateur, Laon.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Cruciani (J.), C. A. R., no 113.
2 Debock (H.), direction recrutement, Lille.

D. — SOUS-OFFICIERS MUSICIENS

I. — **Infanterie.**

TOUR NORMAL

Adjudant-chef.

Liste « A ».

Inscription ancienne.

1 Papais (R.), 11e R. I. P. C.

Adjudant.

Liste « A ».

Inscription nouvelle.

1 Raimbeau (A.), 26e R. I.

Sergents-chefs.

Liste « A ».

Inscription nouvelle.

1 Quinart (C.), 6e B. C. A.

Liste « B ».

a) Inscription ancienne.

1 Hebant (A.), 93e R. I.

b) Inscription nouvelle.

1 Candat (F.), 5e R. I.

Sergents.

Liste « A ».

Inscription nouvelle.

1 Renoux (L.), 11e B. I.

Liste « B ».

Inscription ancienne.

1 Payri-Chinanou (T.), 151e R. I.

TOUR SPÉCIAL

Inscriptions nouvelles.

Liste « A ».

Adjudant.

1 Gillion (K.), 1e R. T. T.

Liste « B ».

Sergent.

1 Thiel (J.), 93e R. I.

II. — **Arme blindée et cavalerie.**

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Inscriptions nouvelles.

Adjudant-chef.

1 Vogin (R.), 31e dragons.

Adjudant

1 Chaigne (C.), 1er hussards.

Maréchal des logis chef.

1 Florin (R.), 503e R. C. C.

Maréchal des logis.

1 Helderle (M.), 8e hussards.

C. — SOUS-OFFICIERS MAITRES D'ARMES

I. — **Armée blindée et cavalerie.**

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Adjudants.

Inscriptions nouvelles.

1 Pernod (L.), 102e compagnie de Q. G.

2 Samson (J.), 1er E. R. T.

II. — **Train.**

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Adjudant-chef.

Inscription nouvelle.

1 Liegre (A.), E. A. T.

Maréchal des logis chef.

Inscription ancienne.

1 Bragard-Campagnolle (R.), E. S. M. I. A.

D. — SOUS-OFFICIERS SPECIALISTES DE DETECTION ELECTRO-MAGNETIQUE

I. — Artillerie.

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Inscriptions nouvelles.

Maréchal des logis chef.

4 Vermeulen (M.), C. I. T. D. E. M.

Maréchal des logis.

1 Baticle (J.), 401e R. A. A.

II. — Transmissions (arme).

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Inscriptions nouvelles.

Sergents-chefs.

1 Prieto (J.), 202e C. M. T.
2 Santoni (C.), C. I. T. D. E. M.

Sergents.

1 Save (M.), C. I. T. D. E. M.
2 Barnavon (B.), E. R. G. M. T. S. O., Nouaire.

E. — SOUS-OFFICIERS SPECIALISTES GEOGRAPHES

Artillerie.

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Inscriptions anciennes.

Adjudants.

0/1 Veteau (P.), B. G. A.
1/1 Tabarant (M.), B. G. A.

Maréchal des logis chef.

6/1 Boucher (J.), G. C. A.

F. — SOUS-OFFICIERS CHIFFREURS D'ETAT-MAJOR

Transmissions.

TOUR NORMAL

1e ARME

Liste « A ».

Inscription nouvelle.

Adjudant.

1 Rocheleux (R.), E. M. 1er D. B.

Liste « B ».

Inscription ancienne.

Sergent-major.

1 Pouilly (E.), section chiffre E. M. A.

2e SERVICE

Liste « A ».

Inscriptions nouvelles.

Adjudants-chefs.

1 Gaudre (A.), E. M., subdivision de Strasbourg.
2 Bernabeu (J.), base militaire, Oran.
3 Delourme (P.), E. M. 21e D. I. A.
4 Lescure (A.), section chiffre E. M. A.

Adjudants.

1 Girbaut (G.), centre chiffrement E. M. A.
2 Casanova (J.), base militaire, Marseille.
3 Bouveret (G.), S. G. P. D. N.

Sergents-majors.

1 Facon (R.), E. M. 29e D. I.
2 Lagarrigue (M.), E. M. 9e R. M.

G. — SOUS-OFFICIERS EDUCATEURS

Infanterie.

TOUR NORMAL

Liste « A ».

Néant.

Liste « B ».

Inscriptions nouvelles.

Adjudant-chef.

1 Pasquier (E.), E. M. P. les Andelys.

Adjudant.

1 Vialart (R.), E. M. P. Aix-en-Provence.

Sergent-Chef.

1 Saint-Gricq (J.) E. M. P. Dijon.

H. — SOUS-OFFICIERS DES TROUPES AEROPORTEES METROPOLITAINES

Infanterie.

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Adjudants chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Sales (A.), 18e R. I. P. C.
2 Vilain (R.), S. E. P. R. 10e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Pouget (R.), 1/1er R. C. P.
2 Couret (G.), 11e B. P. C.

Adjudants.

a) Inscription ancienne.

1 Thin (G.), E. T. A. P., Pau.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Maestrali (O.), E. . A. P., Pau.
2 Brillard (M.), E. T. A. P., Pau.
3 Dimon (C.), 11e B. P. C.
4 Fize (L.), 11e B. P. C.

Sergents-majors.

a) Inscription ancienne.

1 Raby (J.), 11e B. P. C.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Debouck (J.), 18e R. I. P. C.
2 Nougayrède (A.), 18e R. I. P. C.
3 Hugon (J.), 11e B. P. C.
4 Leveaux (J.), 11e B. P. C.
5 Batlle (L.), 11e B. P. C.

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

Néant.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Gay (M.), 1/1er R. C. P.
2 Merle (Y.), 25e E. I. A. P.
3 Maugras (A.), 11e B. P. C.
4 Debray (J.), 11e B. P. C.
5 Gauthier (A.), 11e B. P. C.
6 Domballe (P.), 18e R. I. P. C.
7 Bouche (M.), 11e B. P. C.
8 Volpin (P.), 11e B. P. C.
9 Steinfort (M.), 11e B. P. C.
10 Coativy (H.), E. T. A. P. Pau.
11 Arricastres (J.), E. T. A. P. Pau.
12 Rebecchi (D.), 11e R. I. P. C.
13 Risacher (J.), E. T. A. P. Pau.
14 Munch (R.), E. T. A. P. Pau.
15 Bachet (R.), E. T. A. P. Pau.
16 Pisanu (J.), C. E. S. n° 1.
17 Robert (R.), 18e R. I. P. C.
18 Coupe (E.), 3/1er R. C. P.
19 Cornilleau (P.), C. E. S. n° 1.
20 Lefevre (F.), D. T. A. P. M.
21 Chevrot (J.-P.), C. E. S. n° 1.
22 Humbert (L.), 3/1er R. C. P.
23 Vandroux (A.), 19e R. I. P. C.
24 Bouzenard (N.), 1/1er R. C. P.
25 Girauli (R.), C. E. S. n° 1.
4 Chassepot (M.), 11e R. I. P. C.
5 Coldstone (R.), 18e R. I. P. C.
6 Lelouarn (A.), D. T. A. P. M.
7 Vergnes (J.), 11e R. I. P. C.

Sergents.

a) Inscriptions anciennes.

1 Demange (J.), 18e R. I. P. C.
2 Boiraud (P.), stage commandos, G. I. T. C. M. Fréjus.
3 Coppolani (J.), 1/1er R. C. P.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Rebaud (L.), E. T. A. P. Pau.
2 Dupont (A.), 11e R. I. P. C.
3 Costa (J.), 18e R. I. P. C.
4 Lobjoit (B.), 11e B. P. C.
5 Delpech (G.), D. T. A. P. M.
6 Bouffier (A.), 11e B. P. C.
7 Maurence (M.), 11e B. P. C.
8 Lantelme C.), E. T. A. P. Pau.
9 Hay (B.), 18e R. I. P. C.
10 Saumabère (J.), 18e R. I. P. C.
11 Thebault (C.), 11e B. P. C.
12 Bisch (J.), 11e R. I. P. C.
13 Bourgois (R.), 11e R. I. P. C.
14 Mourier (J.), 11e R. I. P. C.
15 Lambert (J.), 11e R. I. P. C.
16 Dufay (C.), 3/1er R. C. P.
17 Orrecchia (J.), 11e R. I. P. C.
18 Ramaget (A.), 18e R. I. P. C.
19 Madru (M.), 18e R. I. P. C.
20 Boudouard (C.), E. T. A. P. Pau.
21 Leflohic (R.), D. T. A. P. M.
22 Morin (J.), 1/1er R. C. P.
23 Kutarba (J.), 18e R. I. P. C.
24 Bretillet (R.), 18e R. I. P. C.
25 Commenay (A.), E. T. A. P. Pau.
26 Devaux (P.), 18e R. I. P. C.
27 Gressard (H.), 3/1er R. C. P.
28 Him (A.), 18e R. I. P. C.
29 Duclos (P.), D. T. A. P. M.
30 Francou (G.), 11e R. I. P. C.
31 Heron (M.), D. T. A. P. M.
32 Marcouyau (P.), 18e R. I. P. C.
33 Miller (L.), D. T. A. P. M.
34 Furio (R.), 11e R. I. P. C.
35 Salotti (G.), 18e R. I. P. C.
36 Grisoni (A.), 11e R. I. P. C.
37 Labarsouque (J.), 18e R. I. P. C.
38 Secondi (P.), 11e R. I. P. C.
39 Thuez (B.), stage commandos, G. I. T. C. M. Fréjus.
40 Elueque (A.), 11e R. I. P. C.
41 Ledur (T.), 18e R. I. P. C.
42 Lamarque (J.), 18e R. I. P. C.
43 Lichon (G.), 11e B. P. C.
44 Morel (G.), 18e R. I. P. C.
45 Pinsolle (A.), 18e R. I. P. C.
46 Soissong (J.), 11e B. P. C.
47 Thomas (S.), 18e R. I. P. C.
48 Yague (F.), 11e R. I. P. C.
49 Mayard (R.), 3/1er R. C. P.
50 Mazillier (P.), 18e R. I. P. C.
51 Arrassus (P.), E. T. A. P. Pau.
52 Joubert (G.), E. T. A. P. Pau.
53 Pierson (M.), 11e B. P. C.
54 Bouchnoogme (C.), 1/1er R. C. P.
55 de Poulpiquet de Brescanve (T.), 11e B. P. C.
56 Stenger (A.), 11e B. P. C.
57 Tomadini (S.), 1/1er R. C. P.
58 Badal (J.), 11e R. I. P. C.

TOUR SPÉCIAL

Inscriptions nouvelles.

Sergent-major.

1 Bouille (A.), 18e R. I. P. C.

Sergent-chef.

1 Petelat (J.), 3/1er R. C. P.

Sergent.

1 Grabot (L.), D. T. A. P. M.

II. — Arme blindée et cavalerie.

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Requiston (H.), 1er hussards.
2 Bardon (E.), S. E. P. R. 3e R. M.

Adjudants.

Inscriptions nouvelles.

1 Toussaint (F.), 13e dragons.
2 Maignan (M.), E. T. A. P. Pau.

Maréchal des logis-major.

Inscription nouvelle.

1 Giordano (R.), 1er hussards.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscription ancienne.

1 Raketamenga (H.), E. T. A. P., Pau.

b) Inscription nouvelle.

1 Belenfeld (A.), 13e dragons.

Maréchaux des logis.

a) Inscription ancienne.

1 Limodin (J.), 1er hussards.

b) Inscription nouvelle.

1 Chamoux (G.), 1er hussards.

III. — Artillerie.

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs

Incriptions nouvelles.

1 Lamielle (R.), E. T. A. P., Pau.
2 Royer (M.), 35e R. A.
3 Berger (P.), 35e R. A.

Adjudants.

Inscriptions nouvelles.

1 Gazet (P.), 35e R. A.
2 Lecat (J.), E. T. A. P., Pau.
3 Sabourault (R.), S. E. P. R., 4e R. M.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscription ancienne.

1 Klein (F.), 35e R. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Benoist (A.), 35e R. A.
2 Sanchez (L.), 35e R. A.
3 Morga (M.), 35e R. A.

Maréchaux des logis chefs

a) Inscriptions anciennes.

1 Grimaldi (A.), 35e R. A.
2 Darthois (R.), 35e R. A.
3 Evelin (M.), 18e R. I. P. C.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lartillot (R.), 35e R. A.
2 Holtzer (P.), 35e R. A.
3 Bousseau (M.), 35e R. A.
4 Condoumy (J.,, 35e R. A.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

1 Jaennert (G.), 35e R. A.
2 Chavard (D.), 35e R. A.

b) Inscription nouvelle.

1 Vigouroux (L.), 35e R. A.

IV. — Train.

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Adjudant-chef.

Inscription nouvelle.

1 Coster (P.), 1er C. R. A.

Adjudants.

a) Inscription ancienne

1 Chambon (F.), E. T. A. P., Pau.

b) Inscription nouvelle.

1 Lefevre (A.), G. T. 513.

Maréchaux des logis chefs

a) Inscriptions anciennes.

1 Yves (R.), 1er C. R. A.
2 Coutanceau (R.), 2e C. R. A.
3 Gout (G.), E. T. A. P., Pau.
4 Jeunecourt (G.), 75e comp. de Q. G.

b) Inscription nouvelle.

1 Thimoleon (G.), G. T. 513.

Maréchaux des logis

a) Inscription ancienne.

1 Nicolas (J.), 1er C. R. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Aurignac (J.), G. T. 513.
2 Villeminey (A.), 75e comp. de Q. G.
3 Levesque (L.), 2e C. R. A.
4 Le Flohic (R.), D. T. A. P.
5 Letarouilly (P.), G. T. 513.
6 Lesieur (F.), G. T. 513.

V. — Transmissions.

TOUR NORMAL

Inscriptions nouvelles.

« Liste « A ».

Sergents-chefs.

1 Malterre (P.), 11e B. P. C.
2 Muller (G.), 11e B. P. C.

Liste « B ».

Sergents-chefs.

1 Trehaol (A.), 311e C. T.
2 Chiffoleau (R.), 311e C. T.
3 Tachon (Y.), 311e C. T.
4 Denis (Y.), 311e C. T.
5 Leroy (P.), 311e C. T.

Sergents.

1 Abran (J.), 311e C. T.
2 Colin (H.), 311e C. T.

VI. — Génie.

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

Néant.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Sebastien (L.), 17e B. G. A. P.
2 Millot (R.), 17e B. G. A. P.
3 Minier (C.), 17e B. G. A. P.
4 Choquet (R.), 17e B. G. A. P.

Sergents.

a) Inscriptions anciennes.

Néant.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Dabezies (P.), 17e B. G. A. P.
2 Durban (D.), 17e B. G. A. P.
3 Foucher (A.), 17e B. G. A. P.
4 Soulier (P.), 17e B. G. A. P.

I. — SOUS-OFFICIERS RENGAGES SPECIAUX

I. — Infanterie.

Liste « A ».

Adjudants-chefs.

1/1 Sarlin A.), C. A. R. n° 9.
1/1 Pechin (J.), centre mobilisateur, Eu.
1/2 Jaffre (H.), C. A. R. n° 121.
1/3 Romieu (E.), D. M. I., Oudja.
1/4 Gentil (G.), 41e B. I.
1/5 Alain (F.), 46e B. I.
1/6 Brivoal (L.), 71e B. I.
1/7 Guiche (R.), E. H. M., Chamonix.
1/8 Duthel (A.), 1er E. R. T.
1/5 Guyard (H.), C. A. R. n° 111.
1/6 Vuarier (L.), 27e B. C. A.
1/7 Caramel (G.), 6e B. C. A.
1/8 Dupont (J.), E. M. P., Autun.
1/9 Peureux (A.), 42e B. I.
1/10 Dullier (G.), B. C. 27e 1/2 B. I.
1/11 Semelle (E.), C. A. R. n° 111.
1/12 Gresle (G.), 41e B. I.
1/13 Aris (S.), 7e R. T. A.
1/14 Ziemnak (J.), 1er R. T. M.
1/15 Hernandez (A.), C. A. R. n° 112.
1/16 Duval (A.), 5e R. T. M.
1/17 Bodelet (R.), 21e B. C. P.

Adjudants.

2/1 Dagorne (H.), 5e R. T. M.
2/2 Vinot (R.), E. S. O., Strasbourg.
2/3 Salabelle (M.), 159e B. I. A.
2/4 Feugeas (M.), 46e B. I.
2/5 Leguen (G.), Comp. inf. autonome, Vienne.
2/6 Euvrard (C.), 151e R. I.
2/7 Fino (J.), 4e R. Z.
3/1 Massacrier (M.), 30e B. C. P.
3/2 Hazem (L.), 1er R. T. A.
3/3 Chamot (E.), 27e B. C. A.
3/4 Manche (A.), E. M. P., Autun.
3/5 Lefeuvre (J.), 41e B. I.
3/6 Belliard (G.), Centre mobilisateur, Rennes.
3/7 Boiston (L.), C. A. R. n° 111.
3/8 Giannineili (R.), 4e R. T. M.
3/9 Letzelter (B.), 37e B. O.
3/10 Couturier (J.), 4e B. I.
3/11 Bertaut (A.), 5e R. I.
3/12 Duthy (L.), 15e B. C. A.
3/13 Oriola (E.), C. A. R. n° 112.
3/14 Arrouy (P.), 46e B. I.
3/15 Seyler (C.), S. E. P. R. Maroc.
3/16 Malos (P.), 1er R. I.
3/17 Dabrinville (G.), 5e R. I.
3/18 Schmucker (A.), 22e B. C. A.
3/19 Balloy (A.), 5e B. C. P.
3/20 Drance (L.), E. M. P. les Andelys.
3/21 Baridon (V.), C. I. M. Ouakaimeden.
3/22 Gaspard (C.), 8e B. C. P.
3/23 Rouge (S.), 13e B. C. A.
3/24 Leclair (C.), 126e B. I.
4/1 Baillie (P.), centre mobilisateur Amiens.
5/1 Santoni (P.), E. M. P. Aix-en-Provence.
5/2 Christe (M.), 2e R. T. M.
5/3 Jecko (J.), 85e comp. de Q. G.
5/4 Pierre (J.-M.), 21e B. C. P.
7/1 Dufrenne (A.), D. M. I. Oudja.
7/2 Jegouzo (F.), 15e B. C. A.

Sergents-majors.

0/1 Brocard (A.), C. A. R. n° 111.
0/2 Bourin (A.), 1er R. T. M.
0/3 Heillmann (A.), 5e R. T. M.
0/4 Manigand (R.), 27e B. C. A.
1/1 Kissenberger (G.), 2e R. T. M.
1/2 Moussu (R.), 4e R. T. T.
1/3 Ronet (G.), 5e R. T. M.
1/4 Hilaire (R.), E. S. O. Strasbourg.
1/5 Pasqualini (J.), 5e R. T. M.
6 Pelissero (M.), 1er R. I.
7 Mampaey (R.), 16e B. C. P.
8 Grasse (A.), 26e R. I.

Sergents-chefs.

2/1 Antoine (R.), 26e R. I.
5/1 Fontaine (R.), 3e B. Z.
5/2 Barcelo (R.), 2e R. T. A.
5/3 Sauvant (J.), C. A. R. n° 111.
5/4 Drouet (L.), 42e B. I.
6/1 Aurand (J.), 6e B. C. A.
6/2 Pierson (M.), 1er R. I.
6/3 Crozio (J.), 27e B. C. A.
6/4 Guenot (C.), E. S. O. Strasbourg.
6/5 Pestel (M.), 4e B. I.
6/6 Combet (R.), 5e R. T. M.
6/7 Larcher (G.), 152e R. I.
6/8 Vancauwenberge (G.), 9e B. Z.
8/1 Damidaux (J.), 151e R. I.
8/2 Lenfant (R.), C. A. R. n° 111.
8/3 Rocci (A.), 15e B. C. A.
9/1 Bernabeu (A.), 1er R. T. A.
9/2 Jemin (R.), 5e R. I.
10/1 Hirbec (C.), 20e B. C. P.
10/2 Girod (A.), 13e B. C. A.
10/3 Gonzalvez(J.), 1er R. T. A.
10/4 Braconnier (E.), C. A. R. n° 111.
10/5 Tillier (E.), 13e B. C. A.
11/1 Leurs (J.), C. A. R. n° 111.
11/2 Vasseur (L.), 3/110e R. I. C.
11/3 Venturini (A.), 10e B. T. M. (Maroc).
11/4 Arzeri (R.), 5e R. I.
11/5 Nagel (E.), C. C. 43e 1/2 B. I.
12/1 Riou (J.), 151e R. I.

12/2 Tafanelli (J.), 22e B. C. A.
12/3 Quoeurnat (J.), 24e B. C. P.
12/4 Le Cavelier (M.), 71e B. I.
12/5 De Bonnefoy (H.), 15e B. C. A.
12/6 Racheter (H.), 35e R. I.
12/7 François (A.), 5e R. T. M.
12/8 Frayard (F.), 46e B. I.
12/9 Bastian (A.), 26e R. I.
12/10 Hurez (G.), 1er R. I.
13/1 Depetris (R.), 1er R. I.
16/1 Taquin (A.), 151e R. I.
18/1 Bigeat (L.), 126e B. I.
20 Grill (L.), 19e B. C. P.

Sergents.

8/1 Biondi (F.), 93e R. I.
38/1 Lesaffre (P.), 67e B. I.
40/1 Penot (J.), 93e R. I.
40/2 Bourcher (J.), 5e R. I.
40/3 Gros (D.), 4e B. I.
48/1 Ferre (J.), 1er R. I.
119/1 Desvignes (S.), 151e R. I.
119/1 Lefur (A.), 1er R. I.
119/2 Chaigneau (J.), S. E. P. R. Maroc.
150/1 Henry (A.), 2e B. Z.
150/2 Remen (J.), 26e R. I.
150/3 Buisson (C.), 93e R. I.
150/4 Robin (C.), 5e R. I.
151/1 Potonnier (G.), 31e B. C. P.
151/2 Henaff (A.), 19e R. C. P.
151/3 Le Roux (G.), D. M. I. Oudja.
151/4 Collerais (R.), 20e B. C. P.
152/1 Delechaud (P.), 5e B. C. P.
152/2 Briet (C.), 16e B. C. P.
152/3 Guillaud (M.), 5e R. I.
152/4 Courtois (L.), C. E. P. M. Rabat.
152/5 Richard (M.), 46e B. I.
152/6 Vremmont (H.), 1er B. C. P.
152/7 Robles (A.), 2e R. T. A.
153/1 Bierry (D.), 46e B. I.
154/1 Sergent (R.), 2e R. T. M.
154/2 Martinez (G.), 2e R. T. A.
154/3 Barnoin (P.), 4e R. T. T.
154/4 Perissat (H.), 1er R. T. A.
154/5 Meurice (A.), 3e B. C. P.
154/6 Mourregot (B.), D. M. I. Oujda.
154/7 Faure (M.), 2e R. T. A.
155/1 Collinet (M.), 151e R. I.
156/1 Berdu (H.), 8e B. Z.
157/1 Raynaud (G.), 46e B. I.
158/1 Deharbe (J.), 5e R. I.
158/2 Marpinard (H.), 126e B. I.
159/1 Villeneuve (M.), 41e R. I.
161/1 Delorme (J.), 2e R. T. A.
161/2 Maire (R.), 126e B. I.
162/1 Derlot (R.), 5e R. T. M.
165/1 Faucheux (G.), 20e B. C. P.
165/2 Violet (P.), E. M. P., Autun.
165/3 Fayeulle (C.), 4e R. Z.
165/1 Gonnet (P.), 27e B. C. A.
166/1 Lesur (R.), 35e R. I.
166/2 Freiss (R.), C. A. R. n° 111.
166/3 Blaise (A.), 151e R. I.
166/4 Boulesteix (A.), 30e B. C. P.
166/5 Saussaye (A.), base transit Cherbourg.
166/6 Hebert (M.), C. A. R. n° 111.
166/7 Carpentier (S.), 28e B. C. A.
167/1 Fouquet (J.), 14e R. I. P. C.
167/2 Gonon (P.), 15e B. C. A.
167/3 Jourdan (J.), D. M. I. Oujda.
167/4 Baudelot (L.), C. A. R. n° 111.

Liste « B ».

Adjudant-chef.

1/1 Buffet (R.), 9e B. T. M.

Adjudants.

1/1 Franchi (D.), 46e B. I.
2/1 Corre (J.), 22e B. C. A.

Sergents-majors.

1/1 Biotteau (G.), 41e R. I.
1/2 Massot-Pellet (R.), 10e B. T. M.
1/3 Avallone (J.), 46e B. I.

Sergents-chefs.

1/1 Gasser (J.), 4e R. Z.
1/2 Battistello (R.), 99e B. I. A.
1/3 Manzo (M.), 93e R. I.
2/1 Bertrand (C.), 1er R. T. A.
2/2 Schmid (R.), 99e B. I. A.

Sergents.

1/1 Avit (J.), 92e R. I.
1/2 Filippi (P.), 22e B. C. A.
2/1 Baboulene (C.), 126e B. I.

SOUS-OFFICIERS MUSICIENS

Liste « A ».

Sergent-chef.

1/1 Liefroid (G.), B. C. 27e 1/2 B. I.

Sergents.

2/1 Skotarek (E.), 6e R. T. M.
2/2 Bordeau (H.), 4e R. T. M.

SOUS-OFFICIERS DES TROUPES AÉROPORTÉES MÉTROPOLITAINES

Liste « A ».

Sergent-chef.

19/1 Genatio (P.), D. T. A. P. M.

Sergent.

25/1 Morel (J.), E. T. A. P., Pau.

II. — Armée blindée et cavalerie.

Liste « A ».

Adjudants.

Mathioux (H.), 11e G. E. C. M.
62/1 Athiel (R.), 503e R. C. C.

Maréchaux des logis-majors.

1/1 Serieys (L.), 1er cuirassiers.
4/1 François (M.), 2e R. S. A.

Maréchaux des logis chefs.

7/1 Niar (M.), 5e R. C. A.
7/2 Giroud (J.), 12e cuirassiers.
7/3 Evrard (J.), 1er cuirassiers.
7/4 Sorin (P.), 4e R. C. A.

Maréchaux des logis.

61/1 Bouche (P.), 30e dragons.
61/2 Ruysschaert (H.), 1er dragons.
61/3 Bouzendorffer (R.), 6e cuirassiers.
61/4 Autier (R.), 3e hussards.
62/1 Rathouin (M.), 12e dragons.
67/1 Leneveu (G.), 3e R. S. A.
88/1 Gaillardot (F.), 3e R. S. A.
88/2 Lefeuvre (R.), 11e R. C. A.

III. — Artillerie.

Néant.

IV. — Train.

Liste « A ».

Adjudants-chefs.

1/1 Mairot (G.), 132e E. T.
2/1 Raymond (R.), 8e C. R. T.
3/1 Rall (C.), 6e C. R. T.

Adjudants.

3/1 Bicourt (M.), C. C. R. 251
4/1 Bastide (G.), 132e E. T.
6/1 Buot (S.), G. T. 513.
7/1 Borderies (M.), 5e C. R. T.

Maréchaux des logis majors.

2/1 Morisse (R.), 129e E. R. G. T.
3/1 Ruiz (J.), 28e E. T.
4/1 Robineau (P.), 36e comp. de camp.
5/1 Giraud-Heraud (G.), 129e E. R. G. T.

Maréchaux des logis chefs.

1/3 Sutter (J.), Centre mobilisateur, Poitiers.
3/3 Paquelet (C.), G. T. 507.
4/1 Vautrin (G.), G. T. 512.
5/1 Leca (A.), 26e E. T.
6/1 Buzin (M.), C. C. R. 253.
7/1 Gow (J.), 9e C. R. T.
8/1 Christofani (R.), 1er E. R. T.
9/1 Combe (F.), 53e comp. de Q. G.
10/1 Oberle (J.), 27e E. T.
11/1 Million-Rousseau (A.), 8e C. R. T.
13/1 Collet (J.), 3e C. R. T.

V. — Transmissions (arme).

Liste « A ».

Adjudants.

1/1 Fiquet (J.), G. R. E. T. n° 2.
2/1 Hurault (E.), 41e R. T.

Sergents-majors.

1 Rabot (E.), D. I. M., Marseille.
2 Delhome (R.), 41e R. T.
3 Flamen (A.), 46e B. T.

Sergents-chefs.

1/1 Barazer (A.), 47e B. T.
2/1 Ravasco (M.), 41e R. T.
2/2 Dehon (G.), 42e R. T.
2/3 Servole (P.), 41e R. T.
2/4 Thepaut (J.), 8e R. T.
2/5 Chanloy (F.), G. R. E. T. n° 8.
2/6 Latreille (M.), G. R. E. T. n° 4.
5/1 Fabre (E.), 42e R. T.

Sergents.

61/1 Friang (F.), E. M. A. T., A. F. N.
61/2 Mathis (A.), 118e B. T.
61/3 Leoni (J.), 188e B. T.
63/1 Andrieux (A.), 42e R. T.
63/2 Bardis (R.), 42e R. T.
63/3 Grandjean (H.), 47e B. T.
63/4 Schieler (A.), 118e B. T.
63/5 Rey (R.), 42e R. T.
63/6 Bernadet (M.), 45e R. T.
64/1 Germain (G.), 118e B. T.
64/2 Muck (H.), 42e R. T.
73/1 Mercier (M.), 178e C. T.
73/2 Salvetti (J.), G. R. E. T. n° 9.

VI. — Cadre des agents de chancellerie.

Liste « A ».

Adjudants-chefs.

51/1 Chatenet (A.), E. M. C. C., F. F. A.
51/2 Chaillou (A.), B. T. M. I. A., la Rochelle.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Cabinet du secrétaire d'Etat au budget.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret du 21 août 1951 modifiant le décret du 23 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Le cabinet du secrétaire d'Etat au budget est constitué comme suit:

Directeur du cabinet.

M. André-Louis Martin, administrateur civil en mission à la présidence du conseil.

Conseillers techniques.

M. Pierre Miot, inspecteur des finances, sous-directeur au service des alcools au ministère des finances.

M. Michel Plouvier, conseiller référendaire à la cour des comptes.

Chef de cabinet.

M. Elie Lamic, administrateur civil au ministère des finances.

Chef du secrétariat particulier.

M. Roger Tranchet.

Art. 2. — Le présent arrêté qui porte effet du 2 juillet 1953 sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1953.

HENRI ULVER.

Délégations de signature.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Schweitzer (Pierre-Paul), directeur du Trésor, de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du ministre des finances et des affaires économiques, tous actes, arrêtés, décisions ou conventions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1953.

EDGAR FAURE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu la loi du 26 février 1941 portant transfert d'attributions;

Vu la loi n° 271 du 25 mai 1951 autorisant l'Etat à réassurer les risques de guerre en cours de transport;

Vu l'ordonnance n° 45-123 du 23 janvier 1945 relative à la réassurance maritime;

Vu la loi n° 49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Masselin (Pierre), directeur des assurances et, à son défaut, à M. Porté (André), directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du ministre des finances et des affaires économiques toutes ordonnances de payement et de virement, toutes ordonnances de délégation, toutes lettres d'avis d'ordonnances, tous mandats, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes et, plus généralement, toutes pièces comptables concernant le compte de commerce intitulé: « Assurances et réassurances maritimes et transports » ouvert dans les écritures du Trésor en exécution de l'article 10 de la loi n° 49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Masselin ou de M. Porté, délégation permanente et générale est donnée aux mêmes fins à M. Leroux (Eugène-Louis), chargé du service des assurances contre les risques maritimes de guerre.

Art. 3. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1953.

EDGAR FAURE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu la loi n° 46-1053 du 15 mai 1946 relative à l'exécution des contrats d'assurances sur la vie dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle;

Vu la loi n° 48-1076 du 7 juillet 1948 relative au payement, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, des indemnités afférentes à certaines catégories d'opérations d'assurances dommages et d'assurances de personnes;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1948 fixant les modalités d'application de la loi n° 48-1076 du 7 juillet 1948;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Masselin (Pierre), directeur des assurances, et, à son défaut, à M. Porté (André), directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances et des affaires économiques:

1° Toutes ordonnances de payement et de virement, toutes ordonnances, tous mandats, toutes pièces comptables concernant le compte spécial ouvert dans les écritures du Trésor en exécution de l'article 4 de l'ordonnance du 15 novembre 1944 et intitulé: « Application de la réforme monétaire dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle », pour tout ce qui concerne l'application de la loi n° 46-1053 du 15 mai 1946 et de la loi n° 48-1076 du 7 juillet 1948;

2° Toutes décisions autorisant le payement d'indemnités dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 10 de la loi n° 48-1076 du 7 juillet 1948.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Masselin ou de M. Porté, délégation permanente et générale est donnée, aux mêmes fins, à M. Dodin (Jacques), administrateur civil de classe exceptionnelle, et à Mme Chevallier (Léa), administrateur civil de 1re classe.

Art. 3. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1953.

EDGAR FAURE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Masselin (Pierre), directeur des assurances, et, à son défaut, à M. Porté (André), directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du ministre des finances et des affaires économiques tous engagements de dépenses concernant les chapitres budgétaires gérés par la direction des assurances.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Masselin ou de M. Porté, délégation permanente et générale est donnée à M. Dodin (Jacques), administrateur civil de classe exceptionnelle, et à M. Audard (Jean), administrateur civil de 1re classe, à l'effet de signer tous engagements de dépenses concernant ceux des chapitres visés à l'article 1er dont la gestion entre dans les attributions de ces fonctionnaires.

Art. 3. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1953.

EDGAR FAURE.

Valeur imposable servant au calcul de la taxe cumulée sur les laines.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 99 de l'annexe III au code général des impôts fixant les modalités d'application de la taxe sur les transactions;

Vu l'article 33, paragraphe 4, de l'annexe IV audit code, pris en exécution du texte précité,

Arrête:

Art. 1er. — La valeur imposable servant de base au calcul de la taxe cumulée en ce qui concerne le régime spécial de la laine est fixée comme suit, à partir du 1er juillet 1953:

1.713 F par kilogramme de laine peignée.
317 F par kilogramme de laine cardée en ruban.
635 F par kilogramme de laine blousse.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1953.

HENRI ULVER.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Fonds de concours.

Par arrêté du 20 juin 1953, une somme de 73.746.839 F, restant sans emploi, a été annulée au chapitre 3540: « Monuments historiques. — Opérations de conservation et de remise en état », article 51 « Protection et conservation des plages de débarquement en Normandie » du budget de l'éducation nationale, pour l'exercice 1953.

La même somme de 73.746.839 F a été reportée avec la même affectation au chapitre 35-61: « Monuments historiques. — Entretien, conservation et remise en état », article 51 « Protection et aménagement des plages de débarquement en Normandie » du budget de l'éducation nationale, pour l'exercice 1953.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Application du décret du 27 mai 1953 ajoutant la myxomatose des rongeurs à la nomenclature des maladies réputées contagieuses.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juin 1953: page 5132, article 3, premier paragraphe, au lieu de: « S'il s'agit de lapins de garenne, le préfet, sur proposition du directeur départemental des services vétérinaires, après avis du conservateur des eaux et forêts, prescrira, par voie d'arrêté, les mesures suivantes: ... », lire: « S'il s'agit de lapins de garenne, le préfet, sur proposition du directeur départemental des services vétérinaires, après avis du conservateur des eaux et forêts et du président de la fédération départementale des chasseurs, prescrira, par voie d'arrêté, les mesures suivantes: ... ».

(Le reste sans changement.)

Nomination d'un membre du comité consultatif des épizooties.

Par arrêté du 19 juin 1953, M. Jacotot, chef de service à l'institut Pasteur, membre de l'académie vétérinaire, est nommé membre du comité consultatif des épizooties, en remplacement de M. Lemétayer, directeur de l'institut Pasteur de Garches, décédé.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 53-600 du 6 juillet 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu les décrets du 28 juin et du 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Schleiter, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, exerce, sous l'autorité du ministre de la France d'outre-mer, les attributions qui lui sont déléguées par arrêté de ce dernier.

Art. 2. — Il reçoit délégation du ministre de la France d'outre-mer pour signer en son nom tous actes, arrêtés et décisions dans les limites de ses attributions, telles qu'elles sont fixées par l'arrêté prévu à l'article 1er du présent décret.

Il contresigne les décrets relatifs à ces mêmes attributions.

Art. 3. — Il peut lui-même déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant le ministre à déléguer par arrêté sa signature.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Fixation, pour la période triennale 1953-1954-1955, du minimum des fonds disponibles des caisses de réserve dans les territoires d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre du budget,

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, notamment l'article 260;

Vu l'arrêté interministériel du 24 juin 1950 fixant pour la période triennale 1950-1951-1952 le minimum des fonds disponibles des caisses de réserve dans les territoires d'outre-mer;

Vu l'arrêté interministériel du 5 juin 1951 modifiant l'article 1er de l'arrêté du 24 juin 1950, en ce qui concerne le Cameroun;

Vu les propositions des chefs des territoires d'outre-mer,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour les années 1953-1954-1955, le minimum des fonds disponibles des caisses de réserve des territoires d'outre-mer est ainsi fixé:

1° *Afrique occidentale française.*

Budget général	200.000.000 C. F. A.
Budget local du Sénégal	25.000.000
Budget local du Soudan	25.000.000
Budget local de la Guinée	15.000.000
Budget local de la Côte d'Ivoire	25.000.000
Budget local du Niger	20.000.000
Budget local du Dahomey	10.000.000
Budget local de la Haute-Volta	10.000.000
Budget local de la Mauritanie	5.000.000

2° *Afrique équatoriale française.*

Budget général	150.000.000 C. F. A.
Budget local du Moyen-Congo	40.000.000
Budget local de l'Oubangui-Chari	60.000.000
Budget local du Tchad	80.000.000
Budget local du Gabon	40.000.000

3° *Madagascar.*

Budget général	100.000.000 C. F. A.
Budget provincial de Tananarive	20.000.000
Budget provincial de Tamatave	20.000.000
Budget provincial de Majunga	20.000.000
Budget provincial de Tuléar	20.000.000
Budget provincial de Fianarantsoa	20.000.000

4° *Cameroun.*

Budget local	40.000.000 C. F. A.

5° *Togo.*

Budget local	10.000.000 C. F. A.

6° *Comores.*

Budget local	3.500.000 C. F. A.

7° *Saint-Pierre et Miquelon.*

Budget local	300.000 C. F. A.

8° *Nouvelle-Calédonie.*

Budget local	10.000.000 C. F. P.

9° *Nouvelles-Hébrides.*

Budget spécial	1.000.000 C. F. P.

10° *Wallis et Futuna.*

Budget spécial	300.000 C. F. P.

11° *Etablissements français de l'Océanie.*

Budget local	6.000.000 C. F. P.

12° *Côte française des Somalis.*

Budget local	8.000.000 F. D. J.

13° *Etablissements français dans l'Inde.*

Budget local	400.000 roupies.

Art. 2. — Les chefs de territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au Journal officiel de chaque territoire et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 15 juin 1953.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
PIERRE GANSER.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Administrateurs.

Par arrêté du 21 mai 1953, M. Bordier (Paul), administrateur, 2e échelon, de la France d'outre-mer, chef du cabinet du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française, est placé dans la position de mission dans la métropole pour une durée d'un mois au maximum, à compter du 27 mars 1953, afin d'accompagner le haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française au cours de son déplacement à Paris.

Travaux publics.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 24 juin 1953, M. Arsac (Auguste), ingénieur principal de 2e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, chef du service architecture, urbanisme et habitat de la direction générale des travaux publics de l'Afrique équatoriale française actuellement en congé, a été placé dans la position de mission en France pour une période de trois mois, à compter du 5 mai 1953, en vue d'étudier et de régler certaines questions intéressant son service.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 24 juin 1953, il a été attribué à M. Lafoucriere-(Albert), ingénieur de 2e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, un rappel d'ancienneté de 10 mois et 25 jours pour services militaires.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Revision du projet de reconstruction et d'aménagement d'une commune.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 21 mai 1953, pris en application de l'article 78 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943, est ordonnée la revision du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune du Barcares (Pyrénées-Orientales), approuvé le 13 janvier 1948.

Les mesures de sauvegarde qui font l'objet des articles 23 à 28 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 sont remises en vigueur sur le territoire de cette commune.

Homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juillet 1953: page 5813, 2e colonne, 3e alinéa, 5e ligne, au lieu de: « du mois d'avril et des mois suivants », lire: « du mois d'avril 1953 et des mois suivants ».

Tableau d'avancement de l'année 1953 pour le grade d'inspecteur titulaire du corps permanent de l'inspection générale.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 6 juillet 1953, sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur titulaire du corps permanent de l'inspection générale, valable pour l'année 1953, les inspecteurs à titre personnel dont les noms suivent:

1 M. Nessi (Jacques), effet du 1er janvier 1953.
2 M. Court (René), effet du 1er janvier 1953.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Cabinet du ministre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés:

Directeur du cabinet.

M. Didkowski, préfet honoraire.

Conseillers techniques.

M. Lherm (Christian), chef de bureau hors classe aux affaires économiques.

M. le docteur Mans (Antonin), inspecteur général de la santé publique.

Chef de cabinet.

M. Duboc (Jacques), sous-préfet.

Chefs adjoints du cabinet.

M. Gabriel Campana (relations avec la presse).
M. Manant (Roger).

Chargé de mission.

M. Lajotte (Pierre), administrateur civil.

Attachés.

M. Sauber (Jacques).
M. Samuel, licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures.

Chef du secrétariat particulier.

M. Marengo (Charles).

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 6 juillet 1953, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1953.

ANDRÉ MUTTER.

Offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté du 19 juin 1953, M. Comel (Gaston), secrétaire général de 2e catégorie (classe exceptionnelle) de l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre de la Haute-Marne à Chaumont, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté à dater du 1er juillet 1953.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Modification et inscriptions au Recueil de formules de médicaments de prescription courante.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Vu le code de la pharmacie;
Vu le décret du 17 avril 1943 constituant la commission permanente du codex;
Vu l'arrêté du 16 juin 1947;
Sur la proposition de la commission du formulaire,

Arrête:

Art. 1er. — Sont apportées les modifications suivantes aux formules inscrites au Recueil de formules de médicaments de prescription courante:

ARRÊTÉ DU 29 SEPTEMBRE 1952

Comprimés pentavit B composés.

Remplacer la formule par la suivante:

Chlorhydrate de thiamine	0,010 g
Riboflavine	0,003 g
Chlorhydrate de pyridoxine	0,003 g
Amide nicotinique	0,020 g
Pantothénate de calcium	0,003 g
Adénosine	0,002 g
Acide linoléique	0,100 g

Pour un comprimé dragéifié.

ARRÊTÉ DU 26 MARS 1953

Soluté huileux injectable trioestrine.

Remplacer la formule par la suivante:

Benzoate d'oestradiol	0,30 g
Progestérone	2 g
Propionate de testostérone	2,50 g
Alcool absolu	3 cm³
Alcool benzylique	5 cm³
Huile d'olive neutralisée stérilisée q. s. p.	100 cm³

Art. 2. — Sont ajoutées au Recueil de formules de médicaments de prescription courante les préparations médicamenteuses dont les formules suivent:

Bain oculaire à la pénicilline-procaïne.

Benzylpénicillinate de sodium ou de potassium	200 000 U. I.
Chlorhydrate de procaïne	0,50 g
Chlorbutol	0,25 g
Acide p-amino benzoïque	0,20 g
Chlorure de sodium	0,70 g
Soluté tamponné à pH 6,8 (préparé suivant les indications du Codex) q. s. p.	100 g

(Extemporané).

Comprimés d'aspirine lithinés.

Acide acétylsalicylique	0,30 g
Carbonate de lithium	0,15 g

Pour 1 comprimé effervescent.

Comprimés de kola-cachou vitaminés C.

Acide ascorbique	0,001 g
Extrait de kola	0,10 g
Poudre d'Acacia catéchu	1 g

Pour 1 comprimé.

Comprimés pentavit B.

Chlorhydrate de thiamine	0,010 g
Riboflavine	0,003 g
Chlorhydrate de pyridoxine	0,003 g
Amide nicotinique	0,020 g
Pantothénate de calcium	0,003 g

Pour 1 comprimé dragéifié.

Comprimés pentavit B forts.

Chlorhydrate de thiamine	0,015 g
Riboflavine	0,010 g
Chlorhydrate de pyridoxine	0,010 g
Amide nicotinique	0,050 g
Pantothénate de calcium	0,025 g

Pour 1 comprimé dragéifié.

Gouttes dibromurées d'atropine à 0,005 pour cent (enfants).

Sulfate d'atropine	0,005 g
Bromure de calcium	5 g
Bromure de sodium	5 g
Glycérine	7,5 g
Eau distillée q. s. p.	100 g

Lavement nutritif (adultes).

Jaune d'œuf	N° 1
Peptone pancréatique	20 g
Lait	150 g

(Extemporané.)

Pommade borico-mentholée composée.

Menthol	0,80 g
Camphre	8,15 g
Essence de Gaultherie	0,50 g
Essence d'Eucalyptus	0,50 g
Essence de Pin	0,50 g
Acide borique	8,15 g
Vaseline q. s. p.	100 g

Pommade au Capsicum benzylidacétone.

Extrait alcoolique de graines de piment (contenant 1 p. 1.000 de capsaïcine)	0,05 g
Benzylidène acétone	3 g
Essence de Thym	3 g
Essence de térébenthine	6 g
Lanoline	10 g
Vaseline q. s. p.	100 g

Soluté injectable hypertonique de lévulose.

Lévulose anhydre	20 g
Eau distillée q. s. p.	100 cm³

OBSERVATIONS. — Ce soluté doit être délivré en récipients entourés d'une contre étiquette portant, en lettres noires sur fond bleu, la mention suivante:

ATTENTION. — SOLUTÉ HYPERTONIQUE
A EMPLOYER AVEC PRÉCAUTION

Suppositoires campho-bismuthés (adultes).

Lactate de bismuth	0,04 g
Citrate de bismuth	0,04 g
Camphosulfonate de sodium	0,07 g
Excipient q. s. p. un suppositoire.	

Fait à Paris, le 25 juin 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique.
HENRI PÉQUIGNOT.

Liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 juillet 1953:

Page 5900, lettre G, supprimer: « 12950 Glucadiodone Compr. (6 ou 12): 200-15112 »; 12951 Glucadiodone, Granulé (3 ou 6 g.): 200-15113 ».

Page 5901, lettre T, entre Tifomycine et Tyrothricine, ajouter: « 12950 Triodan, Comp. (6 ou 12): 200-15112; 12951 Triodan, Gran. (3 ou 6 g.): 200-15113 ».

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Cabinet du ministre.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;
Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés au cabinet du ministre des postes, télégraphes et téléphones:

Directeur du cabinet.

M. Georges Maignon, inspecteur des finances.

Chef du cabinet.

M. Jacques de Sacy, administrateur civil au ministère des finances.

Conseillers techniques.

M. André Rousselet, ingénieur en chef des postes, télégraphes et téléphones.

M. Louis Sahuc, administrateur des postes, télégraphes et téléphones.

Chefs adjoints de cabinet chargés des relations parlementaires.

M. Louis de Costier.
M. Jacques Richard.

Chef du secrétariat particulier.

M. Paul Milliasseau, détaché de la préfecture de la Seine.

Attaché de cabinet.

M. Jean Colin, administrateur des postes, télégraphes et téléphones.

Chargé de mission.

M. Claude Gourbeyre, licencié en droit, licencié ès lettres et diplômé des sciences politiques.

Fait à Paris, le 28 juin 1953.

PIERRE PFERRI.

Délégations de signature.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 28 juin 1953 portant nominations au cabinet du ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Georges Maignon, directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones, toutes ordonnances de payement, virement et délégation ainsi que tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets.
La présente délégation vaut également pour les arrêtés de débet et les états exécutoires, ainsi que pour les décisions en matière contentieuse, pourvois et réponses aux pourvois.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1953.

PIERRE PFERRI.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 28 juin 1953 portant nominations au cabinet du ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jacques de Sacy, chef du cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones, toutes ordonnances de payement, virement et délégation, ainsi que tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets.
La présente délégation vaut également pour les arrêtés de débet et les états exécutoires, ainsi que pour les décisions en matière contentieuse, pourvois et réponses aux pourvois.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1953.

PIERRE PERRI.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Farat, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones, toutes ordonnances de payement, virement et délégation ainsi que tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets.
La présente délégation vaut également pour les arrêtés de débet et les états exécutoires ainsi que pour les décisions en matière contentieuse, pourvois et réponses aux pourvois.

Art. 2. — Dans la limite de leurs attributions:

MM. Le Mouel, directeur général des postes;
Rouvière, directeur général des télécommunications;
Usclat, directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent;
Lauzon, directeur du personnel;
Vaillaud, directeur des bâtiments et des transports,

ont délégation permanente du ministre des postes, télégraphes et téléphones, pour signer tous actes individuels ou réglementaires que le secrétaire général renvoie à leur signature.

Dans les mêmes conditions, MM. Dumas, directeur adjoint du budget et de la comptabilité, et Bertois, sous-directeur chargé du service social, sont habilités à signer les liquidations de dépenses, les engagements de dépenses qui ne soulèvent pas de questions de principe et dont le montant n'excède pas vingt millions de francs, ainsi que les marchés, traités, conventions et contrats lorsque la dépense totale n'excède pas vingt millions de francs.
M. Begoud, sous-directeur à la direction du personnel, est habilité à signer les arrêtés de concession, de revision, d'annulation des pensions de retraites, les arrêtés portant concession des prestations de l'assurance invalidité du régime de sécurité sociale des fonctionnaires.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1953.

PIERRE PERRI.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Sur le rapport du secrétaire général,
Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Dumas, directeur adjoint du budget et de la comptabilité, est habilité par délégation du ministre des postes, télégraphes et téléphones,

A émettre toutes ordonnances de payement et de délégation,
A signer toutes pièces,

concernant les dépenses imputables au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dumas, les mêmes prérogatives sont transférées à M. Gemptel, administrateur de classe exceptionnelle, chef du bureau de l'ordonnancement général et de la comptabilité administrative centrale.

Art. 2. — M. Lormant, administrateur de 1re classe, est autorisé, d'une manière permanente, à signer les extraits d'ordonnances de délégation, les bordereaux de reprise de crédits et tous autres ordres d'annulation se rapportant à des dépenses imputables au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 3. — M. Usclat, directeur de la caisse nationale d'épargne des chèques postaux et des articles d'argent, est habilité à signer toutes ordonnances de payement et de délégation, bordereaux d'émission, extraits d'ordonnances de délégation et bons de payement ainsi que toutes pièces concernant les dépenses imputables au budget annexe de la caisse nationale d'épargne.
En cas d'absence, ou d'empêchement de M. Usclat, directeur, la délégation de signature est transférée à MM. Gorrand, directeur adjoint, et Chinaud, sous-directeur.
En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Usclat, Gorrand et Chinaud, cette délégation est transférée à M. Castex, administrateur de 1re classe.

Art. 4. — M. Schaick, administrateur de 1re classe, est autorisé d'une manière permanente, à signer les bordereaux d'émission et extraits d'ordonnance de délégation, se rapportant à des dépenses imputables au budget annexe de la caisse nationale d'épargne.

Art. 5. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires à celles du présent arrêté.

Art. 6. — Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1953

PIERRE PERRI.

DESTITUTIONS DE FONCTIONS

Ministère de la justice.

Par arrêt du 16 juin 1953, confirmant un jugement du tribunal de première instance de Béziers du 23 février 1953, la première chambre de la cour d'appel de Montpellier, statuant en matière disciplinaire, a prononcé à l'encontre de Me Georges Mestre, notaire à Caux, canton de Pézenas (Hérault), pour manquements professionnels, la peine de la destitution.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 7 juillet 1953.

A seize heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Dans les salles voisines de la salle des séances, 4e tour de scrutin pour la nomination d'un membre titulaire du Conseil supérieur de la magistrature.

3. — Discussion du projet de loi (n° 6133) portant redressement économique et financier

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi (n° 6133) portant redressement économique et financier.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 7 juillet 1953.

N° 4635. — Avis de M. Marc Dupuy au nom de la commission de la marine marchande sur les propositions de loi tendant à accorder le bénéfice de l'allocation de chômage partiel aux ouvrières des usines de conserves et aux jeunes gens et jeunes filles sans travail.

N° 6026. — Rapport supplémentaire de M. Titeux au nom de la commission du travail sur la proposition de loi tendant à compléter la section VI du chapitre IV *bis* du titre II du livre 1er du code du travail.

N° 6305. — Proposition de loi de M. Bouvier O'Cottereau tendant à préciser les conditions dans lesquelles les propriétaires peuvent demander le remboursement de la consommation d'eau de leurs locataires, en vertu de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6347. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos tendant à accorder l'amnistie aux parlementaires malgaches et aux patriotes malgaches poursuivis à l'occasion des événements de 1947 (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6354. — Rapport de M. Minjoz au nom de la commission de la justice sur le projet de loi portant statut de la magistrature.

N° 6362. — Rapport de M. Said Mohamed Cheikh au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à reprendre et à accélérer les opérations de constitution de la propriété indigène à Madagascar, régies par le décret du 26 août 1929, et à prendre les dispositions réglementaires permettant à cette propriété de contribuer efficacement à l'effort de production du territoire.

N° 6363. — Rapport supplémentaire de M. Juglas au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur le projet de loi portant extension aux territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle de la loi validée et modifiée du 11 septembre 1941 sur l'exercice de la pharmacie.

N° 6364. — Proposition de loi de M. Villard tendant à modifier les 2e, 3e et 4e alinéas de l'article 45 de la Constitution (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 6365 (1). — Rapport de M. Minjoz au nom de la commission de la justice sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, dans sa première législature, tendant à permettre la tierce opposition à l'encontre de certaines décisions judiciaires.

N° 6366 (1). — Rapport de M. Minjoz au nom de la commission de la justice sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, dans sa première législature, tendant à modifier l'article 5 de la loi du 29 juillet 1949 complétant l'ordonnance du 28 novembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration et l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale.

N° 6367 (1). — Rapport de M. Minjoz au nom de la commission de la justice sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, dans sa première législature, tendant à permettre la revision du prix des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel.

N° 6368 (1). — Rapport de M. Minjoz au nom de la commission de la justice sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, dans sa première législature, tendant à modifier l'article 4 de la loi du 31 août 1936 ayant pour objet une enquête sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

N° 6369. — Proposition de loi de M. Gaborit tendant à l'établissement d'un statut des agents commerciaux (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 6377. — Proposition de loi de M. Raymond Boisdé tendant à exonérer les assujettis, salariés, travailleurs indépendants, employeurs ou exploitants agricoles, cotisant au maximum dans un régime de sécurité sociale, des cotisations d'allocations familiales pouvant être dues pour l'exercice d'une ou de plusieurs activités complémentaires (renvoyée à la commission du travail).

N° 6379. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux tendant à modifier l'article 10 de la loi du 22 août 1946 en vue d'organiser le régime des prestations familiales pour les apprentis et les étudiants (renvoyée à la commission du travail).

N° 6380. — Proposition de loi de M. Raymond Boisdé relative aux mesures à prendre pour combattre le fléau de la myxomatose et défendre les intérêts de la Sologne berrichonne (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6381. — Proposition de loi de M. Penoy tendant à étendre aux entreprises de transport les dispositions de l'article 1er de la loi du 11 octobre 1946 relative à l'organisation des services médicaux du travail (renvoyée à la commission du travail).

N° 6382. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux tendant à assurer le classement des voies privées de la ville de Paris (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6383. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux tendant à compléter l'article 5 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers en vue d'établir juridiquement la qualité de locataire pour les membres de la famille légalement habilités à être maintenus dans les lieux (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6384. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux tendant à compléter la loi du 20 mars 1951 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 6385. — Proposition de résolution de M. Marcel Noël tendant à inviter le Gouvernement à modifier la composition des comités techniques départementaux des transports constitués suivant l'arrêté ministériel du 28 octobre 1950, en application du décret n° 49-1173 du 14 novembre 1949 relatif à la coordination des transports ferroviaires et routiers (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 6387. — Proposition de loi de M. Demusois tendant à modifier l'article 63 du code des pensions civiles et militaires afin de faire cesser toute discrimination entre les ayants cause des fonctionnaires décédés (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6388. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux relative à l'indemnisation des dommages causés aux personnes victimes de pillages survenus à la suite de réquisition (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 6392. — Proposition de résolution de M. Penoy tendant à inviter le Gouvernement à inclure dans le code de la route des mesures propres à permettre l'identification des véhicules ayant une avarie dans le système d'éclairage de nuit (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 6396 (1). — Proposition de résolution de M. Gazier tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition du préfet de la Seine les crédits qu'il jugera nécessaires pour venir en aide aux sinistrés de l'orage survenu, dans la région parisienne, le 30 juin 1953 (renvoyée à la commission des finances).

N° 6397 (1). — Avis transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française sur le projet de loi portant application aux territoires d'outre-mer, du Togo et au Cameroun de certaines dispositions du code de la nationalité française.

N° 6398 (2). — Rapport de M. Mignot, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à proroger les baux commerciaux jusqu'au 31 décembre 1953.

N° 6399. — Rapport de M. Tourné, au nom de la commission des boissons, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accepter dans le courant de la première quinzaine de juillet un débat sur les problèmes viticoles en vue de mettre un terme à la crise viticole actuelle.

N° 6400. — Rapport de M. Bechir Sow fait au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à dégager sur le fonds d'encouragement à la production textile avant le 1er juillet 1953 les ressources nécessaires au versement de la contribution de 400 millions destinée à assurer le payement de la prime d'ensemencement aux planteurs de coton de l'Afrique équatoriale française, à prendre les mesures nécessaires au soutien du prix au producteur pour la campagne 1953-1954, à assurer aux planteurs de coton de l'Union française la sécurité de débouchés et de prix qui conditionne le développement d'une production vitale pour l'économie métropolitaine.

N° 6116. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 11 et 12 de l'ordonnance du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprise (renvoyé à la commission du travail).

N° 6124 (1). — Rapport de M. de Léotard au nom de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites concernant M. Jacques Duclos.

N° 6125 (1). — Proposition de résolution de M. Boutavant tendant à inviter le Gouvernement à accorder l'aide de l'Etat aux sinistrés des inondations de la Saône dans le département de l'Ain (renvoyée à la commission des finances).

N° 6132. — Rapport supplémentaire de M. Paternot au nom de la commission des boissons sur le projet de loi relatif à la protection du titre d'œnologue.

N° 6133. — Projet de loi portant redressement économique et financier (renvoyé à la commission des finances).

N° 6134. — Proposition de loi de M. Mouton tendant à proroger jusqu'au 31 août 1954 le délai de forclusion pour le dépôt des demandes d'attribution de la carte de personne contrainte au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi, ou en territoire français annexé par l'ennemi (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6139. — Rapport de M. Triboulet au nom de la commission de la défense nationale sur le projet de loi portant dérogation temporaire aux dispositions relatives à l'avancement à l'ancienneté au grade de commandant dans les armes et services de l'armée de terre.

N° 6140. — Rapport de M. Triboulet au nom de la commission de la défense nationale sur l'avis du Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à compléter la loi du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée.

N° 6151. — Rapport de M. Charles Barangé au nom de la commission des finances sur le projet de loi portant redressement économique et financier.

(1) Tirage restreint.

(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 3 juillet 1953.

Commission des finances.

Séance du lundi 6 juillet 1953.

Présents. — MM. Barangé (Charles), Bénard, Briot, Burlot, Conombo, Courant, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Dietheim, Dorey, Faggianelli, Frédéric-Dupont, Gabelle, Gardey (Abel), Gosnat, Gozard (Gilles), Henault, Jean-Moreau, Jules-Julien, La Chambre (Guy), Lacoste, Lanet, Lebon, Leenhardt (Francis), Le

Roy-Ladurie, Massot, Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Pineau, Pluchet, Raffarin, Simonnet, de Tinguy, Tourtaud, Vallon (Louis).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Gaumont, Charlot, Métayer, P.-O. Lapie, Abelin et Charpentier.

Dans sa séance du lundi 6 juillet 1953, la commission des finances a nommé M. Mendès-France président, en remplacement de M. Paul Reynaud.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques de réunira: 1° le mercredi 8 juillet 1953, à quinze heures; 2° le jeudi 9 juillet 1953, à dix heures (local de la commission n° 263):

I. — Rapport de M. Jarrosson sur la proposition de loi (n° 6206) de M. Gazier interdisant à certaines personnes les fonctions d'administrateurs d'une entreprise nationale.

II. — Suite de la discussion du rapport de M. Jarrosson sur les propositions de loi ou de résolution (n°s 4521, 4932, 5084, 5535, 5571 et 5724) de M. Soustelle, de M. Jean-Paul David, de M. Bernard Lafay, de M. Boisdé, de M. Beauvais, sénateur, et de M. Penoy tendant à modifier ou à supprimer l'article 47 de la loi du 14 avril 1952 relatif à certaines interdictions d'exercer une activité professionnelle ou à en suspendre l'application.

III. — Rapport de M. Marcellin sur le projet de loi (n° 6160) portant fixation du tarif des droits de douane d'importation.

IV. — Rapport de M. Jarrosson sur la proposition de résolution (n° 2356) de M. Joseph Denais tendant à créer une carte d'identité pour les titulaires d'une inscription au registre du commerce.

V. — Suite de la discussion du rapport de M. Jarrosson sur la proposition de loi (n° 4850) de MM. Boisdé et Frédéric-Dupont tendant à déterminer le prix des travaux exécutés par les maîtres artisans façonniers.

VI. — Rapport de M. Jarrosson sur la proposition de loi (n° 5087) de M. Monin tendant à instituer le vote par correspondance pour les élections aux tribunaux et aux chambres de commerce.

VII. — Rapport de M. Gazier sur sa proposition de loi (n° 6299) tendant à abroger les décrets du 11 mai 1953 qui étatisent des entreprises publiques et portent atteinte aux principes essentiels des nationalisations.

VIII. — Rapport de M. Jarrosson sur la proposition de loi (n° 3786) de M. Grousseaud tendant à abroger l'article 2 et à modifier l'article 3 de la loi du 20 mars 1951 sur la vente avec prime en nature.

IX. — Suite de la discussion du rapport de M. Klock sur les propositions de loi (n°s 143, 256, 305 et 568) de M. Jules Julien, de M. Villard, de M. Estradère et de M. Meck relatives au statut de l'artisanat.

X. — Rapport de M. Catrice sur le projet de loi (n° 6158) tendant à la ratification de l'accord relatif à la création de bureaux de douane et de police franco-belges à contrôles nationaux juxtaposés.

XI. — Rapport de M. Jarrosson sur le projet de loi (n° 3199) autorisant la ratification des protocoles de Genève du 30 octobre 1947 et des protocoles rectificatifs ou modificatifs ultérieurs, d'un avenant à la convention de commerce franco-grecque et d'un avenant à la convention de commerce franco-finlandaise.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 8 juillet 1953, à quinze heures (local de la commission n° 262):

I. — Audition de M. André Marie, ministre de l'éducation nationale.

II. — Rapport de M. Deixonne sur la proposition de loi (n° 2778) de M. Giovoni tendant à accorder le traitement de fonctionnaires stagiaires à tous les élèves des écoles normales supérieures.

III. — Rapport de M. Deixonne sur la proposition de loi (n° 2132) de M. Minjoz relative à la profession d'architecte.

IV. — Avis de Mlle Dienesch sur les propositions de loi (n°s 3197 et 3996) de Mme Vermeersch et de Mlle Dienesch tendant à instituer une deuxième session du certificat d'aptitude professionnelle.

V. — Rapport de Mlle Dienesch sur le projet de loi et le rapport repris (n°s 3160 et 1919) relatifs au bureau universitaire de statistiques.

VI. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 6172) de M. Bèche (indemnité de fonctions aux personnels de l'éducation nationale);

Les propositions de résolution (n°s 6228, 6338 et 6357) de M. Cogniot, de M. Faraud et de M. Guérard (exonération des colonies de vacances de la hausse des tarifs de la Société nationale des chemins de fer français);

La proposition de résolution (n° 6290) de M. Gabriel Paul (exonération des organisations sportives de la hausse des tarifs de la Société nationale des chemins de fer français);

La proposition de résolution (n° 6348) de M. Cogniot (commémoration du deuxième centenaire de la naissance de Jean-Paul Marat).

VII. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira les mardi 7 et mercredi 8 juillet 1953 (local de la commission n° 261):

1° Le mardi 7 juillet 1953, à quinze heures trente.

Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 6133) portant redressement économique et financier.

2° Le mercredi 8 juillet 1953, à dix heures trente.

I. — Communication de M. Paul Sion sur la proposition de loi (n° 5381) de M. Mancey tendant à augmenter de 15 p. 100 les retraites des mineurs.

II. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 4115) de M. Klock sur la situation des mines domaniales de potasse d'Alsace.

III. — Questions diverses.

Additif de la réunion que tiendra la commission des boissons le mercredi 8 juillet 1953, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

Examen du projet de loi (n° 6133) portant redressement économique et financier.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 7 juillet 1953, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

Convocation d'une conférence d'organisation de débats.

La conférence constituée conformément à l'article 39 du règlement est convoquée par M. le président pour le mardi 7 juillet 1953, à onze heures, dans les salons de la présidence, pour organiser le débat sur le projet de loi portant redressement économique et financier.

Réunion de commission du mardi 7 juillet 1953.

Commission de la production industrielle, à quinze heures trente. — Local n° 261.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 7 juillet 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Scrutin pour l'élection de cinq membres représentant la France à l'assemblée commune prévue par le traité instituant une Communauté européenne du charbon et de l'acier.

2. — Scrutin pour l'élection d'un membre titulaire représentant la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe (en remplacement de M. Lassagne, décédé).

(*En application de l'article 76 du règlement, ces scrutins auront lieu, pendant la séance publique, dans le salon voisin de la salle des séances.*)

3. — Vérification de pouvoirs (*suite*):

Deuxième bureau. — Etablissements français de l'Océanie (M. Martial Brousse, rapporteur).

4. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Colonna expose à M. le ministre des affaires étrangères que les derniers événements survenus dans la Régence ont été, pour certains publicistes métropolitains, matière à des attaques sournoisement diffamatoires contre des fonctionnaires français de la police tunisienne; que ces attaques sont d'autant plus intolérables qu'elles mettent en cause l'origine provinciale des fonctionnaires visés et qu'elles s'insèrent ainsi dans une campagne, aux formes diverses, inspirée d'un racisme particulier; c'est ainsi qu'une part importante est prêtée aux Corses dans la responsabilité des difficultés qui ont assombri la vie tunisienne; rappelle que les Corses ont trop donné et donnent trop à leur grande patrie française pour ne pas dédaigner la bassesse et la fausseté de telles imputations; et demande s'il pense que le devoir du Gouvernement français est de demeurer silencieux à l'égard de ces tentatives d'empoisonnement de l'opinion publique (n° 369).

II. — Mme Marcelle Devaud demande à M. le ministre des affaires étrangères de quelle manière « le Gouvernement français apportera au gouvernement italien toute l'aide qui lui sera possible » pour résoudre « le grave problème de l'émigration italienne »; dans quelles conditions se fait d'ores et déjà la formation professionnelle de 260 jeunes Italiens se perfectionnant en France dans le travail du bâtiment, et comment seront choisis les techniciens destinés à l'Union française (n° 383).

III. — M. Durand-Réville demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quelles mesures il compte prendre pour que le bénéfice de la décision ministérielle du 28 septembre 1951, autorisant les représentants de commerce des maisons établies hors de France et les journalistes étrangers accrédités en France à effectuer le versement forfaitaire de 5 p. 100 du chiffre de leurs rémunérations, soit étendu à l'ensemble des personnes domiciliées en France et recevant un salaire d'un employeur exerçant son activité hors de France, et spécialement dans l'un des territoires d'outre-mer de l'Union française (n° 370).

IV. — M. Bertaud expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que les conseillers municipaux ne percevant aucune indemnité de fonction sont tenus tout de même à des dépenses multiples dont il conviendrait, semble-t-il, de tenir compte pour la détermination du montant des impôts sur le revenu; demande s'il est possible, pour tenir compte de cet état de fait, de prévoir par une disposition spéciale de la loi ou par décision d'autorité du ministre des finances et des affaires économiques que les conseillers municipaux ne bénéficiant pas d'une indemnité de fonction soient autorisés à déduire de leur déclaration de revenus une somme supplémentaire forfaitaire correspondant au montant des dépenses auxquelles ils se trouvent obligés en raison de l'exercice de leurs fonctions, ou puissent bénéficier d'un pourcentage supplémentaire de frais professionnels tenant compte des obligations auxquelles ils sont moralement tenus (n° 385).

V. — M. Aubert demande à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre les raisons pour lesquelles un fonctionnaire français d'origine alsacienne, ayant refusé de faire la guerre contre la France en 1914, et, de ce fait, incarcéré jusqu'en 1918 dans différentes prisons et camps de concentration allemands, ne peut bénéficier, pour le calcul de l'ancienneté des services exigés pour la retraite et l'avancement, du temps de service militaire effectué par sa classe, alors que ses compatriotes qui ont servi dans l'armée allemande durant toute la guerre de 1914-1918 bénéficient des mêmes avantages que ceux ayant accompli leur service militaire dans l'armée française (n° 384).

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, ouvrant un nouveau délai pour le rachat des cotisations d'assurance vieillesse par les cadres ou leurs conjoints survivants. (N°s 115 et 265, année 1953. — Mme Marcelle Devaud, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, portant amnistie. (N°s 552, année 1951, 150 et 276, année 1953. — M. Hardon-Damarzid, rapporteur; et n° , année 1953, avis de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions. — M. Schwartz, rapporteur; et n° , année 1953, avis de la commission des finances. — M. N..., rapporteur.)

Documents mis en distribution le mardi 7 juillet 1953.

N° 297. — Rapport de M. Le Sassier-Boisauné sur le projet de loi portant unification de la législation sur les spectacles dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle.

N° 298. — Rapport de M. Fousson sur le projet de loi tendant à ratifier le décret approuvant une délibération de l'Assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie concernant les droits de douane.

N° 299. — Rapport de M. Fousson sur le projet de loi tendant à ratifier le décret approuvant une délibération du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon relative aux droits de douane.

N° 300. — Rapport de M. Fousson sur le projet de loi ratifiant le décret approuvant l'article 1er d'une délibération prise par l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie relative au service des douanes.

N° 301. — Rapport de M. Fousson sur le projet de loi tendant à ratifier la délibération de la commission permanente de l'assemblée représentative de Madagascar concernant les entrepôts spéciaux et les dépôts d'avitaillement des huiles minérales.

N° 302. — Rapport de M. Fousson sur le projet de loi tendant à la ratification de l'accord de commerce avec la république d'Haïti.

N° 303. — Rapport de M. Robert Chevalier sur le projet de loi relatif au mariage sans comparution personnelle des militaires participant aux opérations de Corée.

N° 304. — Rapport de M. Chazette sur le projet de loi tendant à la ratification de la convention consulaire signée avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne.

N° 305. — Proposition de résolution de M. Pellenc tendant à compléter l'article 20 du règlement.

N° 310. — Rapport de M. Mahdi Abdallah sur le projet de loi tendant à l'institution d'une caisse de retraite pour les membres des mahakmas.

N° 313. — Rapport de M. Motais de Narbonne sur le projet de loi modifiant la loi portant suppression de la cour de justice de l'Indochine.

N° 320. — Proposition de loi, votée par l'Assemblée nationale, tendant à différer la date d'entrée en vigueur de l'article 69 de la loi de finances.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins onze membres) est convoquée par M. le président pour le jeudi 9 juillet 1953, à quatorze heures trente, au local n° 213.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE
ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 7 juillet 1953.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification des pouvoirs (3e bureau): élection par le territoire de la Guinée de M. Barry Diawadou, en remplacement de M. Paul Téteau. — M. Abdesselam, rapporteur).

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis, député, et plusieurs de ses collègues, tendant à régulariser le marché des corps gras (N°s 152, année 1952, et 161, année 1953. — M. Schmitt, rapporteur, et n° 184, année 1953. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Jean Guiter, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant création dans les Etablissements français de l'Océanie d'un organisme d'achat et de vente des tabacs. (N°s 96 et 160, année 1953. — M. Le Van Dinh, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de M. Georges Monnet et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures propres à protéger les forêts et la couverture végétale spontanée du sol dans les territoires d'outre-mer. (N°s 191, année 1952, et 145, année 1953. — M. Robert Serot, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de MM. Paul Catrice, Corval, Gervain, Juge, Scelles et des membres du groupe du mouvement républicain populaire et de M. Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à demander au Gouvernement de la République française de prendre toutes mesures utiles en faveur de l'enfance et de l'adolescence inadaptée en Algérie, dans les départements d'outre-mer, dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle. (N°s 227, année 1952, et 153, année 1953. — M. Borrey, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de MM. Paul Catrice, Borrey, Corval et La Gravière, tendant à demander au Gouvernement de faire participer largement les pays et territoires d'outre-mer au grand mouvement de solidarité internationale en faveur de l'enfance. (N°s 228, année 1952, et 165, année 1953. — M. Gervain, rapporteur. — Avis de la commission des relations extérieures. — Mme Eboué-Tell, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 7 juillet 1953.

N° 185 (1). — Rapport par M. Antonini au nom de la commission des affaires financières, sur la proposition (n° 162, année 1953) de M. Nguyen Van Ty, tendant à constater la décision unilatérale du Gouvernement de la République française en ce qui concerne la fixation du taux de la monnaie vietnamienne et à inviter les gouvernements des quatre Etats associés de l'Union française à se concerter afin de prendre, dans l'intérêt commun, les mesures qu'impose la situation.

N° 186 (1). — Avis de M. Héline au nom de la commission des relations extérieures, sur la proposition (n° 162, année 1953) de M. Nguyen Van Ty, tendant à constater la décision unilatérale du Gouvernement de la République française en ce qui concerne la fixation du taux de la monnaie vietnamienne et à inviter les gouvernements des quatre Etats associés de l'Union française à se concerter afin de prendre, dans l'intérêt commun, les mesures qu'impose la situation.

N° 189. — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de résolution (A. N. 5997) de M. Jean-Paul Palewski, tendant à inviter le Gouvernement à créer un conseil de coopération douanière au sein de l'Union française (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 190 (5). — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (A. N. 6243) de M. Apithy, tendant à accorder des avantages fiscaux aux entreprises métropolitaines qui réinvestissent une partie de leurs bénéfices dans des activités productives des territoires d'outre-mer (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 191 (4). — Demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant statut de la coopération en Afrique occidentale française (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales).

N° 194. — Proposition de résolution de M. Sousatte tendant à demander à l'Assemblée nationale de prendre une loi portant statut particulier du Gabon (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 196 (2). — Proposition de résolution de M. Antonini tendant: 1° à saisir l'Assemblée de l'Union française des problèmes posés par la récente dévaluation de la piastre et des mesures qui s'imposent dans l'intérêt commun des quatre Etats associés; 2° à faire toutes propositions utiles au haut conseil de l'Union française (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 197 (2). — Rapport supplémentaire par M. Raphaël-Leygues, au nom de la commission de la défense de l'Union française, sur la proposition (n° 294, année 1951) de M. Raphaël-Leygues, tendant à inviter le Gouvernement à créer une médaille commémorative de la campagne d'Indochine.

N° 198 (2). — 2° rapport supplémentaire par M. le général Legentilhomme au nom de la commission de la défense de l'Union française, sur la proposition (n° 132, année 1951) de M. Gaignard tendant à inviter le Gouvernement à préciser son attitude sur le problème de la sécurité dans le Pacifique.

N° 199 (3). — Rapport par M. Jacobson au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications, sur la proposition (n° 164, année 1953) de M. Abdesselam, tendant à inviter le Gouvernement à demander l'avis de l'Assemblée de l'Union française sur le prochain plan quadriennal relatif à l'Algérie et de lui laisser un délai d'examen d'au moins trois semaines.

N° 200 (3). — Rapport par M. Plaioux au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 152, année 1953) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant obligatoire la publication au *Journal officiel* du territoire sous tutelle du Togo des déclarations devant être effectuées au registre du commerce.

N° 201 (2). — Rapport par M. Boisdon au nom de la commission de politique générale, sur: 1° la demande d'avis (n° 222, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (A. N. 3066) de M. July, député, tendant à ériger en une circonscription administrative autonome distincte des territoires limitrophes: gouvernement d'Algérie, Afrique équatoriale française, « l'Afrique saharienne française », placée sous l'autorité d'un haut commissaire de la République; 2° la proposition (n° 135, année 1952) de M. Pierre Cornet, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi érigeant un territoire autonome d'outre-mer « l'Afrique saharienne française » placé sous la direction d'un haut commissaire de la République.

N° 202 (3). — Rapport supplémentaire par Mlle Le Ber, au nom de la commission des affaires sociales, sur: 1° la proposition (n° 168, année 1951) de M. Paul Catrice tendant à demander au Gouvernement d'élaborer un plan d'ensemble en vue d'une solution concrète et réalisable dans un proche avenir des problèmes d'immigration dans les pays, départements et territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle, plan d'ensemble qui devrait envisager les conditions nécessaires de cette immigration et qui devrait tenir compte en particulier: *a*) des intérêts primordiaux des populations autochtones, en particulier au point de vue de la propriété foncière et de la formation professionnelle; *b*) des besoins d'équipement de chaque pays ou territoire; *c*) des demandes prioritaires des citoyens de l'Union française; *d*) des engagements internationaux de la France; 2° la proposition (n° 312, année 1951) de M. Georges Boussenot, tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'Assemblée de l'Union française de tous projets d'immigration, française et étrangère, dans les territoires d'outre-mer.

N° 203 (3). — Rapport par Mme Malroux, au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition (n° 48, année 1953) de Mme Malroux tendant à inviter le Gouvernement à instituer dans chaque territoire d'outre-mer un organisme ayant pour but de promouvoir le développement de l'artisanat et le progrès social et culturel des artisans.

N° 204 (3). — Rapport par M. Raphaël-Leygues, au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, sur la proposition (n° 156, année 1953) de M. Raphaël-Leygues et de M. Gaudart tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'enseignement de l'école de médecine de Pondichéry.

N° 205 (3). — Rapport par M. Randretsa, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la proposition (n° 154, année 1953) de M. Randretsa tendant à demander au Gouvernement que le droit privé écrit malgache fasse l'objet d'un enseignement officiel à l'école de droit à Tananarive et qu'il soit admis en troisième année de licence comme matière à option.

N° 206 (1). — Rapport supplémentaire par M. le général Legentilhomme, au nom de la commission de politique générale, sur la demande d'avis (n° 321, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale 1793) modifiant certaines dispositions du décret du 9 octobre 1913 et textes subséquents sur l'organisation et le fonctionnement des municipalités à Madagascar et déclarant ledit décret applicable au territoire des Comores.

N° 207 (2). — Rapport par M. Reverbori, au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications, sur: 1° la proposition (n° 271, année 1952) de Mme Emilienne Moreau, tendant à inviter le Gouvernement à mettre tout en œuvre à l'effet de poursuivre la construction du chemin de fer transsaharien; 2° la proposition (n° 118, année 1953) de M. Pierre Cornet tendant à inviter le Gouvernement de la République française à comprendre dans le plan quadriennal de modernisation et d'équipement d'outre-mer en cours d'élaboration le prolongement du chemin de fer Méditerranée-Niger, d'Abadla à Adrar (525 kilomètres).

N° 208 (3). — Rapport supplémentaire par M. Griaule, au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, sur la proposition (n° 78, année 1951) de M. Griaule tendant à assurer aux juges de la France d'outre-mer une connaissance approfondie du milieu humain des sociétés autochtones dans lesquelles ils sont appelés à servir.

N° 209. — Rapport par M. de Bruchard, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 166, année 1953) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 7514) tendant à rendre applicables dans les territoires de l'Afrique occidentale française, du Togo, de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et des Etablissements français de l'Océanie, les modifications apportées à l'article 259 du code pénal par la loi validée du 23 mai 1942 et l'ordonnance du 28 juin 1945.

N° 210 (5). — Rapport par M. Pierre Cornet, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 171, année 1953) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 3382) ratifiant le décret du 25 mai 1950 approuvant une délibération prise le 27 janvier 1950 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française tendant à modifier le décret du 1er juin 1932 portant réglementation du service des douanes dans ce territoire en ce qui concerne le régime de l'admission temporaire des sucres.

N° 211 (5). — Rapport par M. Do Huu Thinh, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 172, année 1953) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 3381) ratifiant le décret du 18 août 1950 approuvant une délibération du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon en date du 16 décembre 1949 exemptant la viande fraîche ou congelée de la surtaxe *ad valorem* et de la surtaxe douanière de guerre.

N° 212 (5). — Rapport par M. Pierre Cornet, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 174, année 1953) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 3410) tendant à ratifier la délibération du 31 mai 1950 du grand conseil de l'Afrique occidentale française tendant à créer en Afrique occidentale française le régime de l'entrepôt spécial des vins.

N° 213 (5). — Rapport par M. Do Huu Thinh, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 175, année 1953) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 3415) tendant à ratifier le décret du 28 décembre 1951 approuvant une délibération prise le 3 juillet 1951 par le conseil général de Saint-Pierre et Miquelon, tendant à modifier le tarif des droits de douane appliqué à certaines marchandises étrangères importées dans le territoire.

N° 214. — Rapport par M. Do Huu Thinh, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 181, année 1953) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 3122) tendant à ratifier le décret du 16 juin 1948 approuvant un arrêté du gouverneur de la Côte française des Somalis, suspendant, à compter du 1er janvier 1948, les droits de douane sur les marchandises d'origine étrangère importées dans ce territoire.

N° 215 (5). — Rapport par M. Paul Alduy, au nom de la commission de politique générale, sur la proposition (n° 112, année 1952) de M. Paul Alduy, tendant à inviter le Gouvernement à commémorer solennellement le centenaire de la mort de François Arago et à procéder au transfert de ses cendres au Panthéon.

N° 217 (6). — Avis par M. Cianfarani, au nom de la commission des affaires économiques, sur: 1° la demande d'avis (n° 222, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (A. N. 3066) de M. July, député, tendant à ériger en une circonscription autonome distincte des territoires limitrophes: gouvernement d'Algérie, Afrique équatoriale française, « l'Afrique saharienne française », placée sous l'autorité d'un haut commissaire de la République; 2° la proposition (n° 155, année 1952) de M. Pierre Cornet, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi érigeant en territoire autonome d'outre-mer « l'Afrique saharienne française » placée sous la direction d'un haut commissaire de la République.

N° 218 (3). — Avis par M. Abdesselam, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la proposition (n° 78, année 1951) de M. Griaule, tendant à assurer aux juges de la France d'outre-mer une connaissance approfondie du milieu humain des sociétés autochtones dans lesquelles ils sont appelés à servir.

N° 222. — Avis par M. Piéri, au nom de la commission des affaires économiques, sur: 1° la proposition (n° 271, année 1952) de Mme Emilienne Moreau, tendant à inviter le Gouvernement à mettre tout en œuvre à l'effet de poursuivre la construction du chemin de fer transsaharien; 2° la proposition (n° 148, année 1953) de M. Cornet, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à comprendre dans le plan quadriennal de modernisation et d'équipement d'outre-mer en cours d'élaboration le prolongement du chemin de fer Méditerranée-Niger d'Abadla à Adrar (525 km).

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 29 juin 1953.
(2) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 30 juin 1953.
(3) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 1er juillet 1953.
(4) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 2 juillet 1953.
(5) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 3 juillet 1953.
(6) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 6 juillet 1953.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE
1re SESSION DU MOIS DE JUILLET 1953

Séances des mardi 7 juillet 1953 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Etude du problème du métayage. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Milhau, au nom de la commission de l'agriculture.

2. — Situation actuelle de l'industrie aéronautique. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Héreil, au nom de la commission de la production industrielle.

3. — Réorganisation de la recherche scientifique. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Soula, au nom de la commission spéciale constituée pour cette étude.

4. — Etude des problèmes posés par les excédents d'alcool. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Taix, au nom de la commission spéciale constituée pour cette étude.

5. — Etude de la proposition de loi n° 1298, tendant à créer un office national du textile. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Mayoud, au nom de la commission spéciale constituée pour cette étude.

6. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la vingt-quatrième tranche de la loterie nationale 1953.

Le tirage de la vingt-quatrième tranche de la loterie nationale 1953 aura lieu le mercredi 8 juillet 1953, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de poste à l'école centrale des arts et manufactures.

Le poste de chargé de conférences du cours de béton armé est actuellement vacant à l'école centrale des arts et manufactures.
Les candidats devront adresser leur demande accompagnée de leurs titres au directeur de l'école centrale des arts et manufactures, 1, rue Montgolfier, Paris (3e).
Les demandes devront parvenir dans un délai d'un mois à dater de la présente insertion.

Avis de vacance d'emplois de secrétaires principaux de l'administration académique.

Sont déclarés vacants au 1er octobre 1953:
1° Un emploi de secrétaire principal de l'administration académique à Rennes (académie);
2° Un emploi de secrétaire principal de l'administration académique à Rennes (facultés);
3° Un emploi de secrétaire principal de l'administration académique à Besançon (facultés).
Les candidatures devront être adressées avant le 15 août 1953 à la direction de l'enseignement supérieur (1er bureau), 110, rue de Grenelle, Paris.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de supprimer, à partir du 15 août 1953, les dispositions prévues au chapitre 3 (§ 1er) du tarif n° 13, pour le minerai de soufre expédié de Malvézy (Garage) et d'insérer, à la même date, les nouvelles dispositions suivantes dans le tarif n° 18:

TARIF N° 18

. . . . . .

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

§ VII. — **Soufre** (576) (+).

Expédié de Malvézy (Garage) à destination d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant une usine de traitement située dans les départements du Doubs, de l'Eure, de l'Isère, des Landes, de la Loire-Inférieure, de la Meuse, de la Moselle, du Nord, du Pas-de-Calais, du Rhône, de la Savoie et de la Somme et adressé directement à cette usine, par rame de 100 tonnes: barème 264 (*a*). (*Paris, le 2 juillet 1953.*)

(*a*) Les prix à utiliser sont ceux qui figurent dans le recueil T, édition du 1er juillet 1953.

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 1er juillet 1953, une nouvelle édition du tarif de transit n° 500, chapitre II, pour le transport de marchandises diverses par wagon complet échangées entre certains ports de mer français de la mer du Nord et de la Manche, d'une part, Bâle et Genève, d'autre part.
Le tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.
(*Paris, le 30 juin 1953.*)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle modifie, à partir du 1er juillet 1953, le tarif de transit n° 510, chapitre 11, pour le transport de véhicules routiers vides par wagon complet de Dieppe et Dunkerque à Bâle et Bâle-Saint-Jean (édition du 1er juillet 1952) comme il est indiqué ci-après:

(*a*) Remplacer la date d'édition du 1er juillet 1952 par celle du 1er juillet 1953.

(*b*) Barèmes applicables:

Il y a:		Il faut:	
4 T.	5 T.	4 T.	5 T.
114	119	119	124
119	125	124	130

(*Paris, le 30 juin 1953.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, comme il est indiqué ci-dessous, à partir du 15 août 1953, les dispositions suivantes qui figurent au chapitre 1er du tarif n° 21:

TARIF N° 21

CHAPITRE 1er. — Société nationale des chemins de fer français.

TARIF général. — Série.	MARCHANDISES			BAREMES APPLICABLES D'UNE GARE QUELCONQUE à une gare quelconque de la S. N. C. F. par wagon chargé de: 3 tonnes. Minimum.	3 tonnes. Maximum.	5 tonnes. Minimum.	5 tonnes. Maximum.	8 tonnes. Minimum.	8 tonnes. Maximum.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2	Faïence: En cadres, cages, caisses, harasses, paniers ou tonneaux (125).	12	Jusqu'à 199 km..	38	26	52	40	61	49
			Au delà.....	131	119	145	133	154	142
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

(*Paris, le 2 juillet* 1953.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à la mise en vigueur d'une nouvelle édition de l'annexe F aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises (liste des gares dans lesquelles le chemin de fer se charge de l'accomplissement des formalités en douane).

Cette nouvelle édition comporte, par rapport à l'édition actuelle:

1° L'addition des gares d'Abbareiz, Antibes, Beaulieu-sur-Mer, Cannes, Cannes-Marchandises, Douarnenez-Tréboul, Etaples, Marseille-Saint-Charles, Mazamet, Menton, Oyonnax, Paimpol, Paris-Bercy, Poitiers, Saint-Péray, Saint-Raphaël-Valescure et Toulon;

2° La suppression de celles d'Aigues-Mortes, Blaye, Lyon-Part-Dieu, la Plaine-Marchandises et Trouville-Deauville;

3° La modification des attributions de celles de Chantenay, Nice-Ville, Noisy-le-Sec, Rouen-Martainville et Rouen-Orléans.

(*Paris, le 2 juillet* 1953.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer à partir du 12 juillet 1953, dans le tarif n° 10, un chapitre 111 dont les dispositions sont reproduites ci-après:

TARIF N° 10

CHAPITRE 111. — *Régions Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest.*

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1954.)

Cycles avec ou sans moteur (981).

De Saint-Etienne-Châteaucreux à:

	PAR WAGON CHARGÉ DE: 3 tonnes.	5 tonnes
Marseille-Maritime	Barème 44.	Barème 55.
Bordeaux-Saint-Jean	Barème 39.	Barème 50.
La Rochelle-Pallice.....	Barème 39.	Barème 50.
Le Havre.....	Barème 43.	Barème 54.

et exportés par ces ports.

(*Paris, le 7 juillet* 1953.)

2° Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.

Conformément à l'article 14 (1° *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le barème fixé ci-dessous, compris dans la limite des barèmes à minimum et à maximum prévus au chapitre 2 du tarif n° 5, sera appliqué à partir du 22 juillet 1953 pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur:

Sucres (191).

RELATIONS de	RELATIONS à	CONDITION de tonnage par wagon	BAREME applicable.
Pantin et Paris (toutes gares).	Kehl-frontière ..	20 tonnes	259

(*Paris, le 7 juillet* 1953.)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, par application du chapitre 3 (§ 1) du tarif n° 2, il sera accordé au départ du centre de Saint-Jean-de-Luz—Ciboure, aux expéditeurs d'envois de confitures, conserves alimentaires, fruits secs, faisant l'objet de ramassage par route, une réduction de 19 p. 100 par voie de détaxe à partir du 22 juillet 1953, pour une période qui, sauf prorogation prendra fin un an après la date de mise en vigueur.

(*Paris, le 7 juillet* 1953.)

3° Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition).

A. — Autorisation provisoire.

29 *juin* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 18 juin 1953 tendant à la mise en vigueur d'un règlement provisoire pour le transport des marchandises échangées entre la France, d'une part, la Norvège et la Suède d'autre part, via Warnemünde-Trelleborg. (*Journal officiel* du 23 juin 1953.)

Autorisation de mise en vigueur provisoire des dispositions proposées à partir du 1er juillet 1953, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

29 *juin* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 18 juin 1953 tendant à la mise en vigueur d'un règlement provisoire pour le transport des marchandises échangées entre la France et la Pologne en transit par l'Allemagne (zone orientale). (*Journal officiel* du 23 juin 1953.)

Autorisation de mise en vigueur provisoire des dispositions proposées, à partir du 1er juillet 1953, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

29 *juin* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 18 juin 1953 tendant à mettre en vigueur une nouvelle édition du tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre. (*Journal officiel* du 23 juin 1953.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées, à partir du 1er juillet 1953, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

2 *juillet* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 18 juin 1953 tendant à étendre les dispositions du chapitre 12, paragraphe 1, du tarif n° 6, prévues pour les vins en fûts de Bordeaux (toutes gares), Libourne et Sainte-Foy-la-Grande sur Valenciennes:

Aux gares expéditrices de Carignac, la Grave-d'Ambarès (gare inférieure, gare supérieure), Lapouyade et Saint-André-de-Cubzac;

Aux gares destinataires d'Armentières, Arras, Béthune, Bruay-en-Artois, Douai, Lille (toutes gares) et Saint-André. (*Journal officiel* du 23 juin 1953.)

Autorisation de mise en application provisoire à partir du 15 juillet 1953 des dispositions proposées sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Homologations.

19 *juin* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 14 mai 1953 tendant à modifier le tarif n° 104 (transports des wagons de particuliers), en vue de le mettre en harmonie avec la nouvelle réglementation internationale applicable aux transports internationaux des wagons de particuliers. (*Journal officiel* du 19 mai 1953.)

Homologation accordée à titre provisoire, sous les réserves suivantes, acceptées par la Société nationale des chemins de fer français:

Article 3, 1er alinéa.

La deuxième phrase sera libellée ainsi:

« Cette annexe fixe également les obligations réciproques de la Société nationale des chemins de fer français et du titulaire (a). »

Article 5 *c*, 2e aliéna.

Le terme « container » sera substitué à celui de « cadre » qui est indiqué.

Annexe. — Article 7 *bis*, paragraphe A, littera g.

Le premier alinéa sera rédigé comme suit:

« L'indemnité totale à payer au titulaire ne peut, en aucun cas, dépasser la somme de 1.725.000 F (X). »

Le deuxième alinéa sera libellé en mentionnant en toutes lettres l'abréviation C. I. M. et deviendra:

« Cette indemnité est éventuellement majorée d'un intérêt de retard dont le taux est celui qui est fixé dans l'article « Intérêts de l'indemnité » de la convention internationale concernant le transport des marchandises par chemin de fer (C. I. M.); cet intérêt court du soixante et unième jour compté à partir du jour de la perte. »

Annexe. — Article 9, 1° Wagons admis au service international.

La phrase suivante sera substituée à celle qui a été proposée:

« Il est fait application des dispositions de l'article 11 de l'annexe VII à la C. I. M. »

Il est bien entendu, par ailleurs, que la Société nationale des chemins de fer français pourra modifier la somme figurant à l'article 7 *bis*, paragraphe A, littera *g* de l'annexe (montant maximum de l'indemnité totale à payer au titulaire en cas d'avarie ou de perte du wagon ou de ces pièces) en fonction de la parité du franc français avec le franc or, tel qu'il est défini dans la C. I. M.

En outre, en cas de litige entre les titulaires de wagons de particuliers et la Société nationale des chemins de fer français, au sujet de l'application de l'annexe article 4: règles de freinage, de l'annexe — article 6, 2e alinéa — modification au wagon ou à ses accessoires, de l'annexe — Article 7, paragraphe 1er, 5e alinéa: wagons irréparables, le différend sera soumis à l'administration supérieure.

20 *juin* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 21 mai 1953 tendant:

1° A la prorogation de certaines dispositions tarifaires figurant aux tarifs n°s 3, 5, 6, 7, 8, 11, 12 et 13, prises à titre provisoire et pour une période venant à expiration le 30 juin 1953;

2° Au maintien, sans limitation de durée, des dispositions prévues aux:

Tarifs généraux pour le transport des marchandises, annexe au chapitre 2 paragraphe 3 D et paragraphe 100 B, littera E;
Tarif n° 5, chapitre 2;
Tarif n° 5, chapitre 112;
Tarif n° 8, chapitre 105;
Tarif n° 11, chapitre 1er, renvoi (1);
(Les dispositions du renvoi (1) seront reportées en regard de la désignation générique « Bordures de trottoirs » dans le chapitre 1er du tarif n° 11.)
Tarif n° 11, chapitre 3, paragraphe IV;
Tarif n° 16, chapitre 109;
Tarif n° 16, chapitre 3, paragraphe II.

(*Journal officiel* du 27 mai 1953.)

2 *juillet* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 4 juin 1953 tendant à modifier les dispositions spéciales prévues au chapitre 3, paragraphe V du tarif n° 12 en faveur du sulfate de baryte naturel en roche en provenance d'une carrière située sur le territoire français et expédié de la gare la desservant à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant directement une usine utilisatrice située sur le territoire français et adressé à cette usine sous condition d'un parcours d'au moins 600 km ou payant pour ce parcours. (*Journal officiel* du 9 juin 1953.)

2 *juillet* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 4 juin 1953 tendant à la création au chapitre 15, paragraphe 1er, du tarif n° 11 de dispositions applicables aux moellons expédiés d'une gare quelconque de la région Sud-Est située dans les départements de l'Ain et de l'Isère à Dunkerque. (*Journal officiel* du 9 juin 1953.)

Homologation accordée, à titre provisoire, étant entendu, d'accord avec la Société nationale des chemins de fer français, que le barème proposé prendra le numéro 208.

2 *juillet* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 4 juin 1953 tendant à étendre les dispositions prévues au paragraphe 3 F de l'annexe au chapitre 2 des tarifs généraux (tarif des expéditions de détail) en faveur des envois de marée effectués en emballages estampillés, aux expéditions de l'espèce dont le poids ne dépasse pas 50 kg. (*Journal officiel* du 9 juin 1953.)

2 *juillet* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 23 juin 1953 tendant à compléter le chapitre 103 du tarif n° 17 par l'insertion de dispositions comportant une tarification réduite en faveur des extraits tannants et tinctoriaux en provenance d'une usine située sur le territoire français desservie directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français et expédiés par cette usine de la gare la desservant à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière ou un port de mer et exportés par ce point frontière ou par ce port de mer, par wagon chargé de 10 tonnes ou de 15 tonnes. (*Journal officiel* du du 23 juin 1953.)

Homologation accordée, à titre provisoire, sous les réserves acceptées par la Société nationale des chemins de fer français, que le texte sera complété comme suit, par les membres de phrases en caractères italiques:

« Prix *des barèmes* résultant de l'application des dispositions du 1°) de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises... ».

Et plus loin:

« ...il sera accordé à chacun de ces expéditeurs, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées, *à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre*, une réduction... » (le reste sans changement).

6 *juillet* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 9 juin 1953 tendant à créer au tarif n° 7 un chapitre 107 comportant des dispositions spéciales applicables au charbon de terre, aggloméré ou non, expédié d'une houillère du Nord ou du Pas-de-Calais, par wagon chargé de 20 tonnes à destination de Boulogne, Calais ou Dunkerque pour être exporté par l'un de ces ports. (*Journal officiel* du 9 juin 1953.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après décision de veto du 12 juin 1953 (*Journal officiel* du 16 juin 1953), sous la réserve suivante acceptée par la Société nationale des chemins de fer français:

Après les mots « et exporté par l'un de ces ports », ajouter:

« A destination définitive d'un pays autre que l'Allemagne (république fédérale), la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas ».

6 *juillet* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 4 juin 1953 tendant à modifier les dispositions du renvoi (1) du chapitre 11, paragraphe 1er, du tarif n° 22, concernant les envois de tourbe pour engrais effectués par wagon chargé de 15 tonnes de Baupte à Leforest. (*Journal officiel* du 9 juin 1953.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à partir du 15 juin 1953, donnée par décision du 14 juin 1953. (*Journal officiel* du 23 juin 1953.)

6 *juillet* 1953. — **Chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain.** — Proposition du 27 mai 1953 tendant à un aménagement des tarifs intérieurs du chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain identique à celui qui a été apporté le 15 mai 1953 aux tarifs marchandises de la Société nationale des chemins de fer français. (*Journal officiel* du 9 juin 1953.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à partir du 20 juin 1953, donnée par décision du 18 juin 1953. (*Journal officiel* du 23 juin 1953.)

6 *juillet* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 4 juin 1953 tendant à aménager les dispositions prévues au chapitre 1er, paragraphe 1er, du tarif n° 18, pour les transports d'acide chlorhydrique et d'acide sulfurique effectués en wagons-réservoirs, en wagons-jarres ou en récipients métalliques et autrement conditionnés. (*Journal officiel* du 9 juin 1953.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à partir du 1er juillet 1953, donnée par décision du 25 juin 1953. (*Journal officiel* du 30 juin 1953.)

6 *juillet* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 4 juin 1953 tendant à la création, au chapitre 3, paragraphe III, du tarif n° 20, de dispositions applicables à la laine lavée expédiée de Mazamet aux gares désignées. (*Journal officiel* du 9 juin 1953.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à partir du 1er juillet 1953, donnée par décision du 27 juin 1953. (*Journal officiel* du 30 juin 1953.)

6 *juillet* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 4 juin 1953 tendant à modifier au chapitre 3, paragraphe XV, du tarif n° 11, les dispositions spéciales applicables aux pièces moulées en aggloméré de ciment et d'amiante, plaques en aggloméré de ciment et d'amiante, lisses ou ondulées, pour toitures, tuyaux en aggloméré de ciment et d'amiante, en provenance d'usines situées sur le territoire français et expédiés directement par ces usines des gares les desservant à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français par wagon chargé d'au moins 5 tonnes. (*Journal officiel* du 9 juin 1953.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à dater du 1er juillet, donnée par décision du 23 juin 1953. (*Journal officiel* du 30 juin 1953.)

6 *juillet* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 11 juin 1953 tendant à proroger jusqu'au 31 décembre 1953, les dispositions du chapitre 9, paragraphes IV et V, du tarif n° 3, concernant le transport, par des trains désignés, de fruits non dénommés, légumes non dénommés, pommes de terre, de certaines gares des Bouches-du-Rhône, du Gard et du Vaucluse à destination de Paris. (*Journal officiel* du 16 juin 1953.)

4e *Erratum.*

Erratum au *Journal officiel* du 30 juin 1953, Tarifs de transport sur les chemins de fer d'intérêt général, 2e Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, *b*) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français, page 5818, colonne de droite, premier tableau:

Il y a:

Rennes	Thionville.		6 p. 100.

Il faut:

Rennes	do		6 p. 100.

Banque de France.

Avis de concours pour l'emploi de dame secrétaire comptable.

Un concours pour l'emploi de dame secrétaire comptable à la Banque de France sera ouvert le dimanche 17 janvier 1954. Les épreuves écrites auront lieu, à cette date, à Paris et dans les villes de province qui seront ultérieurement désignées comme centres d'examen.

Pourront être admises à concourir les candidates de nationalité française, âgées de plus de dix-huit ans et de moins de vingt-six ans au 1er janvier de l'année 1954, titulaires de l'un des diplômes suivants:

Brevet élémentaire;
Brevet d'enseignement primaire supérieur;
Certificat d'études classiques ou modernes du premier cycle;
Brevet d'études du premier cycle du second degré;
Diplôme d'études secondaires ou première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire;
Diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce;
Certificat d'études commerciales (degré supérieur);
Brevet d'enseignement commercial;
Diplôme d'élève brevetée des écoles nationales professionnelles section commerciale;
Diplôme de sortie des écoles commerciales de jeunes filles, 38, rue de Naples, à Paris, et 2, place Morel, à Lyon.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Banque de France, direction du personnel (service des concours), 39, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris (1er), et auprès des directeurs de succursales.

Les demandes d'inscription, accompagnées de toutes les pièces nécessaires, seront adressées du 15 octobre au 30 novembre 1953 au gouverneur de la Banque de France, à Paris.

Avis de concours pour l'emploi de dame rédactrice.

Un concours pour l'emploi de dame rédactrice à la Banque de France sera ouvert le dimanche 18 octobre 1953. Les épreuves écrites auront lieu, à cette date, à Paris et dans les villes de province qui seront ultérieurement désignées comme centres d'examen.

Pourront être admises à concourir les candidates de nationalité française, âgées de plus de dix-huit ans et de moins de vingt-six ans au 1er janvier 1953, titulaires du brevet supérieur ou du baccalauréat complet de l'enseignement secondaire.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Banque de France, direction du personnel (service des concours), 39, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris (1er), et auprès des directeurs de succursales.

Les demandes d'inscription, accompagnées de toutes les pièces nécessaires, seront adressées du 5 août au 5 septembre 1953 au gouverneur de la Banque de France, à Paris.

Caisse des dépôts et consignations.

OPÉRATIONS DES CAISSES D'ÉPARGNE ORDINAIRES AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Résultats concernant la période du 1er au 31 mai 1953.
(Paris et départements.)

	DÉPOTS	RETRAITS	EXCÉDENTS
	Francs.	Francs.	Francs.
Mai 1953.....	6.050.570.074	1.839.368.133	4.211.201.941
Résultats complémentaires concernant les périodes antérieures (départements)	115.396.489	7.942.381	+ 137.151.108
	6.195.966.563	1.847.310.514	+ 4.348.656.049
Excédents de dépôts du 1er janvier au 31 mai 1953..			51.725.882.943

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernier cours coté en Bourse	Pays.	Devise.	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 7 juillet 1953.	
350 ..	Etats-Unis	1 $ USA	350 ..(1)	....	....	349 95	....
351 90	Canada	1 $ Can.	....	....	....	352 10	....
164 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	....	....	....	....
8396 ..	Allemagne occ..	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8396 ..	8395 ..
702 85	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	702 30	702 25
5081 ..	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5105 25	5078 ..	....
982 45	Grande-Bretagne	1 liv. st	980 ..	972 65	987 35	982 40	982 35
9279 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 00	9279 50	9279 50	9278 50
6768 ..	Suède	100 c. s	6765 625	6715 ..	6816 50	6768 ..	6766 ..
8062 50	Suisse	100 f. s	8003 98	7944 ..	8064 ..	8062 ..	8061 50
1006 50	Egypte	1 liv. ég.	1005 01	997 ..	1013 ..	1006 50	....
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 00	56 45	56 45	....
4030 ..	Mexique	100 pes	4057 97	1023 ..	4090 ..	4040 ..	4035 ..
4910 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4860 ..	4940 ..	4910 ..	4907 50
1219 ..	Portugal	100 esc.	1217 30	1208 25	1226 50	1218 50	....
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	....
117 60	Yougoslavie ...	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 60	....
	Autriche	100 sch	1316 45	1333 ..(2)		1333 ..(2)	

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	350
Etats associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam.....	100 piastres.....	1000
Comptoirs français dans l'Inde.....	100 roupies I. F.....	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 422 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Compagnie Générale de Télégraphie sans Fil

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.580.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 79, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 50050.

Obligations 6 1/2 0/0 1950 de 10.000 F nominal.

Echéance du 15 juillet 1953.

Troisième tirage effectué le 28 mai 1953 pour amortissement de 366 obligations.

La liste ci-dessous comprend: *a*) en caractères gras, la série sortie au troisième tirage; *b*) les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées.

(Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du troisième tirage.)

NUMEROS EXTREMES de la série sortie au tirage.	ANNÉE de remboursement.
7.249 à 7.614	1952
19.710 à 20.091	**1953**
21.097 à 22.048	1954

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

1951 (1er tirage), remboursement 15 juillet 1951, coupon n° 2, 15 juillet 1952.
1952 (2e tirage), remboursement 15 juillet 1952, coupon n° 3, 15 juillet 1953.
1953 (3e tirage), remboursement 15 juillet 1953, coupon n° 4, 15 juillet 1954.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e), et aux sièges, succursales ou agences:

Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e);
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e);
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e);
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e).

Association des Anciens Elèves de l'Ecole Supérieure de Commerce d'Angers

(Déclarée le 14 novembre 1908.)

SIÈGE SOCIAL: 3, RUE RABELAIS, ANGERS

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de 400 bons 5 1/2 0/0 juin 1953 de 10.000 F nominal, amortissables en 5 ans.

Dates des amortissements et nombre de titres à amortir.

1er juin 1954.....	80	1er juin 1957.....	80
— 1955.....	80	— 1958.....	80
— 1956.....	80	Total	400

ASSOCIATION DIOCESAINE D'ANGERS

(Déclarée le 2 septembre 1926 [art. 5, loi du 1er juillet 1901].)

SIÈGE SOCIAL: PLACE DE L'ÉVÊCHÉ, ANGERS

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de 1.500 bons 5 1/2 0/0 juin 1953 de 10.000 F nominal amortissables en 10 ans.

Dates des amortissements et nombre de titres à amortir.

15 juin 1954.....	150	15 juin 1958.....	150	15 juin 1962.....	150
— 1955.....	150	— 1959.....	150	— 1963.....	150
— 1956.....	150	— 1960.....	150		
— 1957.....	150	— 1961.....	150	Total.....	1.500

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 1/2 0/0 1945

DES

Compagnies réunies de gaz et d'électricité.

Les porteurs d'obligations 3 1/2 0/0 de 5.000 F (émission 1945) des Compagnies réunies de gaz et d'électricité sont informés que l'amortissement du 1er août 1953 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement 1946

5.038 à 5.040 — 8.390

AUX GALERIES BARBES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 62, RUE MARCADET, PARIS (18e)

Registre du commerce: Seine n° 220836 B.

Bons de 5.000 F 4 1/4 0/0 1946.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 347 bons sortis au sixième tirage au sort du 16 juin 1953 et formant, avec les bons rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 15 juillet 1953.** Pour régulariser l'amortissement, il a été tiré 5 bons supplémentaires en remplacement des n°s 34 à 38 rachetés précédemment en Bourse et sortis par erreur au tirage au sort du 25 juin 1952. Ces bons seront remboursables à 5.004 F;

2° **Des séries sorties aux tirages antérieurs et parmi lesquelles figurent des bons non encore présentés au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 69	52	2.310 à 2.505	51
232 à 347	49	3.504 à 4.069	52
941 à 1.509	53		

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

6 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Société bouliste lespignanaise.** But: développer le sport bouliste. Siège social: café du Progrès, Lespignan.

9 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale Montevideo.** But: développer les liens sociaux et culturels entre membres et sympathisants de la « Société du culte traditionnel israélite », 31, rue de Montevideo, à Paris, et bienfaisance et éducation pour les jeunes. Siège social: 31, rue de Montevideo, Paris.

9 juin 1953. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association amicale des anciens élèves de l'école Saint-Joseph.** But: maintien des relations amicales. Siège social: école Saint-Joseph, rue des Alpes, La Mure.

10 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Versailles. **L'Art de Versailles.** But: étudier les arts des septième et dixième siècles à Versailles à la cour de France. Siège social: 6, place E.-Laboulaye, Versailles.

10 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Constantine. **Association sportive scolaire de Châteaudun-du-Rhumel.** But: pratique de l'éducation physique et des sports par les élèves de ladite école. Siège social: école de garçons, rue Jules-Ferry, Châteaudun-du-Rhumel.

10 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Les Amis de La Brise.** But: maintenir un lien de fraternité entre les personnes qui auront séjourné à la maison de repos La Brise. Siège social: La Brise, maison de repos, 6, route Napoléon, Graese.

12 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoudun. **La Rabouilleuse.** But: diffusion et étude du folklore berrichon. Siège social: mairie d'Issoudun.

12 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Boule diamant.** But: pratique du sport bouliste. Siège social: café du Globe, Génolhac.

13 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Eveil sportif de Combrailles.** But: pratique rationnelle de l'éducation physique et des sports, préparation militaire en dehors de toutes considérations politiques ou religieuses. Siège social: mairie de Combrailles, par Pontaumur.

17 juin 1953. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Syndicat autonome des médecins de l'Eure.** But: défense des intérêts professionnels; lutte contre les prérogatives abusives de l'ordre départemental et les illégalités ou irrégularités commises par le conseil de l'ordre. Siège social: 69, rue d'Albuféra, Vernon.

17 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Groupement des amis de l'aumônerie du collège Geoffroy-Saint-Hilaire d'Etampes.** But: procéder à l'organisation matérielle de l'enseignement religieux des enfants ou à leur éducation suivant les principes catholiques. Siège social: presbytère Notre-Dame, 18, rue Evezard, à Etampes.

18 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Boule ouvrière.** But: pratique du sport et entr'aide entre les membres. Siège social: hôtel des Voyageurs, à Lancey.

19 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **L'Avenir de Chaponnay.** But: organiser la clique (tambours et clairons). Siège social: café Germain, à Chaponnay.

19 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Le Livre ouvert.** But: diffuser la culture par le livre dans le département de la Lozère. Siège social: cité administrative, caserne Lasnole, Mende.

22 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Société intercommunale de chasse de la vallée d'Ossès.** But: favoriser la reproduction du gibier et la destruction des animaux nuisibles; empêcher le maraudage et le vol des récoltes. Siège social: mairie d'Ossès.

22 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Lozère. Equipe sportive **Chevalerie.** But: promouvoir le sport féminin (volley et basket-ball) et l'éducation physique féminine. Siège social: cours secondaire diocésain, boulevard Britexte, Mende.

23 juin 1953. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Cantine scolaire de Trainou.** But: repas aux enfants des écoles. Siège social: mairie de Trainou.

24 juin 1953. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Jeunesse ouvrière sportive de Beauvais-Herchies.** But: pratique des sports: football, basket-ball, volley-ball. Siège social: 5, boulevard Saint-Jean, Beauvais.

25 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association Saint-Joseph,** à Derval. But: entretenir et développer l'établissement d'enseignement libre: école Saint-Joseph, l'internat y annexé et toutes œuvres d'éducation populaire et postscolaires. Siège social: école Saint-Joseph, route de Rennes, à Derval.

25 juin 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de formation professionnelle féminine.** But: contribuer à la formation professionnelle de la jeune fille; soutenir, entretenir l'école, en assurer le développement et apporter un soutien matériel et moral à l'école. Siège social: 327, rue Garibaldi, Lyon.

26 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Entr'aide d'Amilly.** But: défense des intérêts religieux, moraux et sociaux de la paroisse; promouvoir le maintien du souvenir des morts au champ d'honneur et, à cet effet, créer, gérer et administrer tous établissements et locaux pouvant contribuer au développement de ces œuvres. Siège social: presbytère d'Amilly.

26 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des castors de la centrale de Dieppedalle.** But: entr'aide pour la construction de logements de type « économiques et familiaux ». Siège social: centrale de Dieppedalle, à Canteleu.

26 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Association familiale de Beauzac.** But: défense des intérêts des familles. Siège social: mairie de Beauzac.

27 juin 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Fédération française du modélisme ferroviaire.** But: grouper toutes les activités concernant le modélisme ferroviaire français, en vue, sur le plan national, de le coordonner, le développer et l'améliorer, sur le plan international, d'en assurer la représentation à l'étranger. Siège social: gare des Brotteaux, Lyon.

27 juin 1953. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Union valdotaine (Dauphiné, Savoie).** But: entr'aide entre les Valdotains émigrés. Siège social: café Berthet, 2, place Saint-Bruno, Grenoble.

29 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Boule amicale du puits Ferrouillat.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Casimir, à la Béraudière-Saint-Etienne.

1er juillet 1953. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Mouvement national pour la défense et le développement de l'épargne (fédération du département du Loiret).** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: chambre de commerce du Loiret.

MODIFICATIONS

5 mai 1953. Déclaration à la préfecture de police. Le Centre d'instruction aéronautique de l'école centrale de T. S. F. Paul Annoni, Aéro-Club des parachutistes, change son titre, qui devient: **Centre d'instruction aéronautique de l'école centrale de T. S. F. Pierre Lansaume, Aéro-Club des parachutistes.** Siège social: 47, rue de l'Echiquier, Paris.

9 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union sportive des boulistes savoyards** transfère son siège social du 13, rue Béranger, Paris, au 10, rue Léopold-Bellan, Paris.

24 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association des dames de charité, œuvre des pauvres malades de la paroisse Saint-Charles de Monceau,** transfère son siège social du 22 *ter*, rue Legendre au 17, rue de Tocqueville, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

7 avril 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture du Havre le 6 juin 1953.) **Association mondiale indépendante.** But: étudier les us et coutumes des différents peuples du monde; favoriser les relations culturelles internationales et l'étude des langues étrangères ainsi que les relations épistolaires et la philatélie. Siège social: 5, rue P.-Doumer, Sanvic.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.